



Les services publics  
d'eau et  
d'assainissement  
en France

Données économiques,  
sociales et  
environnementales

**Sixième édition  
Octobre 2015**

Auteurs

Vianney DA COSTA  
Etienne JOBARD  
Jacques MARQUAY  
Marie OLLAGNON  
Béatrice PLAT  
Stéphane RADUREAU


**Rapport FP2E/BIPE (6<sup>ème</sup> édition)**

---

Photo de couverture : Didier COLAS / Bred&Co - Fotolia

Crédits photos : Photothèques Suez, Veolia, Fotolia

Conception graphique : Erigone

Impression à base d'encre végétales sur papier issu de forêts gérées durablement. 

# Préambule

La publication de cette sixième édition du document BIPE / FP2E sur les services publics d'eau et d'assainissement en France intervient dans un contexte national où s'affirme une double volonté politique : développer l'économie circulaire, à travers une utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources, et redéfinir les priorités d'action de la politique de l'eau en vue des objectifs de bon état des masses d'eau à atteindre à horizon 2021.

La mise en œuvre opérationnelle de cette politique a débuté, mais les années à venir verront certaines orientations se préciser, concernant notamment le financement de la lutte contre les pollutions diffuses, la rationalisation de l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement, ou encore la facilitation de l'accès par les citoyens à des données fiables sur les services.

Les leviers permettant de réussir cette transition écologique sont connus : l'innovation technologique, la recherche et le développement de nouveaux procédés industriels, les investissements et l'aménagement d'infrastructures sobres en ressources, sans oublier la coopération entre les différents acteurs économiques des territoires.

Les entreprises de l'eau ont engagé depuis de nombreuses années des initiatives visant à rendre leur action quotidienne en ces domaines plus lisible et transparente, anticipant parfois les évolutions de la législation en la matière.

C'est dans ce cadre que les experts du BIPE et de la FP2E coproduisent depuis près de 10 ans ce recueil d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en France. Perspectives des disponibilités en eau, état des ressources, organisation institutionnelle et gouvernance, performances des réseaux et des services, valorisation et recyclage à partir des eaux usées, éléments chiffrés sur l'économie et sur les acteurs du secteur de l'eau, données sociales : vous y retrouverez l'essentiel des informations qui vous permettront de comprendre le fonctionnement du modèle français, dans un exercice approfondi d'agrégation de données et d'analyses objectives.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Bertrand Camus  
Président de la FP2E

Pascal Le Merrer  
Président du BIPE

# Sommaire



## L'eau potable et l'assainissement

La ressource en eau : disponibilité et usage	5
Stress hydrique : situations et perspectives	6
L'eau prélevée et ses usages	6
L'eau souterraine majoritairement utilisée pour l'eau potable	8
La gestion quantitative de la ressource : un enjeu majeur	10
L'évolution des prélèvements	12
L'eau consommée	13
Quelles perspectives pour la sollicitation des ressources ?	14
L'objectif de bon état des masses d'eau	16
L'eau prélevée en France n'atteignait pas le bon état écologique en 2009	17
La France s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2015	18
Des consommateurs conscients des facteurs impactant les ressources en eau	19
Les SDAGE, outils pour piloter et atteindre le bon état des masses d'eau	20
Les budgets des agences de l'eau	21
La qualité de l'eau distribuée	23
L'eau du robinet est de bonne qualité	24
La protection des captages d'eau potable	24
Deux grands types de dispositifs de protection des captages d'eau potable	26
Des captages prioritaires à protéger	28
De nombreux autres captages sensibles	29
Les Chambres d'agriculture, partenaires des entreprises de l'eau pour la protection des captages	30
Une qualité d'eau potable maintenue à haut niveau	31
Les Français très majoritairement satisfaits de l'eau du robinet	32
L'assainissement collectif	33
Les entreprises de l'eau gèrent la plupart des grandes stations d'épuration	33
Des progrès dans la mise en conformité des installations d'épuration	34
Le rendement épuratoire progresse	35

Le développement de l'économie circulaire, enjeu majeur pour les services publics d'eau	36
Des boues d'épuration très majoritairement valorisées en agriculture	36
Rejet et réutilisation des eaux usées et traitées	37



La gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement	39
L'organisation institutionnelle	40
De nombreuses instances de financement de régulation et de contrôle	40
La gouvernance locale des services	43
Trente-cinq mille services publics locaux	44
Les collectivités organisatrices	44
Le morcellement géographique des services	45
La délégation, mode de gestion privilégié pour les services de plus de 1 500 habitants	46
L'assainissement non-collectif : des services majoritairement en régie	47
L'impact de la réforme territoriale : un mouvement de regroupement des services	48
Les collectivités se recomposent et élargissent leurs compétences	48
Une tendance à la concentration des services	49



La performance des services	51
Un dispositif de suivi des performances	52
La connaissance du patrimoine, préalable à la planification des investissements	53
Une meilleure connaissance des infrastructures dans les grands services	54
Un niveau d'endettement élevé dans les services d'assainissement collectif	54
L'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau potable : concilier optimum économique et environnemental	55
Les performances des réseaux : une évaluation multicritères	56
Des indicateurs de performance uniformisés sur tout le territoire	57
La suppression des branchements en plomb	58
La perception des consommateurs	58



Des consommateurs usant de leur droit à la médiation 60

**Performance sociale et accès à l'eau 61**

La politique des entreprises de l'eau en faveur des plus démunis 61



**L'économie des services d'eau 63**

**Les volumes 64**

3,9 milliards de m<sup>3</sup> d'eau potable facturés chaque année 64

3,2 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux usées 64

**Le prix des services d'eau 65**

Une tarification locale pour des services locaux 65

De nombreux facteurs déterminent le prix des services 67

Une évolution des prix des services d'eau contenue 68

Un prix moyen dans les grandes villes françaises inférieur à la moyenne européenne 70

**Les dépenses des ménages 71**

La dépense moyenne pour l'eau potable est stable 71

Le poste est stable dans le budget des ménages 72

L'impact du ralentissement démographique 73

**Le financement 74**

6,5 milliards d'euros investis 74

Des flux financiers impliquant de multiples acteurs 75

La pérennité du modèle de financement 77



**La compétitivité du secteur 79**

**Les technologies d'aujourd'hui et de demain 80**

Rendre l'eau potable fait appel aux technologies de pointe 80

Maîtriser la consommation par la mise en place de compteurs intelligents 80

Des investissements en R&D pour une meilleure qualité de service 81

Une R&D collaborative au sein des Pôles de compétitivité 82

Des savoir-faire au service d'une ressource circulaire 83

Des savoir-faire de demain développés également à l'étranger 83

**Les compétences d'aujourd'hui et de demain 84**

L'évolution des métiers et des compétences, enjeu pour les services de demain 84

La formation, un atout pour la compétitivité 85

L'apprentissage, un investissement pour l'avenir 85

Une ingénierie environnementale portée par des PME en croissance 86

Un secteur concurrentiel dynamique 87



**Les entreprises de l'eau, acteurs du développement durable 89**

**Les apports économiques : l'implantation internationale des entreprises de l'eau 90**

Les entreprises exportent le savoir-faire français 90

**L'activité des entreprises de l'eau en France 92**

Les entreprises de l'eau réalisent 5,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France 92

Une érosion récente de l'emploi 93

Plus de 100 000 emplois au sein des services d'eau et d'assainissement 94

Des emplois répartis sur l'ensemble des territoires 95

Le maintien de bonnes conditions de l'emploi 96

La stabilité de l'emploi 97

**Les apports sociétaux 98**

Les entreprises de l'eau, acteurs de la diversité 98

Un dialogue social actif au sein des entreprises 101

**La limitation de l'impact des activités sur l'environnement 102**

Les entreprises de l'eau développent leur certification environnementale 102

La limitation des émissions de gaz à effet de serre 103





---

# L'eau potable et l'assainissement



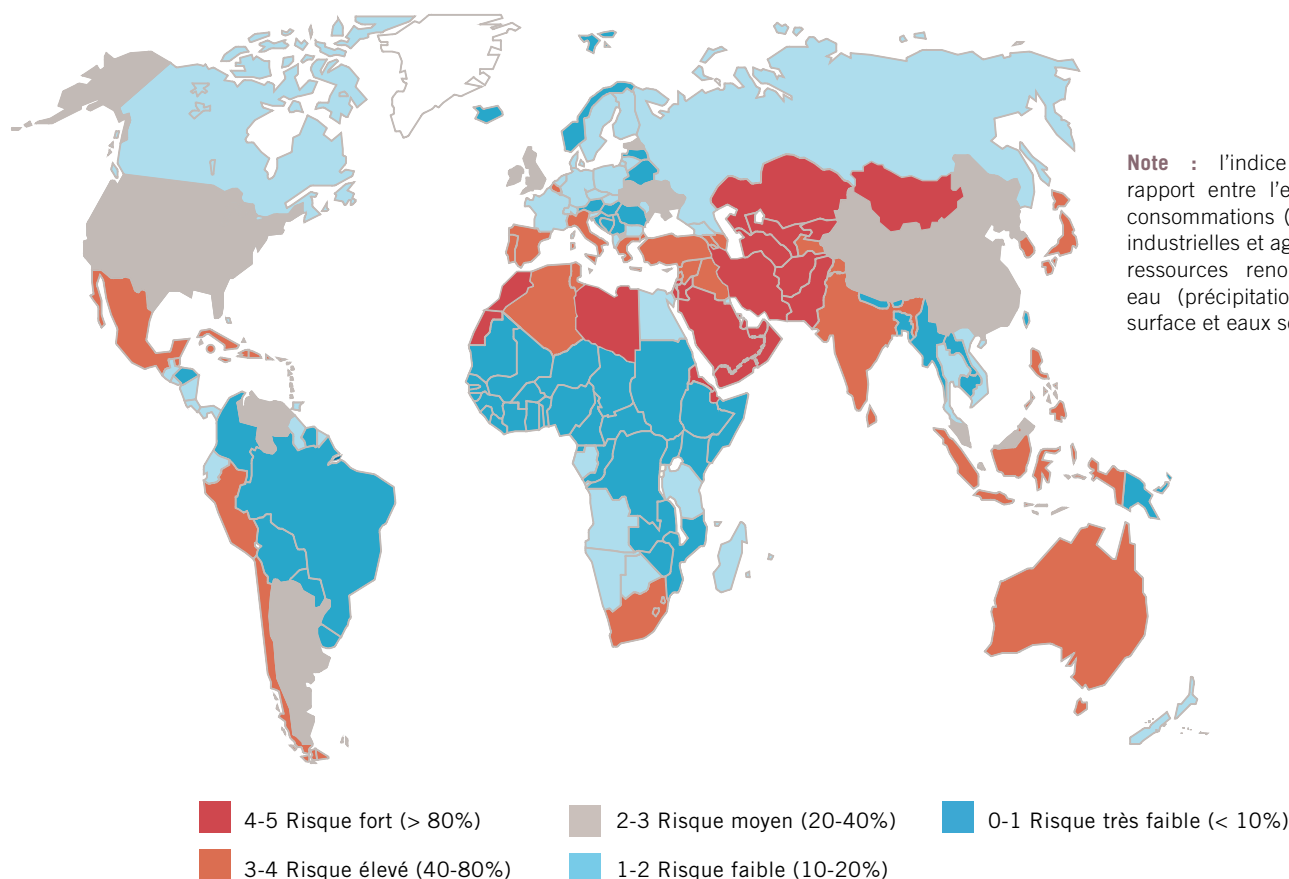
# La ressource en eau : disponibilité et usage

## Stress hydrique : situations et perspectives

L'eau est une ressource qui, bien qu'abondante au niveau mondial, n'est pas également répartie entre les pays. Du fait de ces disparités sur la disponibilité en eau, certains pays sont confrontés à des problèmes, regroupés sous le terme de stress hydrique, de rareté de la ressource ou d'épisodes de sécheresse. On parle de stress hydrique lorsque les ressources en eau annuelles sont inférieures à 1 700 m<sup>3</sup> par personne et de pénurie lorsqu'elles sont inférieures à 1 000 m<sup>3</sup> par personne.

Le stress hydrique, dû à une faible disponibilité en eau douce ou à une forte pression exercée sur les prélèvements, affecte une part significative de la population et, comme on peut l'observer sur la carte ci-dessous, aucun continent n'est épargné. Parmi les zones les plus peuplées, de grands pays développés et émergents sont concernés : Etats-Unis, Chine, Inde, Afrique du sud, Mexique ainsi que le pourtour méditerranéen.

### L'INDICE MONDIAL DE STRESS HYDRIQUE



| Source : Aqeduc, World Ressource Institute, 2013



Selon la Commission Européenne, au cours des trente dernières années, les épisodes de sécheresse ont considérablement augmenté en nombre et en intensité au sein de l'Union Européenne. Le nombre de régions et les populations touchées par la sécheresse ont augmenté d'environ 20 % entre 1976 et 2006. L'une des plus grandes sécheresses est survenue en 2003, affectant plus de 100 millions de personnes et un tiers du territoire européen. De plus, les sécheresses ne sont pas les seuls épisodes problématiques : les inondations sont les catastrophes naturelles les plus courantes en Europe et leur occurrence est passée d'environ 6 par an dans les années 1980 à plus de 20 par an dans les années 2000.

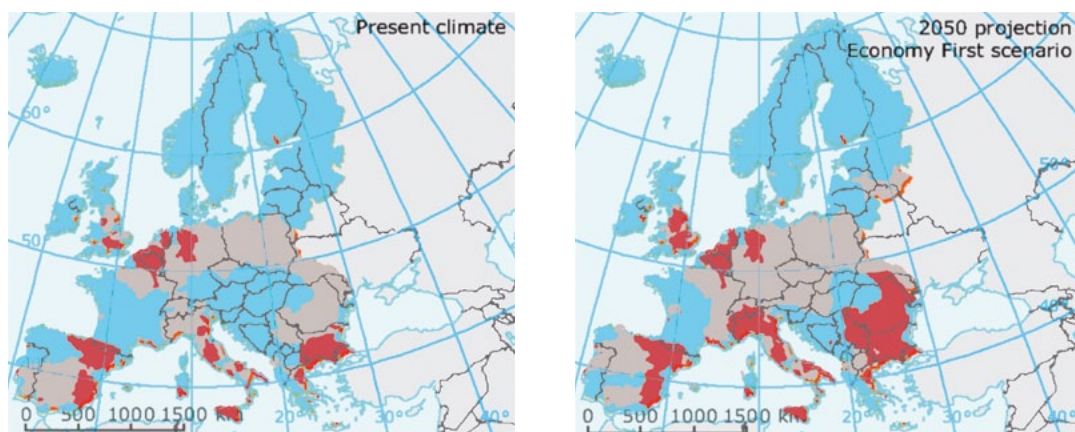
À ce jour, au moins 11 % de la population européenne connaît un problème de rareté de la ressource en eau toute l'année et 23% pendant les périodes estivales. Il est estimé qu'en 2030, ces valeurs pourraient s'élever à 30% de la population tout au long de l'année et même atteindre un pic à 45% en été.

Les tensions sur les ressources peuvent parfois engendrer des conflits pour l'accès à la ressource en eau. Ces conflits sont déjà présents dans toutes les grandes régions en développement et leur fréquence a déjà considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Le nombre de conflits entre pays est ainsi passé de 1,5 par an en moyenne entre 1970 et 1990 à plus de 9 par an ces 20 dernières années.

**Le stress hydrique pourrait s'aggraver en Europe à horizon 2050** dans un scénario où les intérêts économiques primeraient sur l'environnement (carte de droite ci-dessous).

Le climat actuel (carte de gauche ci-dessous) indique que l'Europe est majoritairement en stress hydrique bas ou moyen. Selon le GIEC, dans les scénarios de fort développement économique, les zones à stress hydrique moyens et élevés deviendraient majoritaires en 2050. A l'inverse, dans d'autres scénarios où la protection de l'environnement primerait de nombreuses régions pourraient voir leur stress hydrique diminuer.

## SITUATIONS DE STRESS HYDRIQUE EN EUROPE DANS DEUX SCÉNARIOS À HORIZON 2050



- Stress hydrique faible
- Stress hydrique moyen
- Stress hydrique important

Source : Agence européenne pour l'environnement, 2012  
Copyright : ClimWatAdapt Kassen University



## L'eau prélevée et ses usages

En France métropolitaine, les prélèvements dans la ressource pour l'eau potable s'élevaient à près de 5,4 milliards de m<sup>3</sup> en 2011. Ramené au nombre d'habitants, ce volume représente un peu plus de 85 m<sup>3</sup> par habitant et par an; soit 234 litres d'eau par personne et par jour.

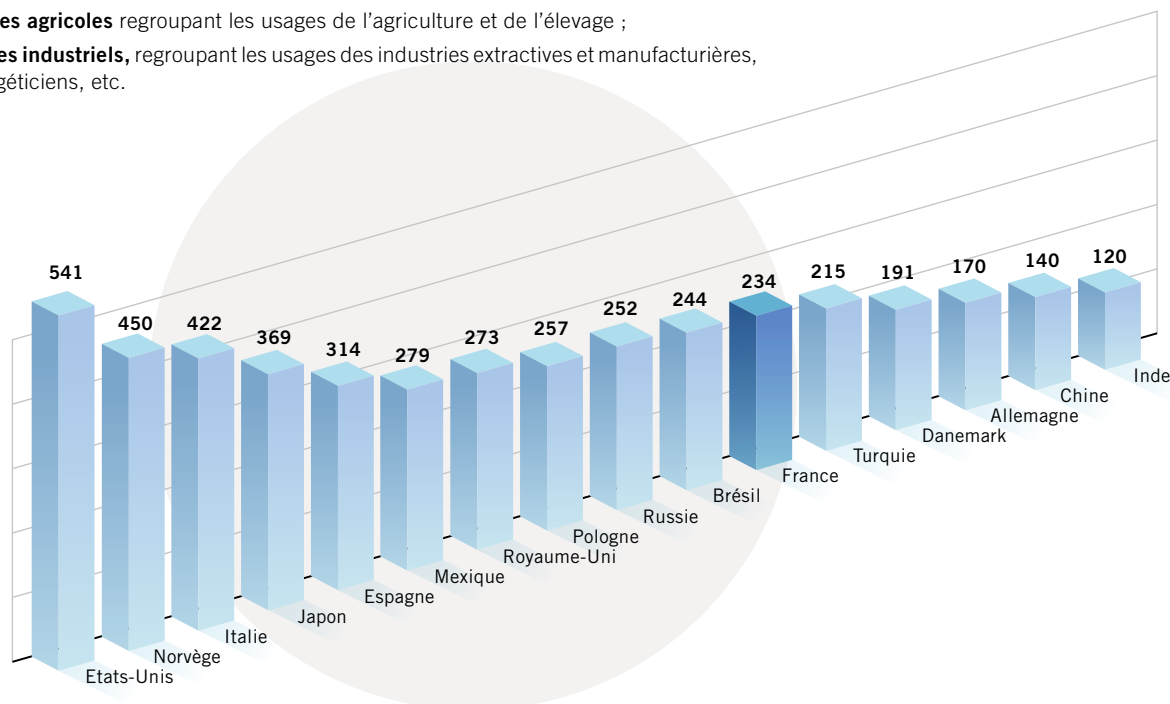
Les volumes prélevés ne sont toutefois pas équivalents aux volumes consommés. Ils sont mesurés en amont du processus de production d'eau potable et sont donc supérieurs aux volumes effectivement consommés, la différence étant essentiellement due aux rendements des usines et des réseaux de distribution d'eau potable.

Le volume d'eau prélevé pour l'eau potable en France est légèrement inférieur à la moyenne européenne mais surtout très inférieur à celui d'autres pays développés, tels que les Etats-Unis ou le Japon.

### LES PRÉLÈVEMENTS EN EAU POUR LES USAGES DOMESTIQUES Moyenne en litres par jour, ramenés au nombre d'habitants

On distingue 3 grandes catégories d'usages :

- **les usages domestiques**, regroupant les usages des ménages et des activités économiques, principalement tertiaires (commerces, bureaux, hôpitaux, écoles...);
- **les usages agricoles** regroupant les usages de l'agriculture et de l'élevage ;
- **les usages industriels**, regroupant les usages des industries extractives et manufacturières, les énergéticiens, etc.



Source : BIPE d'après World's water, Aquastat, Eurostat, SOeS

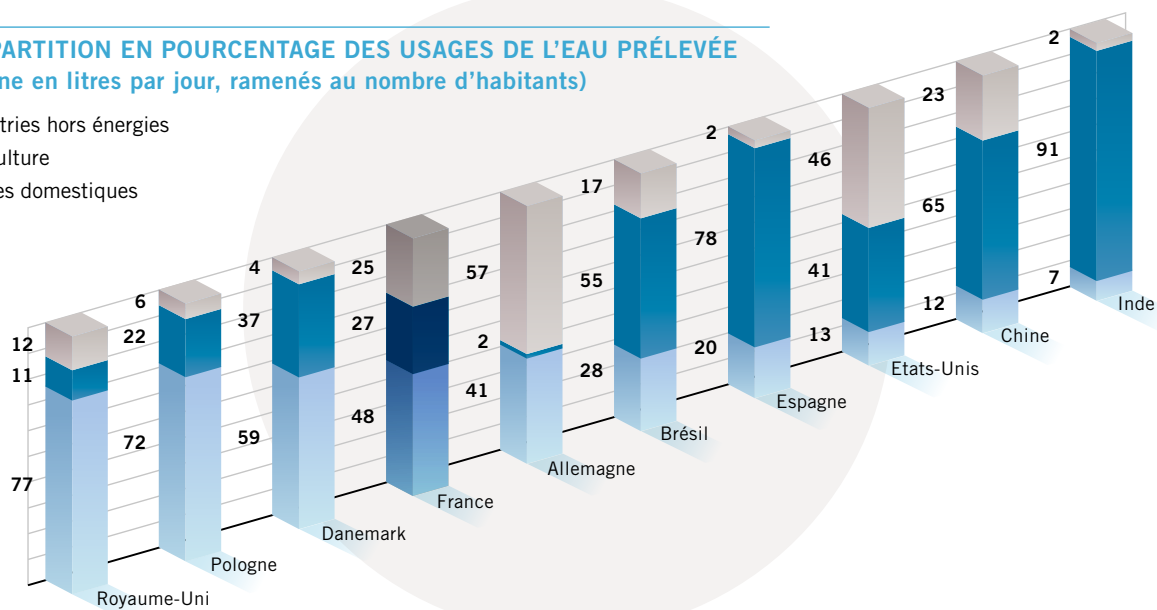


**Chaque pays se caractérise par une répartition des usages de l'eau prélevée qui dépend de ses activités économiques.** En France, et hormis les usages liés à la production d'énergie, les prélèvements pour l'eau potable représentent 48% du total en 2011. Les usages agricoles et industriels pèsent chacun environ un quart des prélèvements.

Cette répartition des usages varie avec la structure des activités productrices de chaque pays. Au Royaume-Uni ou en Pologne, l'essentiel des prélèvements est à destination des usages domestiques. Aux Etats-Unis ou en Allemagne, les usages industriels sont prépondérants. En Espagne, mais aussi en Chine et en Inde, les usages agricoles prédominent.

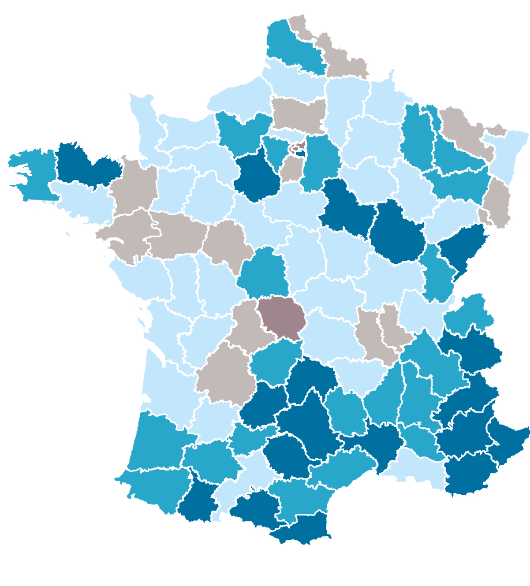
### LA RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES USAGES DE L'EAU PRÉLEVÉE (moyenne en litres par jour, ramenés au nombre d'habitants)

- Industries hors énergies
- Agriculture
- Usages domestiques



Source : BIPE d'après World's water, Aquastat, Eurostat, SOeS

### LA RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'EAU POTABLE



Prélèvements (en litre/jour/hab)

- 300 à 1 010 (19)
- 234 à 300 (23)
- 200 à 234 (34)
- 100 à 200 (16)
- 0 à 100 (4)

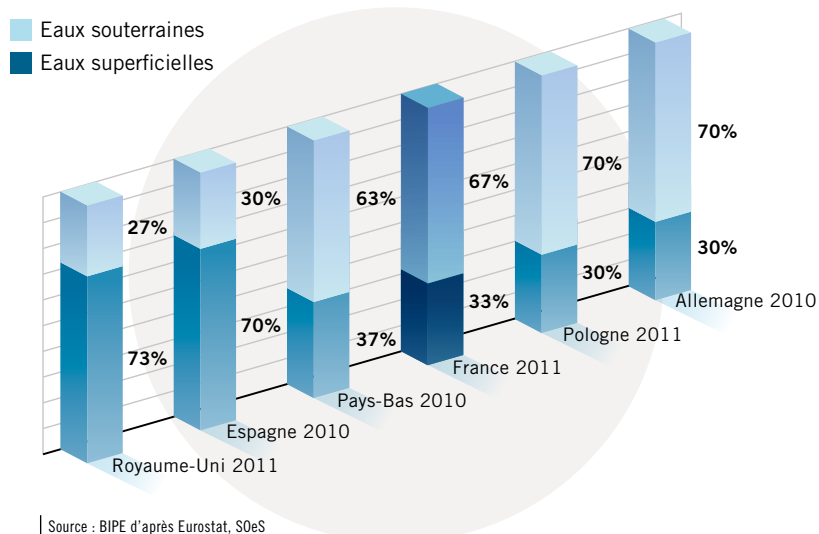
Source : BIPE d'après SOeS-Agences de l'eau, 2011

En France, les 234 litres moyens prélevés par jour et par habitant pour les usages domestiques sont inégalement répartis sur le territoire. En métropole, 20% des départements ont des prélèvements inférieurs à 100 litres journaliers par habitant et 20% se situent à plus de 300.

Ces différences tiennent pour partie aux habitudes de consommation locale et pour partie aux importations ou exportations nécessaires à ces consommations. A titre d'exemple, les prélèvements en Bourgogne et en région Centre sont en partie réalisés pour les besoins de la consommation en Ile-de-France.

## L'eau souterraine majoritairement utilisée pour l'eau potable

### L'ORIGINE DES PRÉLÈVEMENTS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE

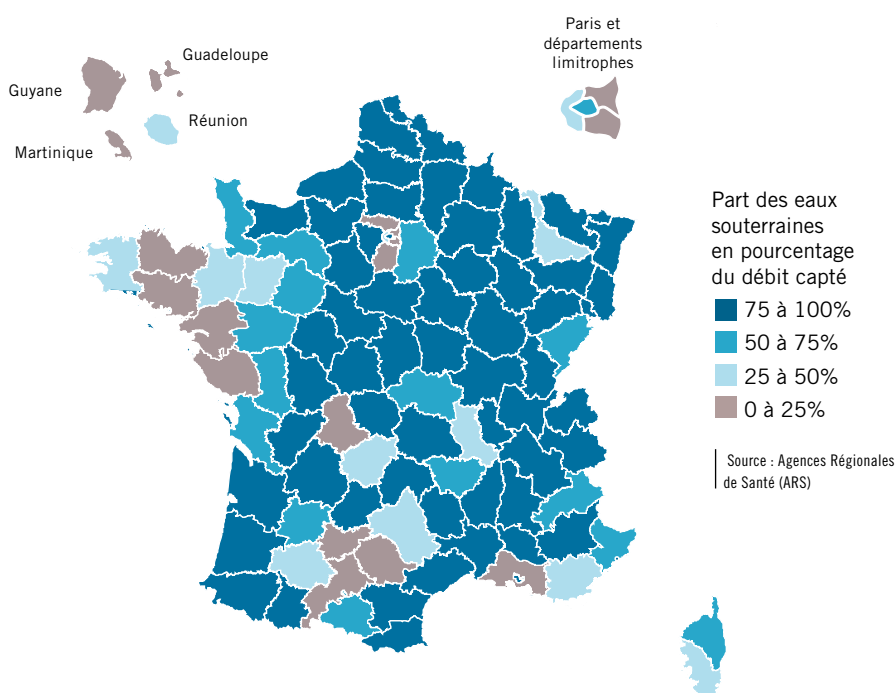


La position géographique et la qualité des eaux de surface conditionnent l'utilisation d'une ressource souterraine ou superficielle. L'eau souterraine est majoritairement utilisée pour l'eau potable, lorsqu'elle est disponible. **En France métropolitaine, les 2/3 des prélèvements destinés à l'eau potable proviennent de ressources souterraines**, à travers le captage d'une source ou le forage d'une nappe profonde. Le tiers restant provient d'eaux de surface, issues de fleuves, rivières ou lacs. Les eaux de surface représentent en revanche l'essentiel des prélèvements destinés aux usages agricoles et industriels. A l'instar des Pays-Bas et de l'Allemagne, la France fait donc partie des pays disposant d'eaux à priori de bonne qualité pour les services publics d'eau, puisque majoritairement prélevées dans les ressources souterraines.

Toutefois dans certains départements, plutôt situés dans l'ouest et dans les DOM, la majorité des prélèvements destinés à l'eau potable provient d'eaux de surface.

Parfois, lorsque les ressources font défaut, l'eau de mer est utilisée pour l'alimentation en eau potable par un procédé de dessalement. Il existe très peu d'unités de production de ce type en France métropolitaine. Ces procédés sont à l'inverse fréquemment utilisés dans certains pays souffrant de stress hydrique comme l'Espagne, Israël, les pays du Golfe ou encore l'Australie.

### PART DES EAUX SOUTERRAINES DANS LES PRÉLÈVEMENTS POUR L'EAU POTABLE

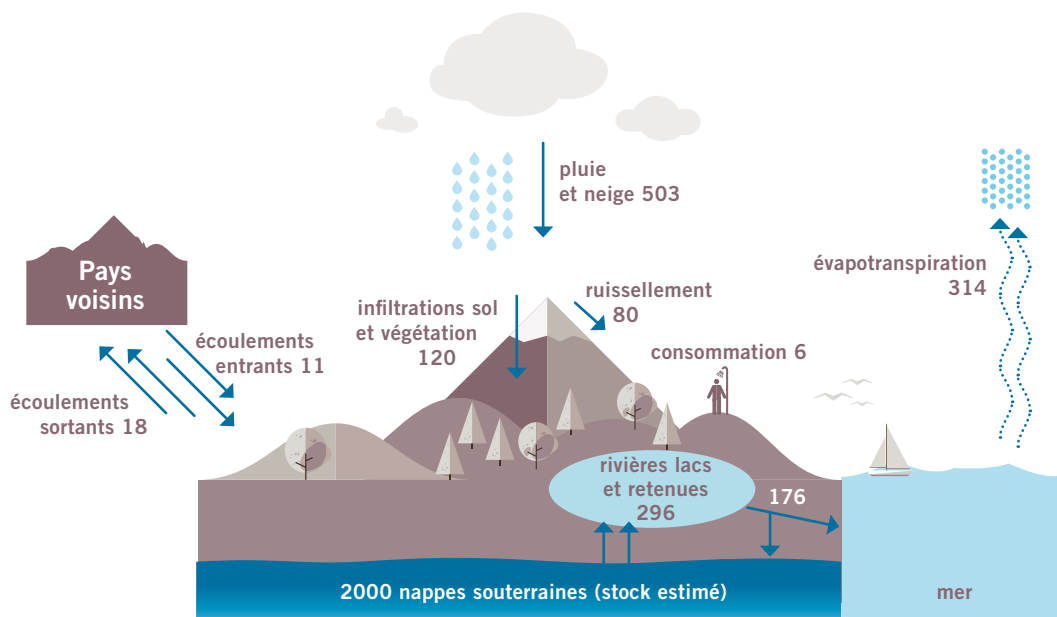




Les eaux souterraines se trouvent dans le sous-sol où elles imprègnent les roches et les formations géologiques poreuses ou fissurées. Ces réservoirs, ou « nappes », sont alimentés par les eaux de pluie après un cheminement plus ou moins long depuis la surface.

À l'échelle nationale, les ressources en eau bénéficient d'un stock estimé à 2000 milliards de m<sup>3</sup> et d'une pluviométrie annuelle de 503 milliards de m<sup>3</sup> contribuant en grande partie au flux d'eau renouvelable en France de 200 milliards de m<sup>3</sup>. Ces données sont toutefois à relativiser en regard des disparités géographiques d'une part et de la variation annuelle de la pluviométrie d'autre part.

### LE CYCLE MOYEN DE L'EAU (en milliards de m<sup>3</sup>/an)



Source : Bipe - d'après le rapport annuel 2010 du Conseil d'État, « L'hydrosystème et son droit » et BRGM 2008 (2001)



## La gestion quantitative de la ressource : un enjeu majeur

Chaque territoire se caractérise par une quantité d'eau disponible et les différents usages qui en sont faits. Lorsque l'équilibre entre les volumes disponibles et les volumes utilisés est précaire, il peut y avoir ponctuellement un déficit en eau. L'un des objectifs du Grenelle de l'Environnement portait sur la réduction du nombre de secteurs géographiques en déficit chronique.

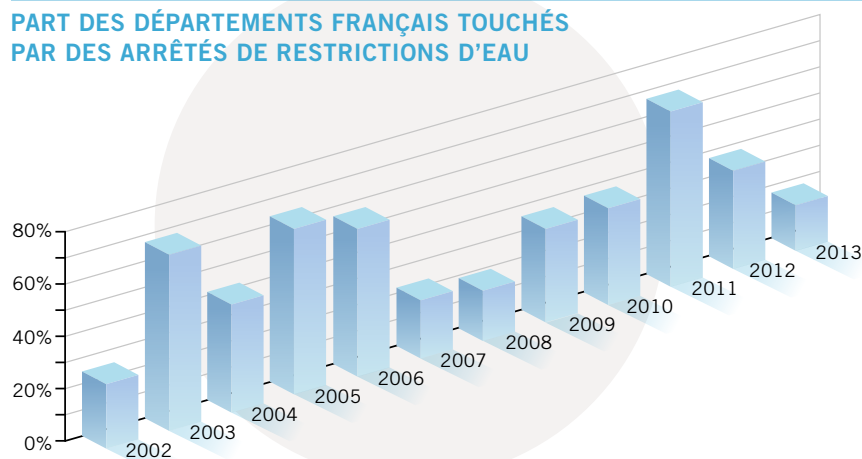
**Bien que globalement la quantité d'eau disponible soit plus que suffisante en France**, les variations locales et saisonnières sont telles que, selon les années, une part plus ou moins importante du territoire est concernée par la mise en place de restrictions sur l'usage. Au cours des 15 dernières années, au moins cinq départements ont pris chaque année des arrêtés de limitation des usages de l'eau (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Vienne notamment). Ces arrêtés sont **des mesures préventives** et l'approvisionnement en eau des ménages est néanmoins assuré de façon continue.

La gravité de la sécheresse de 2003 a conduit à l'actualisation des outils réglementaires, notamment au travers de « plans d'actions sécheresse ». Entre 2003 et 2006, années successives de forte sécheresse, de même qu'en 2011, année de sécheresse précoce, un nombre élevé de départements a été touché par des arrêtés de restriction d'usage de l'eau durant la période estivale. En amont, les entreprises participent, au plan local, aux travaux de veille menés par les instances en charge de la surveillance des tensions sur la ressource.

**Les conflits d'usage pourraient s'accroître dans le futur.** En effet, le changement climatique impactera la quantité de précipitations et pourra donc créer des besoins accrus en irrigation. De plus, les phénomènes climatiques violents devraient gagner en intensité et devenir plus fréquents, ce qui augmenterait d'autant les risques d'inondations.

Les inégalités territoriales concernent les eaux superficielles et les eaux souterraines. Certaines masses d'eau se caractérisent par une insuffisance chronique de la quantité d'eau disponible par rapport aux usages. Lorsqu'elles appartiennent à une zone classée « Zones de Répartition des Eaux » (ZRE), les collectivités locales peuvent mettre en œuvre des mesures de gestion de l'eau plus sévères, comme par exemple l'abaissement des seuils d'autorisation de prélèvements.

### PART DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS TOUCHÉS PAR DES ARRÊTÉS DE RESTRICTIONS D'EAU



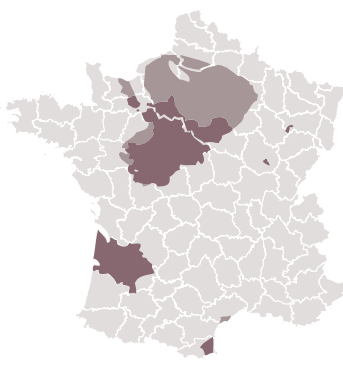
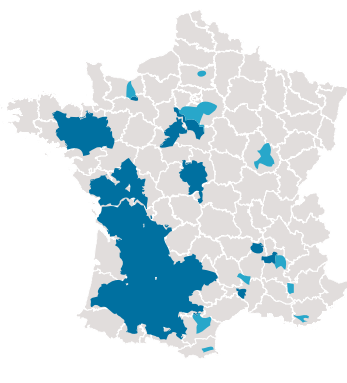
Source : BIPE, d'après MEDDE - Eaufrance - site PROPLUVIA, 2014

### ZONES EN DÉFICIT D'EAU STRUCTUREL SELON L'ORIGINE DES PRÉLÈVEMENTS

En foncé, les zones classées en 2009 ; en clair, les zones classées en 2010

Eaux superficielles en déficit structurel

Eaux souterraines en déficit structurel



Source : CGDD 2013, La sécurité liée à l'eau





## L'évolution des prélèvements

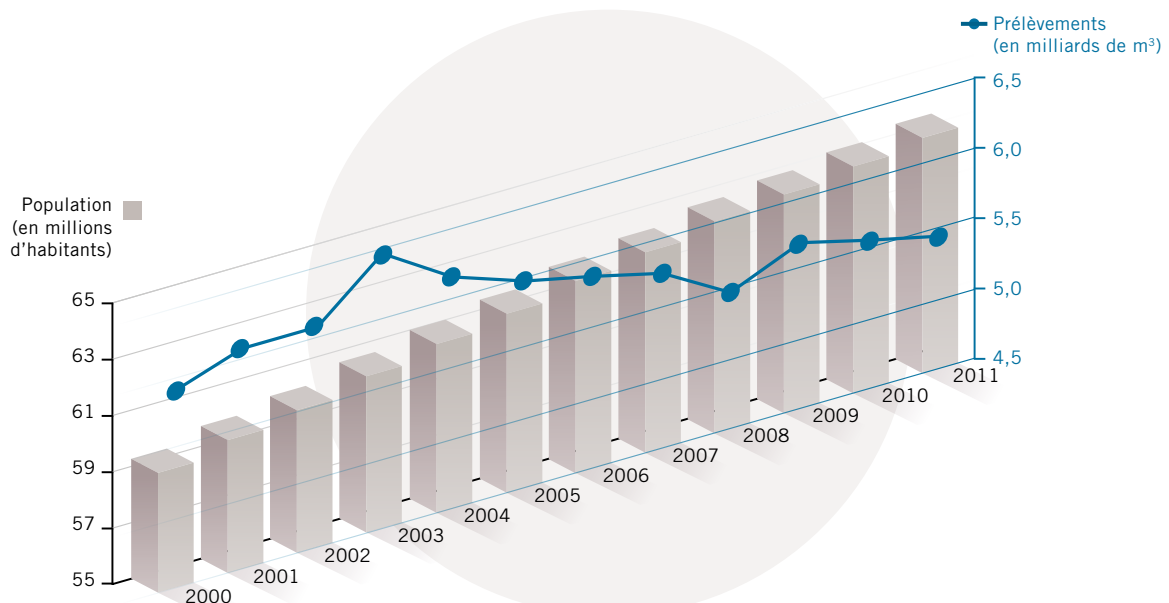
**Les 5,4 milliards de m<sup>3</sup> prélevés en 2011 en France pour l'eau potable constituent le volume le plus faible enregistré depuis près de 20 ans.** L'évolution des prélèvements se caractérise par une tendance baissière et des aléas annuels parfois marqués, comme par exemple le pic advenu en 2003, année de sécheresse et de canicule prononcées. Depuis 2008, une moyenne de 5,5 milliards de m<sup>3</sup> est prélevée annuellement, soit 400 millions de moins qu'au cours de la période 2000-2007.

La baisse des prélèvements intervient alors même que la population augmente et reflète plusieurs tendances :

- **des comportements de plus en plus économes** des consommateurs, impulsés par la sensibilité environnementale ou par la volonté de maîtriser ses dépenses dans un contexte de pouvoir d'achat par ménage très contraint ;
- **des progrès technologiques et des équipements plus sobres en consommation d'eau** dans les bâtiments résidentiels et tertiaires mais aussi dans les *process* industriels ;
- **l'évolution de la structure productive** du pays, avec le recul de l'industrie, laquelle a perdu près de 780 000 emplois en dix ans et a vu son poids dans la valeur ajoutée nationale passer de 14,8% à 13,6% ;
- **une meilleure efficacité des réseaux de distribution d'eau** : à besoin constant de consommation, la réduction des fuites permet de diminuer les prélèvements.

### EVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS POUR LES USAGES DOMESTIQUES EN FRANCE

Usages domestiques (France métropolitaine) : volumes destinés aux ménages et aux activités économiques tertiaires

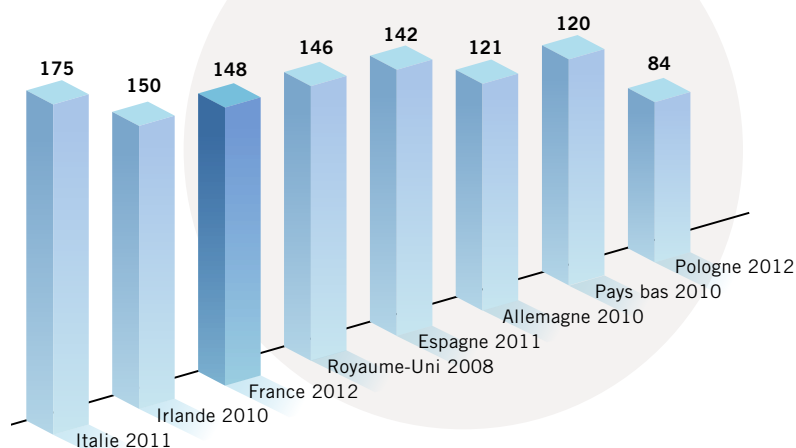


Source : BIPE d'après Insee, SOeS

## L'eau consommée

Ramenée au nombre d'habitants, la consommation d'eau potable en France est de 148 litres par jour. Cette consommation, proche de la moyenne européenne, varie selon les territoires : en 2011, 103 litres journaliers étaient consommés dans les Côtes d'Armor et trois fois plus dans les Alpes-Maritimes, avec 324 litres.

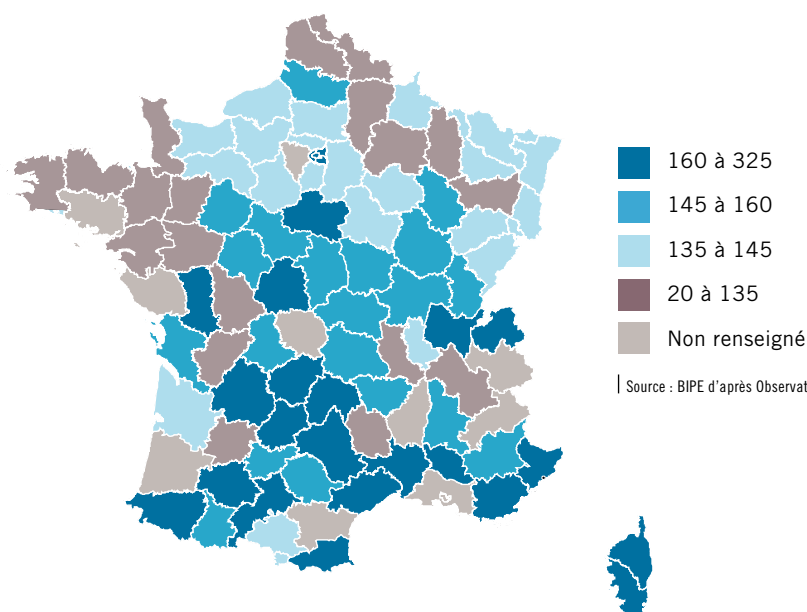
### CONSOMMATIONS DOMESTIQUES D'EAU POTABLE EN EUROPE En litres par jour, ramenés par habitant



Source : BIPE d'après Istat, INE, Observatoire national SISPEA, Ofwat, DeStatist, Vewin, GUS, CSO

La consommation domestique recouvre la consommation des ménages et celle des activités économiques principalement tertiaires. La différence avec les prélèvements pour usages domestiques est expliquée par les différents rendements des usines et réseaux de distribution d'eau potable.

### CONSOMMATIONS DOMESTIQUES D'EAU POTABLE EN 2011 En litres par jour et par habitant



Source : BIPE d'après Observatoire National SISPEA

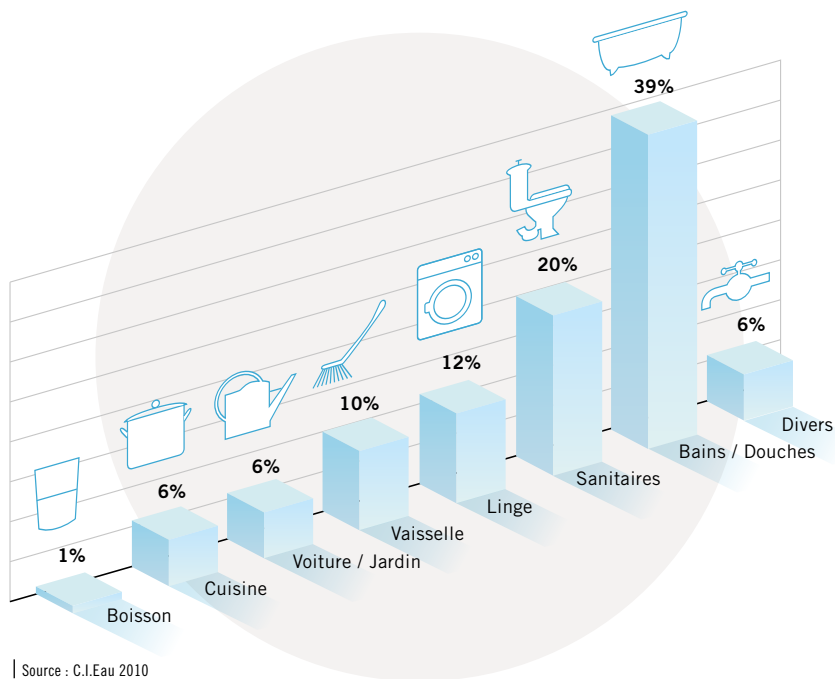


Seulement un quart des usages domestiques ne nécessiterait pas d'eau potable (sanitaires, lavage d'une voiture...).

En 2013, plus de 9 français sur 10 savaient qu'il serait possible d'utiliser l'eau de pluie pour évacuer l'eau des toilettes, laver la voiture ou arroser les plantes. Cette vision est conforme à la réglementation française en vigueur depuis 2008, qui limite les usages de l'eau de pluie.

Au niveau national, une tendance à la baisse des consommations est constatée. D'une manière générale, la baisse des consommations d'eau du robinet est liée à une baisse des consommations des ménages, mais aussi parfois à une baisse des consommations industrielles, notamment liée à la désindustrialisation de certaines zones.

## RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'EAU SELON LES DIFFÉRENTS USAGES DOMESTIQUES



## Quelles perspectives pour la sollicitation des ressources ?

Selon le BIPE et à horizon 2070, les prélèvements pour l'eau potable en France baisseront entre 7% et 12% par rapport à 2006 selon deux scénarios de développement de l'habitat, collectif ou individuel, et dans une hypothèse commune de stabilité climatique.

Les principaux facteurs de ces évolutions à la baisse sont :

- la diminution de la consommation d'eau par ménage (de 25% à -29%) ;
- la diminution des fuites sur les réseaux (-11% dans les deux scénarios).

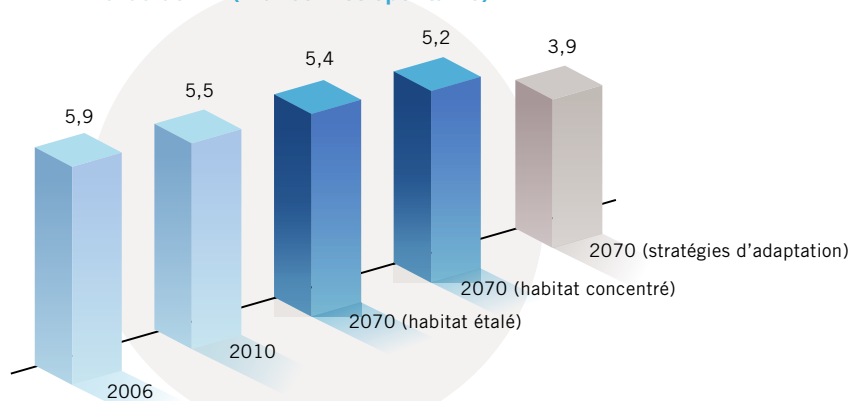
En fonction des scénarios d'évolution de l'habitat, deux stratégies d'adaptation font varier davantage la baisse des prélèvements (-33% par rapport à 2006) et génèrent une économie moyenne supplémentaire de 1,4 millions de m<sup>3</sup> de volumes d'eau prélevés :

- la consommation d'eau par ménage diminue de 40%, soit 15% en moyenne de plus que dans les scénarios tendanciels ;
- les fuites des réseaux diminuent de 16 à 20% (au lieu de 11%) ; dans cette stratégie, les fuites sont réduites à 15% dans tous les bassins versants ayant un taux supérieur à 15%.

Ces scénarios indiquent qu'**à long terme, la pression sur la ressource en eau potable s'allègera globalement en France métropolitaine** ; mais les modèles du BIPE indiquent également que **des zones de tensions potentielles émergent à l'échelle des bassins versants**. En effet, tous les bassins versants ne seront pas concernés par la baisse des prélèvements pour l'eau potable.

### FRANCE MÉTROPOLITAINE : PRÉLÈVEMENTS POUR L'EAU POTABLE EN 2070 PAR SCÉNARIO ET SELON LA STRATÉGIE D'ADAPTATION

En milliards de m<sup>3</sup> (France métropolitaine)

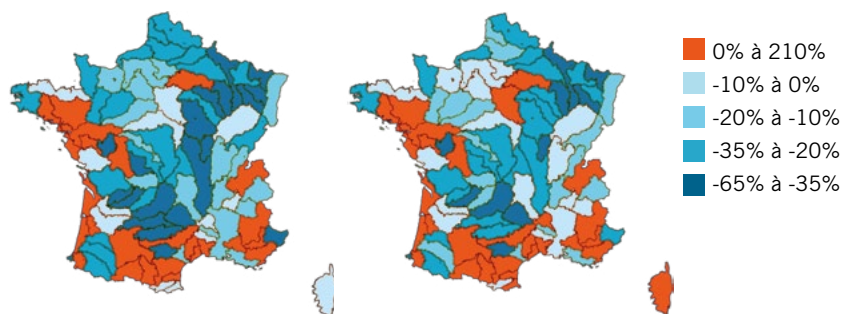


Source : BIPE 2010 pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

### EVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE PAR BASSIN VERSANT ENTRE 2006 ET 2070 ET SELON DEUX SCÉNARIOS

Scénario 2070 « habitat concentré »

Scénario 2070 « habitat étalé »



Source : BIPE 2010 pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

D'importants besoins émergeront pour les régions de la façade atlantique, le sud et le sud-est. La hausse démographique, l'augmentation sensible du nombre de ménages et le vieillissement de la population s'accompagneront de déplacements progressifs vers certaines régions. Dans ces régions, les prélèvements augmenteront, et ce d'autant plus dans un scénario de développement de l'habitat individuel.



## L'objectif de bon état des masses d'eau

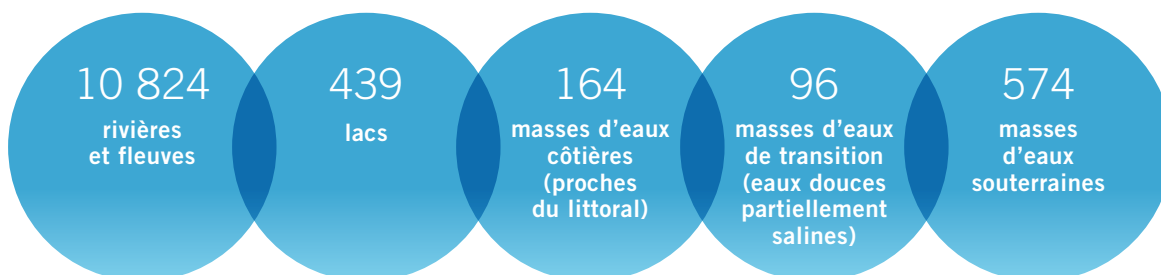
La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 a engagé les pays de l'Union Européenne dans **une politique unique vers l'objectif commun de bon état des masses d'eau** souterraines et superficielles à atteindre en 2015.

Le bon état global des eaux de surface repose sur l'état écologique et l'état chimique :

- l'état écologique est estimé sur la base de paramètres biologiques (différents types d'organismes : macrophytes, poissons...) et physico-chimiques (azote, phosphore, température, pH...). Le bon état est généralement atteint lorsque la masse d'eau est peu altérée par les activités humaines ;
- l'état chimique est évalué en fonction de la concentration de substances chimiques (41 substances prioritaires au niveau européen). Le bon état est atteint lorsque les concentrations sont inférieures à des valeurs seuil.

Le bon état global des eaux souterraines repose quant à lui sur l'état chimique et l'état quantitatif. Le premier est défini en fonction de la concentration de substances déterminées à l'échelon national (métaux lourds : plomb, cadmium, arsenic...) et européen (nitrates, ammonium, pesticides...). Le second est atteint lorsque les prélèvements sont inférieurs aux capacités de recharge de la nappe.

### LES MASSES D'EAU EN FRANCE



Source : site web Eaufrance

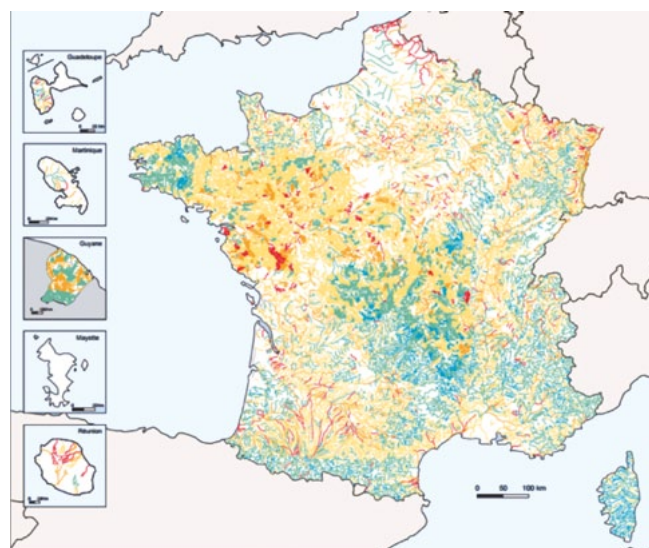
En France, un programme de surveillance est mis en place à l'échelle de chaque bassin afin d'évaluer l'état des masses d'eaux et de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la DCE.

11 523 masses d'eau superficielles et 574 masses d'eau souterraines ont été délimitées. Les eaux de surface sont surveillées par plus de 4 300 stations et les eaux souterraines par près de 4 700 stations.

Dans sa mise en œuvre de la DCE, la France vise à atteindre le bon état écologique des eaux à des niveaux croissants et progressifs entre 2015 et 2027. Les objectifs de bon état écologique des masses d'eau de surface sont ainsi fixés, de manière ambitieuse, à 64,3% pour 2015, 87,6% pour 2021 et 99,5% pour 2027.



## L'eau prélevée n'atteignait globalement pas le bon état écologique en 2009



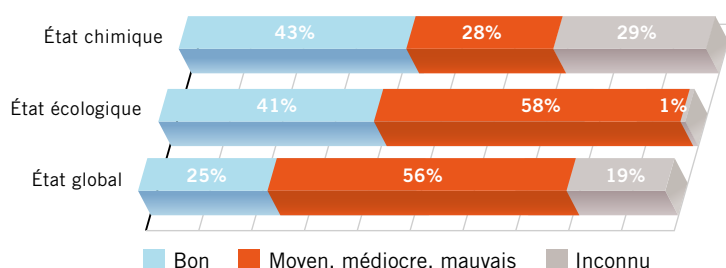
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Information insuffisante pour attribuer un état

En 2009, l'eau prélevée en France n'était, globalement, pas de bonne qualité du point de vue écologique.

Le programme de mesures prises à partir de 2009 visait à atteindre en 2015 les objectifs de 39% de bon état global pour les eaux de surface (comparé à 25% en 2009) et de 63% pour les eaux souterraines (comparé à 55% en 2009). Certains bassins sont plus concernés que d'autres par l'importance de l'effort à fournir pour atteindre ces objectifs.

Source : Agences de l'Eau - délégations de bassin (données rapportées à la Commission Européenne au 15 octobre 2010 en application de la directive-cadre sur l'eau résultant des données de surveillance obtenues en 2006-2007) Fonds cartographiques: ONEMA Réalisation: A.Claverolas (OIEau) © ONEMA, 2010

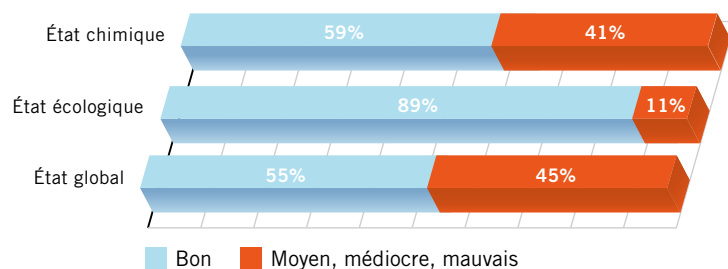
### FRANCE : BILAN 2009 DE L'ÉTAT DES EAUX DE SURFACE



Source : BIPE d'après MEDDE

Certes, 41% des eaux de surface étaient en bon état écologique et 43% en bon état chimique, mais avec un taux important de méconnaissance (29%) concernant l'état chimique. Le bon état global n'était atteint que pour 25% des masses d'eau avec une part d'inconnu encore significative. Certains bassins présentaient des taux de bon état global inférieurs à 20% (Sambre, Réunion).

### FRANCE : BILAN 2009 DE L'ÉTAT DES EAUX SOUTERRAINES



Source : BIPE d'après MEDDE

55% des eaux souterraines étaient en bon état global, c'est-à-dire à la fois en bon état chimique et en bon état quantitatif, taux tiré à la baisse par un état chimique de 59%. Hormis en Adour-Garonne et à la Réunion, tous les bassins présentaient des taux élevés de bon état quantitatif. Le bon état chimique était inférieur à 50% dans quelques bassins (Seine Normandie, Rhin, Réunion).

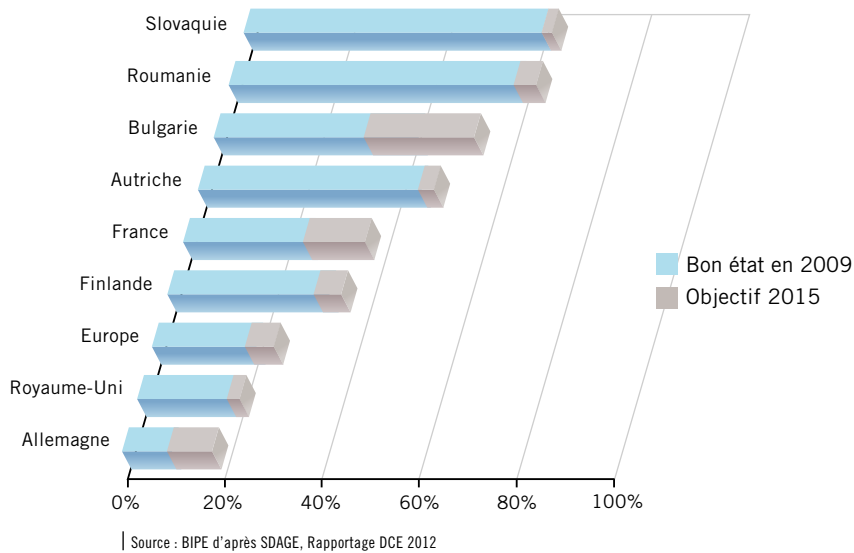


## La France s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2015

Avec un objectif de 39% de bon état global des eaux de surface en 2015, **la France s'est donné un objectif supérieur à la moyenne des engagements européens**. L'effort à fournir était donc très important compte tenu de bilans écologique et chimique équivalents à la moyenne européenne en 2009.

Si la France se caractérise par une relative homogénéité de niveau entre son bilan écologique et son bilan chimique, il n'en est pas de même dans les autres pays européens et la comparaison est parfois contrastée : avec un taux de 41% de bon état écologique, la France se situait en 2009 très au-dessus de l'Allemagne et à des niveaux comparables à l'Espagne. Avec un taux de 43% de bon état chimique, la France se situait en revanche très loin de ces deux pays.

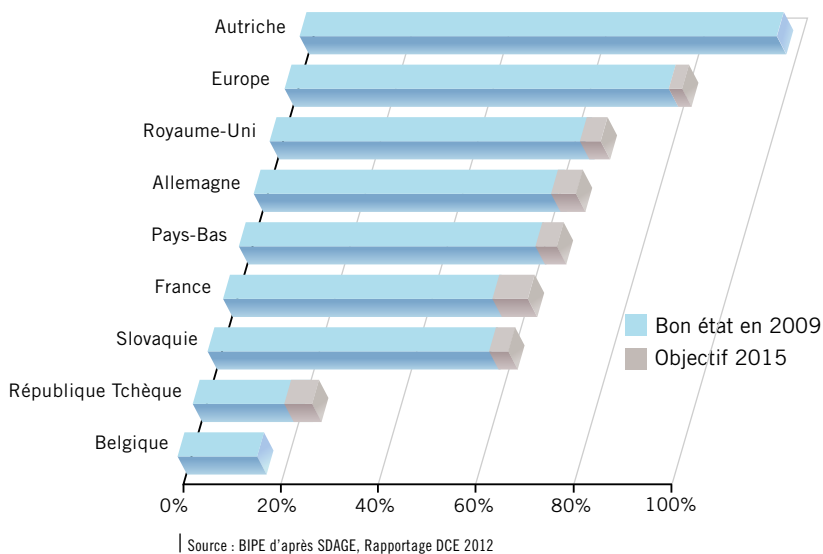
### EUROPE : BILANS ET OBJECTIFS DE BON ÉTAT DES EAUX DE SURFACE



Avec un objectif de 63% de bon état global des eaux souterraines en 2015, la France s'est donné des objectifs de progression parmi les plus ambitieux en Europe, équivalents à une progression de 7 points contre une moyenne de 3 points en Europe.

En 2009, la France se situait dans la moyenne européenne avec un taux de 89% de bon état quantitatif. En revanche, avec un taux de 59% de bon état chimique, elle se situait sensiblement en deçà de la moyenne européenne (79%) et des valeurs atteintes par ses grands voisins européens tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni ou l'Espagne.

### EUROPE : BILANS 2009 DE L'ÉTAT DES EAUX SOUTERRAINES



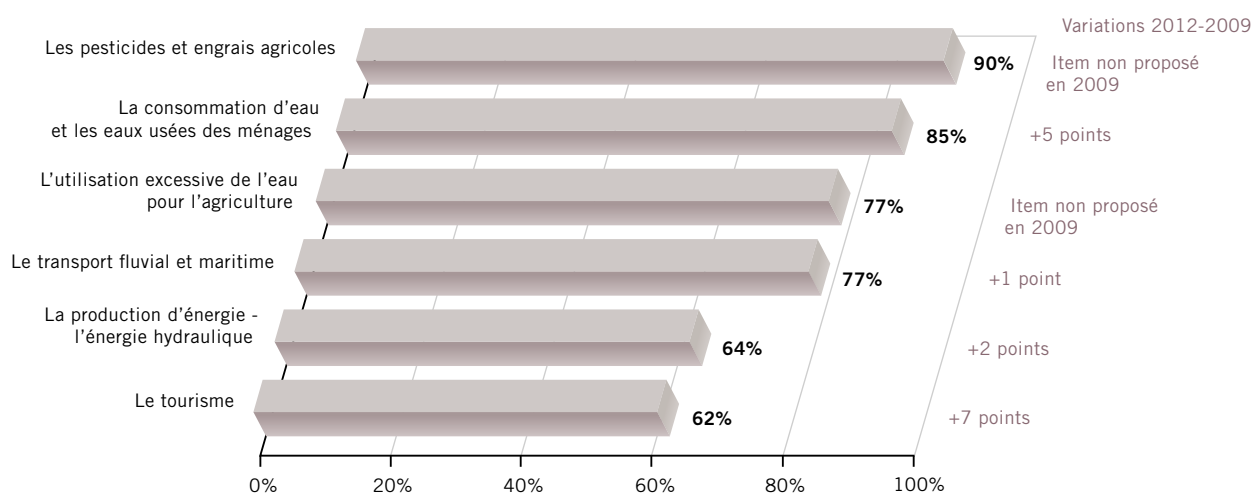
L'eau souterraine peut être dégradée par des pollutions urbaines, industrielles ou agricoles. Les pesticides et les nitrates issus de l'agriculture intensive constituent les principales menaces mais la qualité des nappes peut également être menacée localement par des sites industriels pollués où les sous-sols contiennent des quantités importantes de substances toxiques. La pollution constitue une menace d'autant plus sérieuse que certaines nappes se renouvellent lentement et le retour à la qualité peut nécessiter de nombreuses années.

## Des consommateurs conscients des facteurs impactant les ressources en eau

D'après les résultats de l'enquête européenne Eurobaromètre, l'agriculture est perçue par les Français comme l'activité ayant le plus fort impact sur la qualité et la quantité d'eau, principalement à travers l'utilisation des engrais et des pesticides, mais également à travers la problématique de la quantité d'eau prélevée jugée excessive.

Les français sont également conscients de l'impact direct de leur consommation d'eau potable et des eaux usées qu'elle engendre. Ce sont ces deux facteurs qui ont augmenté le plus entre 2009 et 2012 parmi les préoccupations des français.

### LES FACTEURS PERÇUS PAR LES FRANÇAIS COMME AYANT UN IMPACT SUR LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE L'EAU EN FRANCE



Source : BIPE d'après Eurobaromètre mars 2012 & janvier 2009



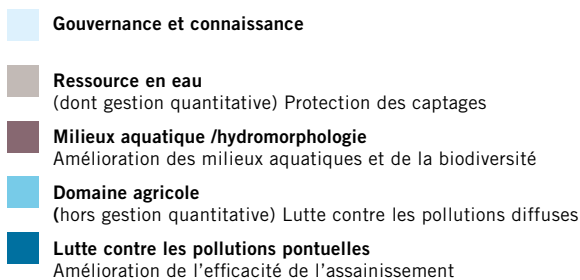
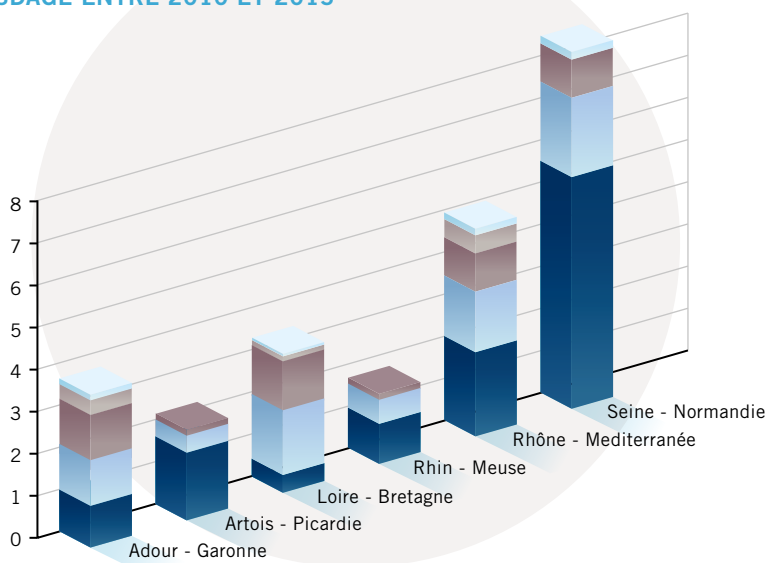
## Les SDAGE, outils pour atteindre le bon état des masses d'eau

Pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau, chaque bassin hydrographique élabore et adopte un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ces programmes sont prévus pour une période de six ans : un cycle s'achève en 2015 et le suivant aura pour horizon 2021.

Les SDAGE sont organisés en trois étapes :

- ils définissent les orientations permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. (Cette étape s'appuie sur un état des lieux et sur la consultation du public afin d'identifier les questions importantes)
- ils fixent ensuite les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin (cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaires et eaux côtières), compte tenu des différents enjeux et des priorités établies ;
- ils déterminent enfin le programme de mesures nécessaires pour réaliser les objectifs fixés en matière de prévention de la détérioration de la ressource et d'amélioration de l'état des eaux. Cette ultime étape aboutit à l'adoption du SDAGE après une seconde consultation du public.

### 24,4 MILLIARDS D'EUROS INVESTIS DANS LES PROGRAMMES DES SDAGE ENTRE 2010 ET 2015



Sources : MEDDTL – Agences de l'Eau – Les Offices de l'Eau

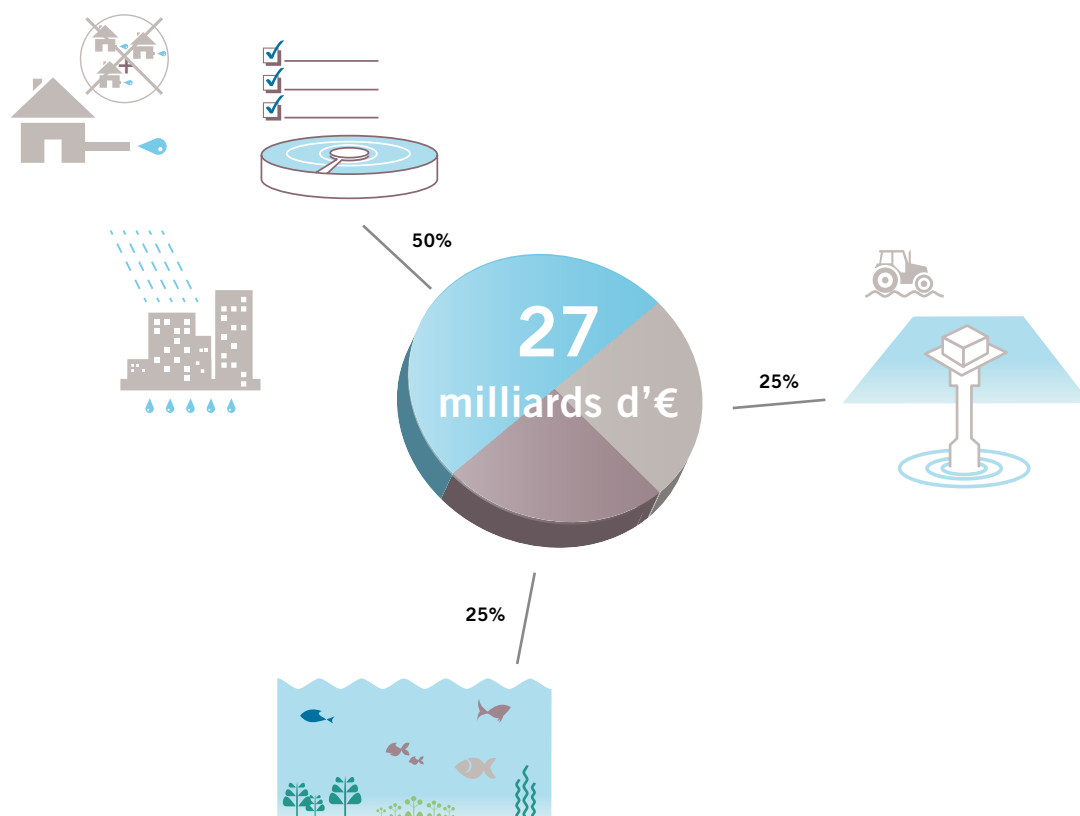
Des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont chargés de transposer et de mettre en œuvre les mesures décidées dans les SDAGE à l'échelle locale.

## L'eau potable et l'assainissement

Des bilans à mi-parcours des SDAGE ont été établis en 2013. Ils mettent en évidence une quasi-stabilité des taux de bon état des masses par rapport aux évaluations réalisées en 2009, tant concernant les eaux de surface que les eaux souterraines. Il en ressort que les objectifs fixés pour 2015 ne seront probablement pas atteints. En revanche, les bilans font état d'une montée en puissance des dispositifs de surveillance, réduisant la part de méconnaissance de l'état écologique, ainsi que d'une hausse du taux de la fiabilité des évaluations écologiques et chimiques.

Sur les 27 milliards d'euros qui auront été alloués aux programmes SDAGE entre 2010 et 2015 :

- une moitié aura été destinée à l'amélioration de l'efficacité de l'assainissement : mise aux normes des stations d'épuration, assainissement non collectif, rejets urbains issus des eaux de pluie ;
- un quart aura été affecté à la lutte contre les pollutions diffuses, organiques ou chimiques, liées à l'agriculture, avec notamment la mise en place de mesures agro-environnementales et des actions ciblant la protection des zones de captages d'eau potable ;
- le dernier quart aura été alloué à l'amélioration des milieux aquatiques et de la biodiversité.







## Les budgets des agences de l'eau

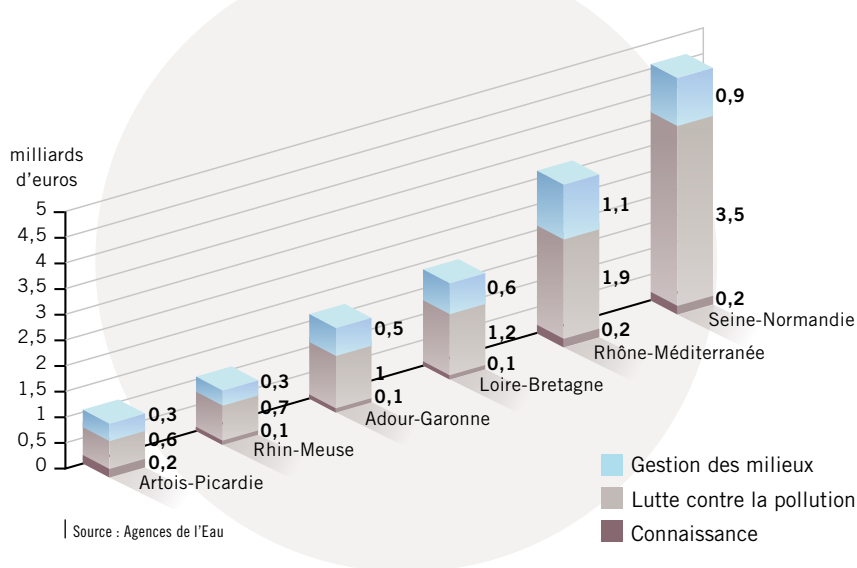
Depuis leur création en 1964, les Agences de l'Eau établissent des programmes pluriannuels d'intervention afin de mettre en œuvre les orientations de la politique nationale de l'eau en les adaptant aux enjeux de chaque bassin.

Le principe de « l'eau paie l'eau » est à la base du financement des Agences de l'Eau. Les programmes pluriannuels d'intervention sont donc entièrement financés par les redevances versées aux Agences par les usagers de l'eau en fonction des volumes d'eau qu'ils prélèvent et consomment et des quantités de pollutions qu'ils émettent. Le plafond du montant pluriannuel des dépenses des Agences de l'Eau, de même que sa répartition par grand domaine d'intervention, font l'objet d'un arrêté conjoint des Ministres en charge de l'environnement et des finances.

Le X<sup>ème</sup> programme d'intervention prévoit d'investir au total 13,3 milliards d'euros entre 2013 et 2018. Les Agences de l'Eau évaluent à 25 milliards d'euros l'impact de ce programme en termes de travaux. Concernant les activités des services collectifs d'eau et d'assainissement, ce sont 15 milliards d'euros d'investissement qui sont à prévoir, les Agences de l'Eau contribuant pour environ 7 milliards d'euros via leurs subventions.

Au cours des dernières années, les agences de l'eau ont été sollicitées pour contribuer au redressement des financements publics de l'Etat. Au titre de l'année 2015, cette contribution est de 175 millions d'euros.

### AGENCES DE L'EAU : 13,3 MILLIARDS D'EUROS INVESTIS DANS LES PROGRAMMES DES SDAGE ENTRE 2013 ET 2018



# La qualité de l'eau distribuée

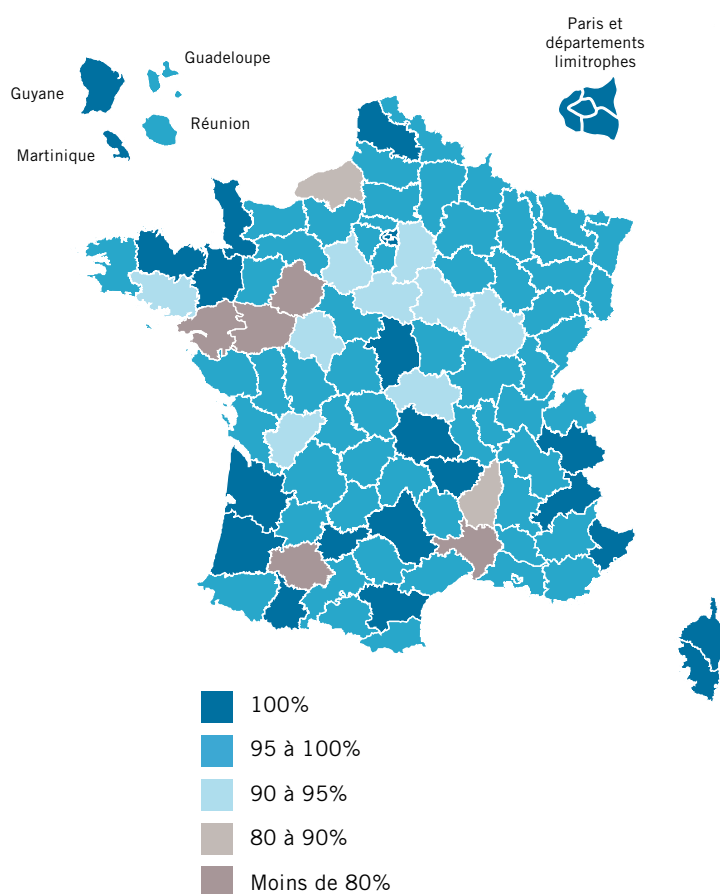
## L'eau du robinet est de bonne qualité

Selon le Ministère chargé de la santé et les Agences Régionales de Santé (ARS), des efforts conséquents ont permis d'améliorer la qualité de l'eau distribuée depuis les années 2000. La part de la population alimentée par de l'eau ayant été au moins une fois non conforme aux paramètres microbiologiques est ainsi passée de 8,8 % en 2000 à 3,3 % en 2012.

Par ailleurs, la population alimentée par une eau non conforme vis-à-vis des pesticides a diminué de 43 % depuis 2003 et de 16 % entre 2010 et 2012, pour les nitrates. Les dépassements des limites de qualité sont majoritairement rencontrés en zones rurales.

Au total, en 2012, 99,1% et 95,5% de la population ont été respectivement, desservis en permanence par de l'eau respectant la limite de qualité pour les nitrates et pour les pesticides.

### POURCENTAGE DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UNE EAU EN PERMANENCE CONFORME AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR LES PESTICIDES



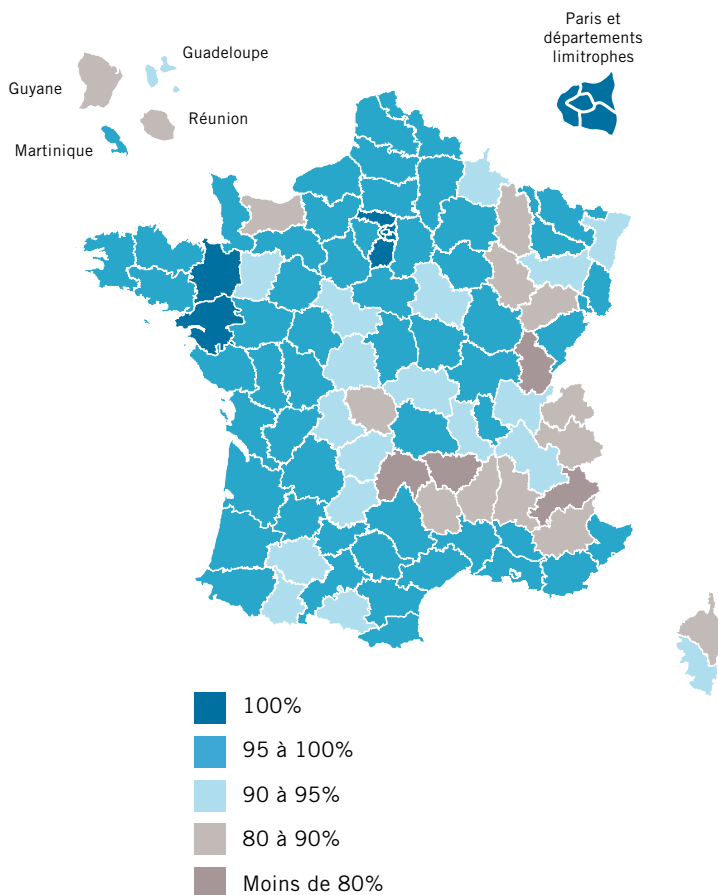


Les problèmes vis-à-vis de l'arsenic et du sélénium, liés à la nature géologique des sols, sont localisés à quelques départements. Si des efforts importants ont été mis en œuvre ces dernières années pour respecter les exigences réglementaires, les différentes solutions correctives restent parfois difficiles à mettre en œuvre au niveau des services de distribution de petite taille.

Ce bilan indique que, bien que la qualité de l'eau du robinet s'améliore sensiblement, des efforts doivent localement se poursuivre concernant les travaux de mise en conformité (installations de production et de distribution d'eau potable, amélioration des traitements de désinfection de l'eau, mise en place des périmètres de protection).

Le Ministère de la santé et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement (Anses) ont en outre organisé des campagnes exploratoires sur les résidus de médicaments et le bisphénol A (BPA). Ces campagnes ont respectivement montré que les concentrations trouvées dans les eaux du robinet étaient de 1 000 à 1 million de fois inférieures aux doses thérapeutiques et que l'eau du robinet ne contribuait pas de manière significative à l'exposition de la population au BPA.

## POURCENTAGE DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UNE EAU DE BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE



| Source : ARS 2014, 2012

# La protection des captages d'eau potable

## Deux grands types de dispositifs de protection des captages

Environ 33 000 ouvrages de prélèvement de l'eau sont recensés en France. Ce sont essentiellement des captages en eau souterraines (96%) destinés à produire les 2/3 de l'eau potable, le tiers restant étant produit à partir de prises d'eaux superficielles. Par ailleurs, étaient recensés en 2012 en métropole quatre ouvrages de captage d'eau de mer destinés à produire de l'eau potable d'une capacité totale de 25 000 m<sup>3</sup>/j.

Afin de protéger les captages d'eau potable contre les pollutions ponctuelles, accidentelles ou diffuses, deux dispositifs délimitent et hiérarchisent les zones autour des points de captage.

Le premier dispositif concerne les périmètres de protection des captages (PPC) et vise la protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles. Leur mise en place a été rendue obligatoire pour l'ensemble des captages depuis la loi sur l'eau de 1992. La réglementation prévoit trois périmètres « gigognes » déterminés selon les risques de pollution et la vulnérabilité du captage :

- **un périmètre de protection immédiate** autour du point de prélèvement, dont les terrains, clôturés, sont à acquérir par le maître d'ouvrage et où toute activité est interdite ;
- **un périmètre de protection rapprochée** à l'intérieur duquel peuvent être interdites ou réglementées toutes activités ou installations portant atteinte directement ou non à la qualité des eaux ;
- si la situation le nécessite, **un périmètre de protection éloignée**, à l'intérieur duquel les activités et installations peuvent être réglementées.

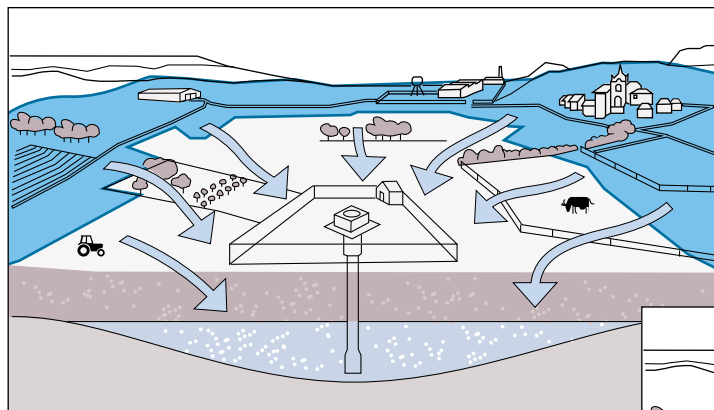
La délimitation de ces périmètres et les prescriptions adoptées sont fixées dans un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP).

Fin 2013, 69% des captages bénéficiaient d'une protection formalisée par une DUP, soit 80% du volume d'eau prélevé à l'échelle nationale. En deux ans, la protection formalisée a progressé de 6 points en nombre de captages et de 7 points en volume d'eau.



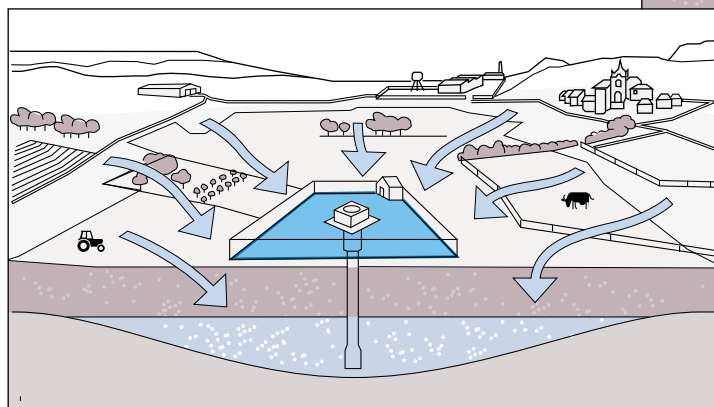
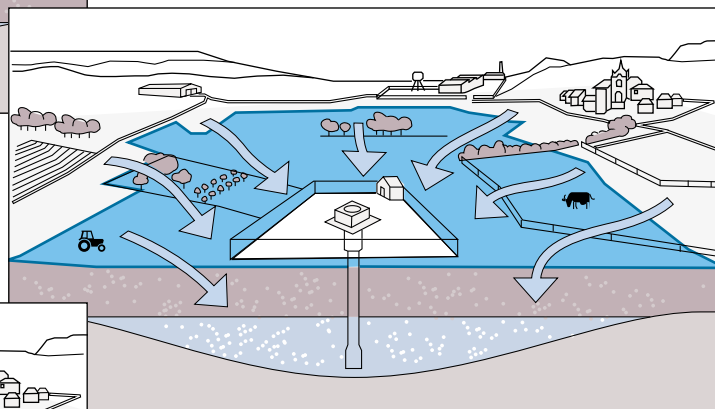


## LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES (PPC)



**Périmètre de protection éloignée**  
Zone d'alimentation du captage

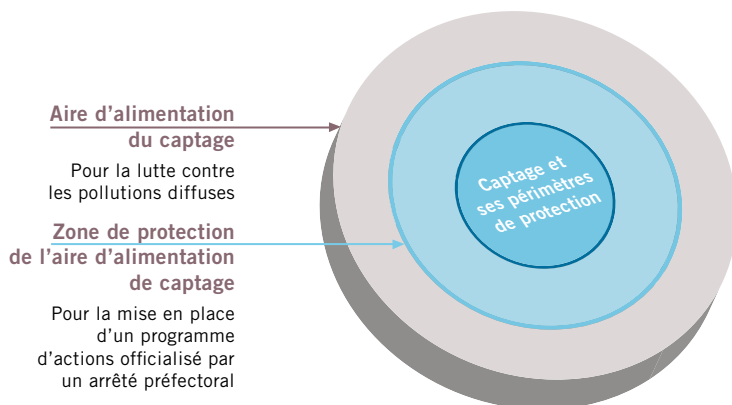
**Périmètre de protection rapprochée**  
Zone d'appel du captage  
Plusieurs hectares



**Périmètre de protection immédiate**  
Surface acquise et clôturée  
Quelques ares

Source Ministère de la Santé

## LA PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE (AAC) CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES



Source : BIPE d'après Ministère de l'Environnement

Le second dispositif, complémentaire des PPC, a été défini par la Loi sur l'Eau de décembre 2006 dans le cadre des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). Il concerne la mise en place de mesures de protection contre les pollutions diffuses sur des aires d'alimentation des captages (AAC). Les aires considérées sont généralement plus vastes que les PPC et concernent l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage par infiltration ou par ruissellement. Des programmes d'actions définis par arrêté préfectoral sont mis en œuvre sur tout ou partie des AAC.

## Des captages prioritaires à protéger

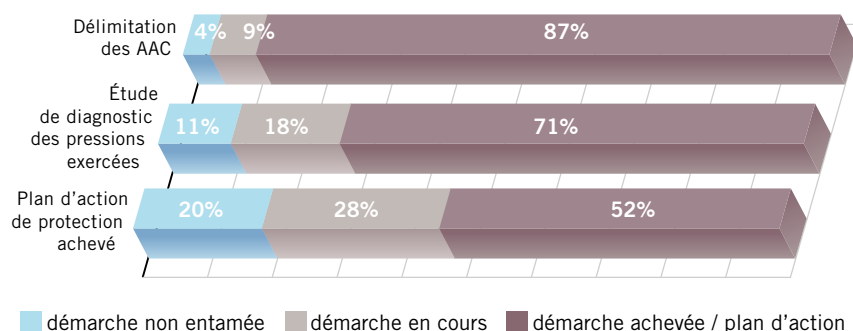
L'action publique en matière de protection des captages s'est traduite en 2009 par la désignation de captages prioritaires à l'occasion du Grenelle de l'Environnement. Initialement au nombre de 507, les captages dits « Grenelle » ont été portés à 532 en 2011, puis à 1 000 à l'occasion de la deuxième Conférence environnementale de 2013.

Les captages prioritaires sont définis selon trois critères :

- la qualité des eaux brutes vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les phytosanitaires ;
- le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie ;
- la volonté de reconquête de ressources abandonnées.

Un plan d'action impliquant toutes les parties prenantes est mis en œuvre après une phase d'études concernant la délimitation des aires d'alimentation des captages et concernant les pressions exercées sur le milieu. En 2012, 52% des captages « Grenelle » disposaient d'un plan d'action achevé mais seulement 17% bénéficiaient d'un arrêté le validant.

### ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE PROTECTION POUR LES OUVRAGES « GRENELLE »



Source : BIPE d'après MEDDE, 2012



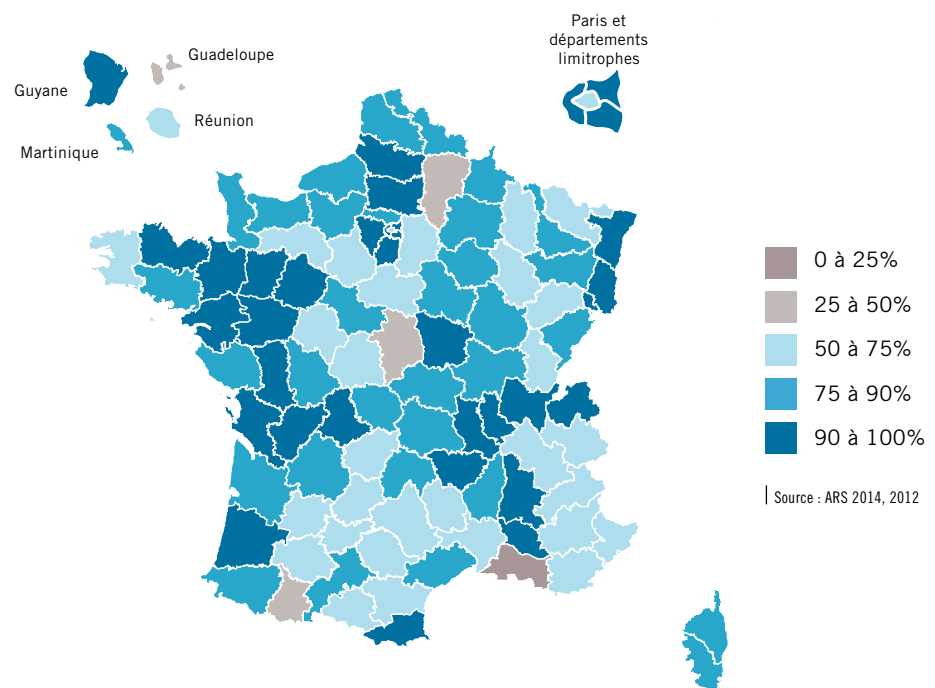
## De nombreux autres captages sensibles

Parallèlement aux captages « Grenelle », le Ministère de la santé a considéré que 3 000 points de captage étaient en 2014 dans un état qualitatif préoccupant, à savoir dépassant les critères nitrates ou pesticides. Ces captages ne représentent qu'une faible part du parc total (8%), mais il est difficile d'établir si la situation évolue positivement ou se dégrade pour deux raisons :

- Un nombre significatif de points de captage (40%) n'a pas, en effet, fait l'objet de mesure entre 2008 et 2012.
- Par ailleurs les captages les plus pollués sont abandonnés et sortent du champ du contrôle sanitaire.

Un rapport interministériel de 2014 indique que les solutions les plus efficaces peinent parfois à émerger du fait de la complexité et de l'inadaptation des mesures mises en œuvre. Sur le plan technique, plusieurs moyens sont identifiés comme leviers d'efficacité, tels que l'association des acteurs agricoles au plan d'action, la collégialité des expertises ou encore la capacité de pilotage des procédures et d'animation des différentes parties prenantes.

### UN ÉTAT DE PROTECTION DES CAPTAGES CONTRASTÉ SELON LES DÉPARTEMENTS En pourcentage de débit



## Les Chambres d'agriculture, partenaires des entreprises de l'eau pour la protection des captages

Les entreprises de l'eau (FP2E) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) sont partenaires dans la mise en œuvre d'actions relatives à la protection des captages d'eau potable.

En 2014, les démarches ont été renforcées par un accord de coopération suite au passage à 1 000 du nombre de captages d'eau potable identifiés comme prioritaires lors de la Conférence environnementale.

Placés sous le signe des territoires, les engagements portent sur le développement de partenariats locaux pour diffuser les expériences acquises sur les captages prioritaires, mais également sur la mise à disposition de solutions innovantes pour les maîtres d'ouvrage et les agriculteurs.

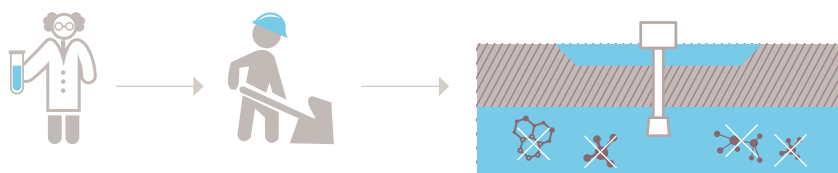
A titre d'exemple sur le site pilote d'Orléans, une convention tripartite a été établie entre la Mairie d'Orléans, la Chambre d'agriculture du Loiret et l'opérateur local. Son objectif est de préserver la qualité de l'eau alimentant la ville grâce à des actions préventives maintenant l'activité agricole périurbaine (environ 50 exploitations agricoles concernées).

L'opération porte sur 3 forages classés prioritaires « Grenelle », fournissant 90 % de la production et alimentant plus de 150 000 habitants.

Dans le cadre de la convention ont été effectués des diagnostics de pollutions ponctuels, et consécutivement, des travaux imposés par déclaration d'utilité publique pour un montant de 180 000 € (sécurisation des puits, réhabilitation d'aires de stockage d'engrais, etc).

Le principal résultat obtenu réside en l'absence de traces de produits phytosanitaires alors qu'on retrouvait auparavant des traces d'atrazine et de ses dérivés composés.

Les résultats de cette démarche partenariale sont encourageants, et d'autres sites pilotes : Calais (62), Oursbelille (65), Montet Chambon (36), Carcès (83), Pesmes (70), Asnans (39), Jaunay (85), Sainteny (50) font l'objet d'actions similaires.







## Une qualité d'eau potable maintenue à haut niveau

Pour être potable, l'eau doit répondre à des critères de qualité très stricts. Les contrôles sont réalisés sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS) et portent sur l'ensemble du système de distribution : points de captage, usines de traitement, réservoirs et réseaux.

**300 000 prélèvements sont analysés chaque année, faisant de l'eau distribuée l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.**

Les résultats des contrôles sont régulièrement mis à jour et à disposition de tous sur un site internet géré par le Ministère en charge de la Santé.

([www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable](http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable))

Les ARS effectuent chaque année près de 12,3 millions d'analyses sur l'ensemble des services publics d'eau et d'assainissement (régie et gestion déléguée). En plus de ces contrôles, les entreprises de l'eau surveillent elles-mêmes la qualité de l'eau tout au long du processus de production et de distribution. Au total, près de 8,1 millions d'analyses ont été effectuées en 2013 sur des services gérés par les entreprises.

Ce chiffre a connu une augmentation sensible entre 2010 et 2013 de plus de 20 %.

Selon les Agences Régionales de Santé, **la conformité des analyses bactériologiques était au niveau national de 96,7%** en 2012. Cette moyenne masque cependant des disparités territoriales : les petites unités de distribution en zones rurales présentent le plus souvent des problèmes de qualité microbiologique, ainsi que des dépassements des limites de qualité pour les pesticides et les nitrates.

Dans les services gérés par les entreprises de l'eau, **cette conformité était de 99,5% en 2013** (source : BIPE d'après enquête Entreprises de l'eau).

### LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES ENTREPRISES DE L'EAU

	2006	2008	2010	2013
Taux de conformité des analyses bactériologiques	99,7%	99,6%	99,7%	99,5%
Taux de conformité des analyses physico-chimiques	98,6%	98,7%	98,6%	98,0%

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2011 - 2013

### DONNÉES DU CONTRÔLE SANITAIRE RÉALISÉ PAR LES ARS (DDASS jusqu'en avril 2010)

	2006	2008	2010	2013
Proportion de la population desservie par une eau constamment conforme pour les paramètres microbiologiques	95,6%	96,2%	96,8%	96,7%

Sources : SISE-Eaux, ARS, ministère chargé de la santé 2011 - 2013

## Les Français très majoritairement satisfaits de l'eau du robinet

Le baromètre TNS-SOFRES/CIEAU publié en 2015, illustre qu'une très grande majorité de Français (84%) est satisfaite du service de l'eau dans sa commune, et lui accorde sa confiance.

4 Français sur 5 (81%) disent avoir confiance dans l'eau du robinet. Deux éléments fondent prioritairement cette confiance : **les normes et les contrôles** qui encadrent la qualité de l'eau distribuée. En effet, la quasi totalité des personnes interrogées sait que l'eau est soumise à des normes (97%) et que la qualité de l'eau du robinet est encadrée par des contrôles (96%). Un tiers des Français souhaiterait néanmoins que ces contrôles soient plus nombreux.

Les Français témoignent donc d'une grande confiance dans leur eau... et ils la boivent. Même s'ils restent **avant tout des buveurs « mixtes »** : 75% déclarent en effet, boire à la fois de l'eau du robinet et de l'eau en bouteille. Ils affichent cependant, **une préférence pour l'eau du robinet**. 65% déclarent en boire tous les jours contre 48% pour l'eau en bouteille. Une préférence corrélée à sa qualité et sa commodité (60%) même si 56% disent aussi la boire parce qu'elle est moins chère. 7 Français sur 10 (71%) trouvent d'ailleurs qu'elle a bon goût.

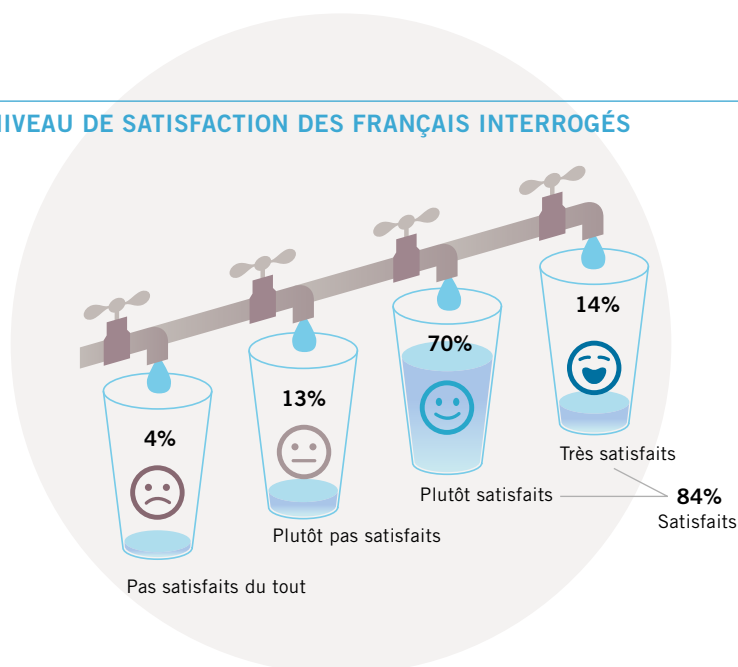
Quel que soit l'usage (boisson, hygiène, usages ménagers...) 3 consommateurs sur 4 (72%) ont exprimé leur satisfaction globale envers l'eau du robinet. Quand ils ne sont pas satisfaits, c'est avant tout pour des questions de goût ou de calcaire.

Préserver la qualité de son eau, c'est aussi préserver celle des ressources et consentir à des gestes responsables. **89% des Français déclarent être attentifs aux quantités d'eau consommées** et 53% craignent de manquer d'eau dans leur région à l'avenir. Outre les craintes de pénuries, **62% pensent que la qualité des ressources va se dégrader**.

Garantir une eau de qualité au robinet, nécessite la mobilisation d'une large palette de compétences. Cependant, 73% des Français pensent encore que l'eau potable existe dans la nature. Ce qui n'est que très rarement le cas.

Pourtant les Français savent bien que **les traitements de potabilisation de l'eau, puis de dépollution des eaux usées, nécessitent des investissements lourds** (respectivement, 74 % et 76%).

### NIVEAU DE SATISFACTION DES FRANÇAIS INTERROGÉS



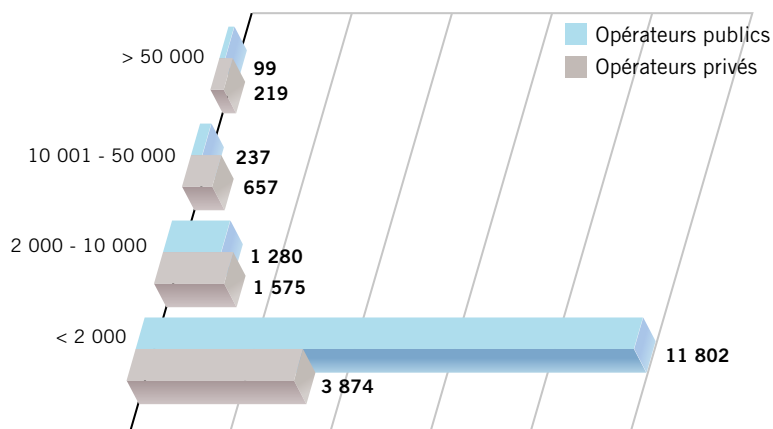
Source : baromètre TNS Sofres/C.I. Eau 2015



# L'assainissement collectif

## Les entreprises de l'eau gèrent la plupart des grandes stations d'épuration

### NOMBRE DE STATIONS D'ÉPURATION PAR CLASSE DE TAILLE EH ET TYPE D'OPÉRATEUR



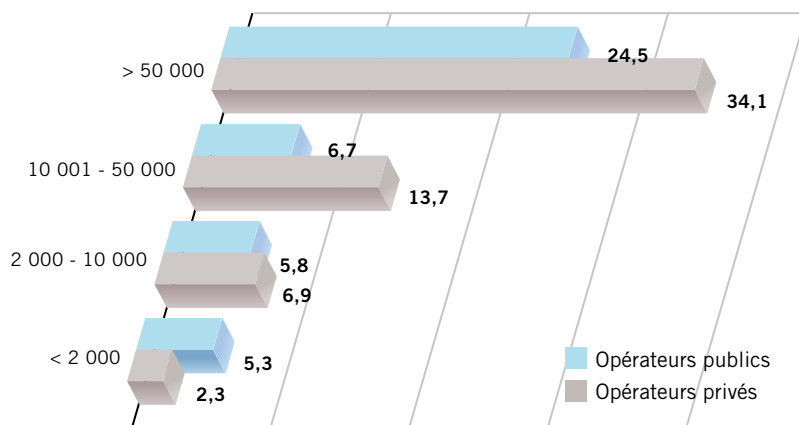
Sources : BIPE d'après enquêtes Entreprises de l'eau et base BDERU 2012 du MEDDE

La France dispose de 19 750 usines de traitement des eaux usées ayant une capacité épuratoire de 99 millions d'équivalents-habitants (EH). Près de 80% des usines d'épuration en service sont de faible capacité (< 2 000 EH) et ne traitent qu'une part très limitée (8%) de la capacité totale de traitement installée en France.

Les entreprises de l'eau interviennent dans 6 300 usines environ, soit un tiers du parc total français. Elles gèrent près des trois-quarts des grandes installations (soit 876 stations >10 000 EH) et près de 60% de l'ensemble des capacités de traitement, soit 57 millions d'équivalent-habitants. Elles sont, par ailleurs, en charge de la moitié du linéaire de réseau de collecte des eaux usées, dont l'entretien est primordial pour éviter les rejets directs d'eaux non épurées en milieu naturel.

### SOMME DES CAPACITÉS NOMINALES DES STATIONS PAR CLASSE DE TAILLE ET TYPE D'OPÉRATEUR

En millions d'EH



Sources : BIPE d'après enquêtes Entreprises de l'eau et base BDERU 2012 du MEDDE

## Des progrès dans la mise en conformité des installations d'épuration

Afin de contribuer aux objectifs d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, les installations de traitement des eaux usées sont soumises à des obligations de conformité quant aux niveaux de traitement requis pour les matières organiques et les nutriments.

Les cadres réglementaires qui fixent les niveaux de traitement concernent l'ensemble du système d'assainissement, à savoir les réseaux de collecte et les stations d'épuration.

Les niveaux de traitement requis varient en fonction de la taille des agglomérations et de la sensibilité du milieu récepteur. L'enjeu de conformité est prioritaire pour les grandes installations car 79% de la pollution est traité par les stations de traitement d'une capacité supérieure ou égale à 10 000 EH.

### CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES INSTALLATIONS D'ÉPURATION > 2 000 EH

	2010	2011	2013
Équipements gérés par les entreprises de l'eau (prescriptions acte individuel pris en application de la police de l'eau*)	86%	94%	95%
Ouvrages de l'ensemble des services (prescriptions nationales directive ERU**)	80%	80%	nd

Source : Enquête Entreprises de l'eau, base BDERU 2012 du MEDDE ; nd : non disponible

Un premier plan d'action concernant 146 grandes stations, a été mis en œuvre sur la période 2007-2011. Un second plan d'action à l'échéance 2018 vise, d'une part, à achever la mise en conformité des usines d'épurations à la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU), et d'autre part à les mettre en conformité avec les nouvelles obligations relatives à la qualité des milieux aquatiques et à la pérennisation des filières de gestion des boues.

Ce second plan d'action concerne la mise en conformité de près de 300 stations d'épuration et réseaux de collecte. 60% des 74 installations identifiées comme prioritaires en 2011 avaient déjà atteint la conformité en 2014. Les quelques 200 installations nouvellement identifiées en 2013 comme non conformes en équipement, en performance ou à saturation devront entamer les travaux nécessaires au plus tard mi-2017.

La durée de vie d'une station d'épuration étant de 30 à 40 ans, le taux de renouvellement du parc de plus de 2 000 EH, pour vétusté ou insuffisance de capacité de traitement, est estimé à 3%, soit une centaine d'installations par an.

\* Conformité à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines et au décret de transposition

\*\* Directive sur les eaux résiduaires urbaines





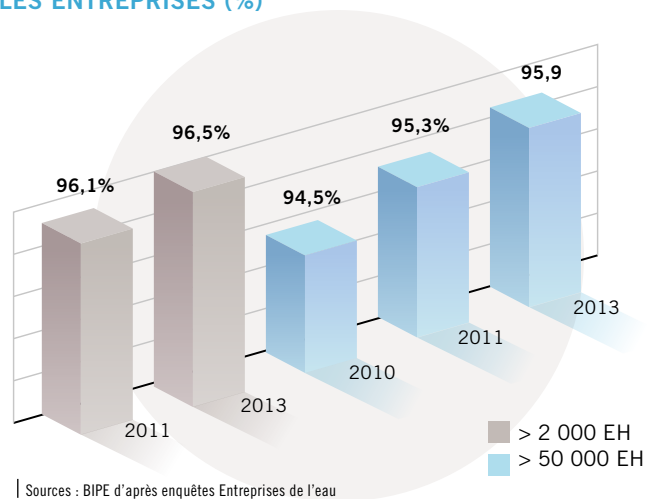
## Le rendement épuratoire progresse

Le rendement épuratoire est un indicateur de mesure de la pollution éliminée dans la station par rapport à la pollution reçue. Il définit ainsi les performances d'une station d'épuration. La Demande Biochimique en Oxygène (DBO) mesure la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques par voie biologique (par des bactéries).

Les entreprises de l'eau améliorent régulièrement leurs performances en matière de rendement épuratoire. Elles ont traité un volume d'eaux usées de 2,7 milliards de m<sup>3</sup> en 2013, soit 28% de plus qu'en 2010.

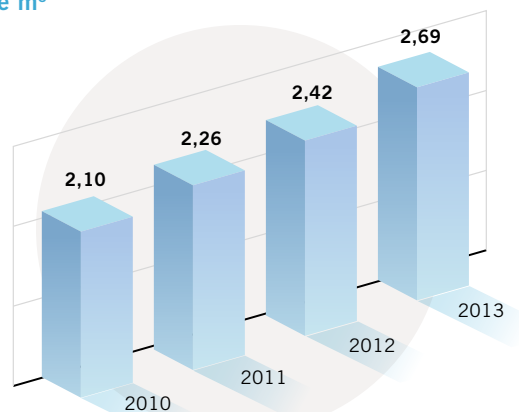
Cette évolution est pour partie la conséquence du dynamisme des entreprises de l'eau en matière d'assainissement.

### RENDEMENT ÉPURATOIRE DBO DES STATIONS D'ÉPURATION D'EAUX USÉES GÉRÉES PAR LES ENTREPRISES (%)



Sources : BIPE d'après enquêtes Entreprises de l'eau

### EAUX USÉES TRAITÉES PAR LES ENTREPRISES DE L'EAU En milliards de m<sup>3</sup>



Sources : BIPE d'après enquêtes Entreprises de l'eau

## Le développement de l'économie circulaire, enjeu majeur pour les services publics d'eau

### Des boues d'épuration très majoritairement valorisées en agriculture

**La gestion des boues d'épuration constitue un enjeu environnemental essentiel pour les services publics d'assainissement.**

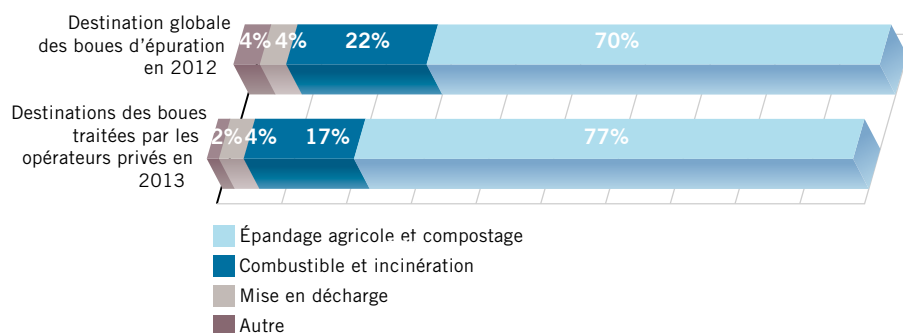
En 2012, plus d'un million de tonnes de matière sèche de boues a été produit par l'ensemble des services d'assainissement, dont plus de la moitié dans des installations gérées par les entreprises de l'eau (52%). La quasi-totalité (97%) de ce tonnage est traitée ou valorisée dans une filière conforme à la réglementation, c'est-à-dire considérée comme pérenne\*. La filière agricole est essentielle dans la valorisation des boues produites. La teneur des boues en sels minéraux et matières organiques les destinent majoritairement à l'épandage et au compostage, lesquels représentent au total près de **70% des valorisations**. La part de boues mises en décharge a poursuivi sa diminution entre 2008 et 2012, passant de 8% à 4%. Ceci à la faveur de **la valorisation agricole, qui atteint même 77% pour les boues d'épuration traitées par les entreprises de l'eau, soit un taux sensiblement supérieur à la moyenne nationale**. Le compostage est dominant au

sein cette filière, avec près de 15 points de plus que la moyenne française. Cette évolution traduit les efforts des entreprises en faveur des solutions à plus faible impact sur l'environnement.

Parallèlement, la méthanisation des boues (ou production de biogaz) se développe. Ce procédé permet non seulement de réduire et de stabiliser les déchets, mais aussi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en exploitant le potentiel énergétique de ces matières organiques, en produisant une énergie renouvelable. Il a permis de traiter 15% de tonnes supplémentaires entre 2010 et 2012 (soit plus de 425 000 tonnes, et plus de 100 GWh d'énergie).

**La valorisation en compost normalisé s'est fortement développée** et représente plus de 80% de la valorisation compost, soit **une progression de 20 points entre 2011 et 2013**. Cette valorisation agricole des boues d'épuration présente l'avantage d'être moins coûteuse que l'incinération et d'éviter la mise en décharge, directe ou indirecte. (les cendres issues de l'incinération étant, in fine, mises en décharge).

#### DESTINATION DES BOUES D'ÉPURATION Pourcentage de tonnes de matière sèche produite



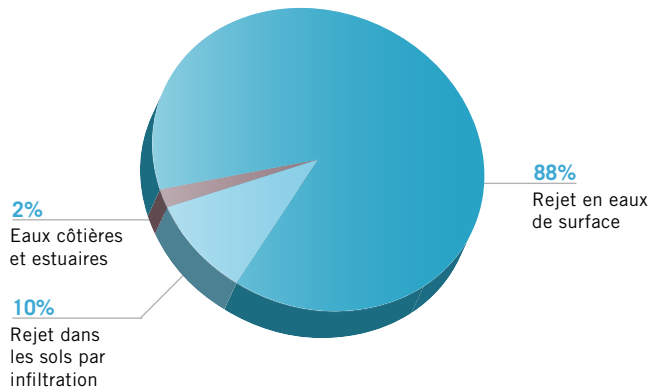
Sources : BIPE d'après MEDDE, 2012 pour le 1<sup>er</sup> graphique, enquête Entreprises de l'Eau pour le second

\*Les filières suivantes sont considérées comme pérennisées :  
- épandage : plan d'épandage + déclaration de transport ;  
- décharge : siccité (% de matière sèche) supérieure à 30% + déclaration de transport ;  
- incinération : autorisation d'exploitation du gestionnaire de l'usine + déclaration de transport ;  
- compostage : déclaration d'exploitation ou autorisation si production supérieure à 10 000 t/an.



## Rejet et réutilisation des eaux usées traitées

### REPARTITION DES REJETS DES EAUX USÉES TRAITÉES EN FRANCE (%)



Source : BIPE 2015

L'activité des services d'eau et d'assainissement, appelée petit cycle de l'eau, est interdépendante du cycle global de l'eau car des rejets bien épurés minimisent l'impact sur le milieu récepteur. En France, les eaux usées traitées par les stations d'épuration sont principalement rejetées dans des eaux de surface (88% : fleuves, rivières, lacs, étangs ...). Les sols, par infiltration et rejet dans les eaux côtières et les estuaires, sont les autres milieux récepteurs, respectivement pour 10% et 2%.

Quel que soit le type de milieu récepteur, la réglementation européenne requiert que chaque Etat membre définisse les zones sensibles à l'eutrophisation (dégradation d'un milieu aquatique, liée à un apport excessif de substances nutritives – azote et phosphore). Ainsi, tout rejet de station de traitement d'eaux usées ou industrielles traitées en zone sensible doit respecter des normes strictes sur l'azote et/ou le phosphore.

En 2013, les entreprises de l'eau avaient déployé près de 200 plans d'action sur des sites sensibles afin de préserver la biodiversité locale.

Bien que la réglementation permette la réutilisation des eaux usées après traitement pour l'irrigation des cultures, cette possibilité est peu mise en œuvre en France. Sur certaines îles de la côte atlantique, la réutilisation des eaux usées a cependant permis de maintenir ou de développer une activité agricole dans un contexte insulaire où la ressource en eau est rare. Certaines industries recyclent également l'eau utilisée dans leurs process d'épuration.

En 2013, les entreprises de l'eau ont, quant à elles, réutilisé 10% des eaux usées qu'elles avaient traitées.

La réglementation définit plusieurs catégories d'usages des eaux usées traitées. Les normes les plus exigeantes concernent en particulier l'irrigation de cultures maraîchères non transformées. Les normes les moins exigeantes concernent l'irrigation de forêts. Plus les normes de qualité pour l'utilisation des eaux usées épurées sont exigeantes, plus les traitements nécessaires sont complexes et le coût de production élevé. A l'étranger (Espagne, Israël notamment), le surcoût des programmes de réutilisation des eaux usées est généralement mutualisé avec l'ensemble des usagers de l'eau de la zone concernée.

La mise en œuvre des solutions technologiques conçues par les entreprises pour démultiplier les usages de l'eau dépend du contexte réglementaire, national ou européen qui conditionne l'aboutissement de toute innovation. Si l'application du principe de précaution est incontournable dans l'élaboration de la réglementation, il apparaît néanmoins nécessaire que celle-ci soit incitative et conçue comme un levier à la mise en pratique des progrès technologique.







---

# La gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement

# L'organisation institutionnelle

## De nombreuses instances de financement, de régulation et de contrôle

L'activité des services d'eau et d'assainissement est encadrée par un important dispositif administratif à trois échelons :

La politique de l'eau s'intéresse à l'ensemble du cycle de l'eau et de ses usages : les masses d'eau, les précipitations, les infiltrations et le ruissellement, les prélèvements à destination des activités humaines, le captage, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable, la collecte des eaux de pluie et des eaux usées, leur épuration et leur rejet dans les milieux naturels.

- **l'encadrement communautaire**, qui engage sur des objectifs et l'atteinte de résultats, impliquant une logique d'évaluation économique et environnementale ;
- **l'encadrement national**, qui décline, évalue et contrôle la politique nationale en conformité avec les directives et les réglementations européennes ;
- **l'encadrement local**, qui dispose de leviers incitatifs et contraignants, relatifs au fonctionnement des services et de leur contrôle.

Au-delà des autorités organisatrices et des opérateurs, de nombreux acteurs, essentiellement publics, jouent un rôle :

- **l'Union Européenne** fixe les directives cadres applicables aux pays membres. A la Commission européenne, la Direction générale de la Concurrence veille à une compétition juste et équitable dans le fonctionnement des marchés ;
- **l'État** définit les orientations politiques du domaine de l'eau, tant au niveau national (ministères et administrations centrales) que local (préfets et administrations déconcentrées). La mission interservices sur l'eau (MISE) assure, au niveau départemental, la coordination des missions des différents services de l'Etat et des établissements publics, permettant ainsi une approche globale des questions relatives à l'eau ;
- **l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)** est l'organisme technique de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux, sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et sur l'analyse des services publics d'eau et d'assainissement ;
- **les agences de l'eau**, à l'échelle des six grands bassins versants, participent au financement des services et apportent une aide aux investissements des communes ;
- **les départements et les régions** sont impliqués en matière de soutien aux investissements et en matière de politique sociale ;
- **la Cour des comptes** et les chambres régionales et territoriales des comptes veillent à la gestion efficace des services publics et contrôlent les budgets ;
- **la Direction générale de la concurrence**, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCRF) et l'Autorité de la concurrence veillent à la régulation concurrentielle des marchés au plan national.

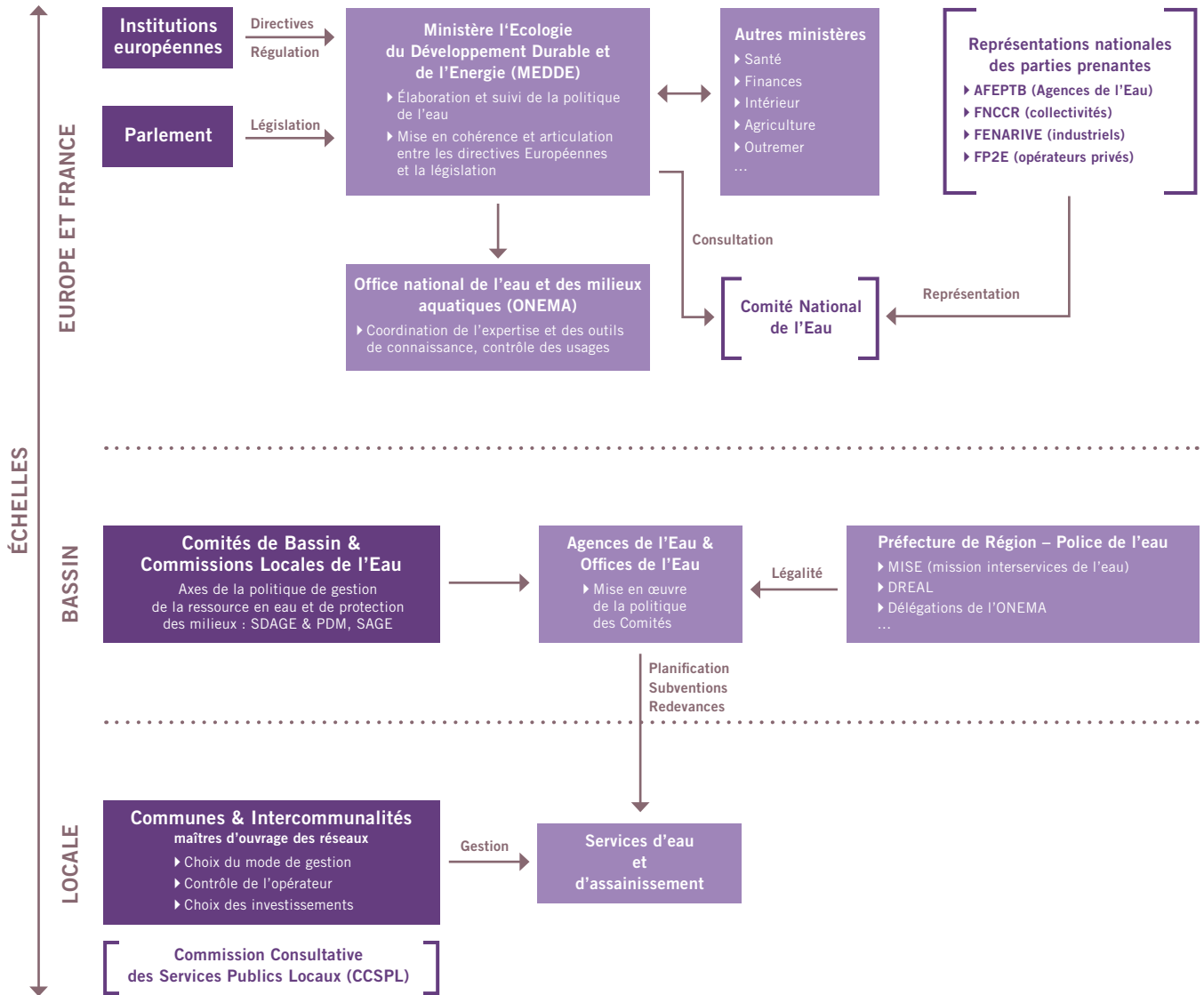
Parallèlement, des représentants de consommateurs et des activités agricoles et économiques sont consultés dans le cadre du Comité National de l'Eau, des Comités de Bassin et des Commissions Locales de l'Eau ou encore, concernant les consommateurs, dans le cadre des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants).

Au vu du nombre d'acteurs impliqués, la gouvernance de la politique de l'eau requiert une bonne coordination entre acteurs et un partage clair des responsabilités.



En matière de politique de l'eau, l'enjeu est local et les cadres réglementaires sont nationaux et européens :

- Organe délibérant
- Organe consultatif
- Organe exécutif



## La gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement

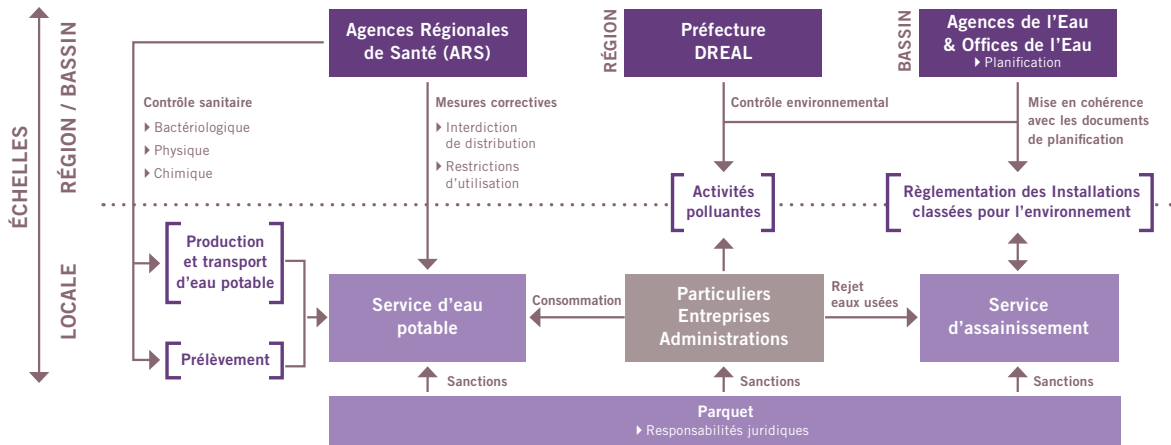
Le tableau ci-dessous résume les missions de régulation des services publics d'eau définies par l'OCDE, qui sont assurées, en France, par différentes instances publiques :

Mission de régulation	Entité en charge
Définir les niveaux de qualité de traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Union européenne</li> <li>• Ministère de l'Ecologie</li> <li>• Parlement</li> </ul>
Définir les niveaux de qualité de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Union européenne</li> <li>• Parlement</li> <li>• Vérification par le Ministère de la Santé et ses agences régionales</li> </ul>
Superviser le financement des services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Ecologie pour une partie</li> </ul>
Superviser les contrats avec les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulation locale</li> <li>• Préfecture (contrôle de légalité)</li> <li>• DGCCRF (concurrence)</li> <li>• Cour des Comptes et ses entités régionales</li> </ul>
Auditer au niveau de la gestion des services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités organisatrices locales</li> </ul>
Référencer les opérateurs publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autorité organisatrice sélectionne sous le contrôle de l'Autorité de concurrence et du juge administratif, les entités admises à répondre aux appels d'offres</li> </ul>
Promouvoir l'innovation technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère des finances et le Ministère de l'Ecologie (dans le cadre du comité de filière et du Contrat Stratégique de Filière Eau)</li> </ul>
Définir les obligations des services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Ecologie</li> <li>• Ministère de la Santé</li> <li>• Ministère de l'Economie et des Finances</li> </ul>
Incitation à une utilisation efficace des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Ecologie</li> <li>• ONEMA</li> <li>• Agences de l'eau</li> </ul>
Protection des consommateurs et résolution amiable des conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGCCRF</li> <li>• Médiateur de l'eau</li> </ul>
Uniformisation des comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>• Ministère de l'Intérieur</li> </ul>
Information et collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Ecologie</li> <li>• Ministère de la Santé</li> <li>• ONEMA</li> </ul>
Analyse des investissements publics	
Pilotage par la performance des services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONEMA</li> </ul>
Régulation des tarifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Ecologie</li> <li>• Parlement</li> <li>• Autorités organisatrices locales</li> <li>• Certaines agences de l'eau</li> </ul>





La santé du consommateur est au cœur des mécanismes de contrôle sanitaire et de pollution :



## La gouvernance locale des services

Les services d'eau et d'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial placés sous la responsabilité des collectivités locales (communes ou groupements de communes). En qualité d'autorités organisatrices, les collectivités locales confient la gestion de ces services à un opérateur, privé ou public, selon le mode de gestion librement choisi par les élus.

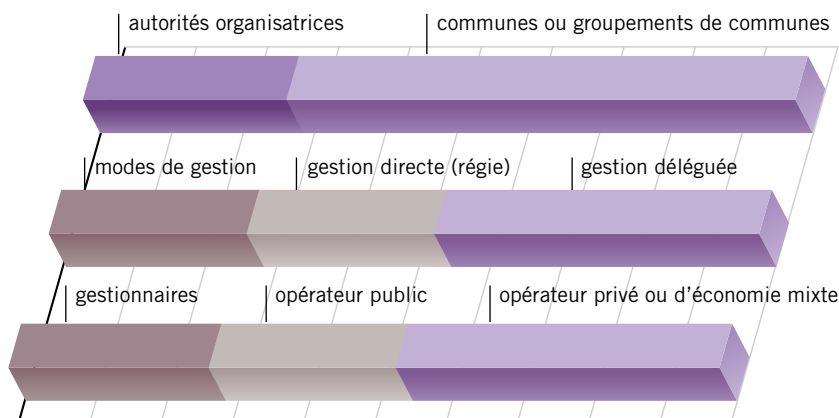
Les services recouvrent :

- pour le service de distribution d'eau potable : le captage, le traitement, la distribution de l'eau, la gestion de la clientèle ;
- pour le service d'assainissement des eaux usées (collectif ou non) : la collecte, la dépollution, le rejet des eaux usées épurées, la gestion de la clientèle et des raccordements.

Ce sont les collectivités qui choisissent le mode de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement. Elles peuvent choisir de gérer elles-mêmes les services, à travers la création d'une régie, ou faire appel à une entreprise dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP). Cependant, le choix d'une régie n'exclut pas de recourir à un opérateur privé pour réaliser tout ou partie des prestations d'exploitation, dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

L'organisation des services publics d'eau obéit dans la très grande majorité des cas, au schéma ci-contre.

Au-delà de cette organisation, le constat est celui d'une implication des entreprises de l'eau de plus en plus multiforme, à la fois comme opérateur global sur des périmètres souvent élargis (surveillance des ressources en amont, qualité des eaux de baignade, etc.) mais aussi comme opérateur prestataire de services pour des régies ou des sociétés publiques locales. Les entreprises peuvent également intervenir dans le cadre de sociétés d'économie mixte telles que les SEMOP (société d'économie mixte à opération unique), créées par une loi de juillet 2014.

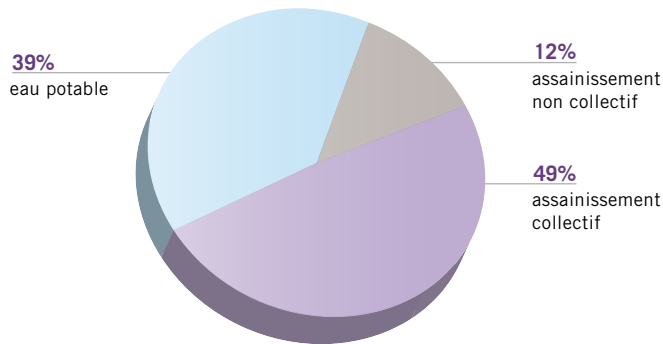


## Trente-cinq mille services publics locaux

Près de 35 000 services ont été recensés en 2012, une multitude qui s'explique par une gestion au niveau communal ou intercommunal. Plus précisément, l'ONEMA a recensé près de 31 000 services publics d'eau et d'assainissement, auxquels viennent s'ajouter 4 100 services d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, la mise en place de la réglementation sur l'assainissement non collectif engendre la création de nombreux services. En revanche, le nombre de services d'eau potable diminue en raison d'un lent processus de concentration, qui devrait être renforcé par les effets de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe »).

### RÉPARTITION DU NOMBRE DE SERVICES D'EAU EN FRANCE EN 2012



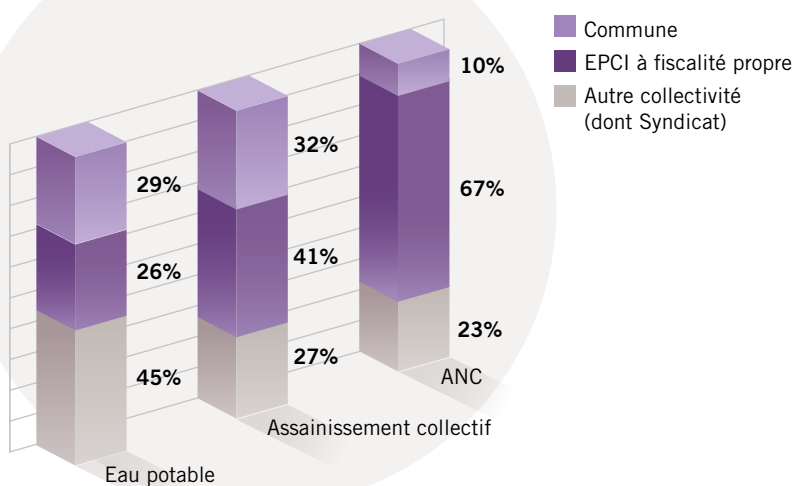
Source : Observatoire national SISPEA, 2014

Les missions des services peuvent être partielles :

- 86% des services d'eau potable détiennent les trois compétences primaires : production (potabilisation), transport et distribution (gestion des réseaux, gestion des abonnés) ;
- 80% des services d'assainissement collectif détiennent les trois compétences primaires : collecte des eaux usées, transport (gestion des réseaux d'eaux usées) et dépollution (gestion des stations d'épuration).

## Les collectivités organisatrices

### RÉPARTITION DE LA POPULATION DESSERVIE EN FONCTION DES TYPES D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES SERVICES



Sources : BIPE d'après Observatoire national SISPEA 2011, Banatic 2014

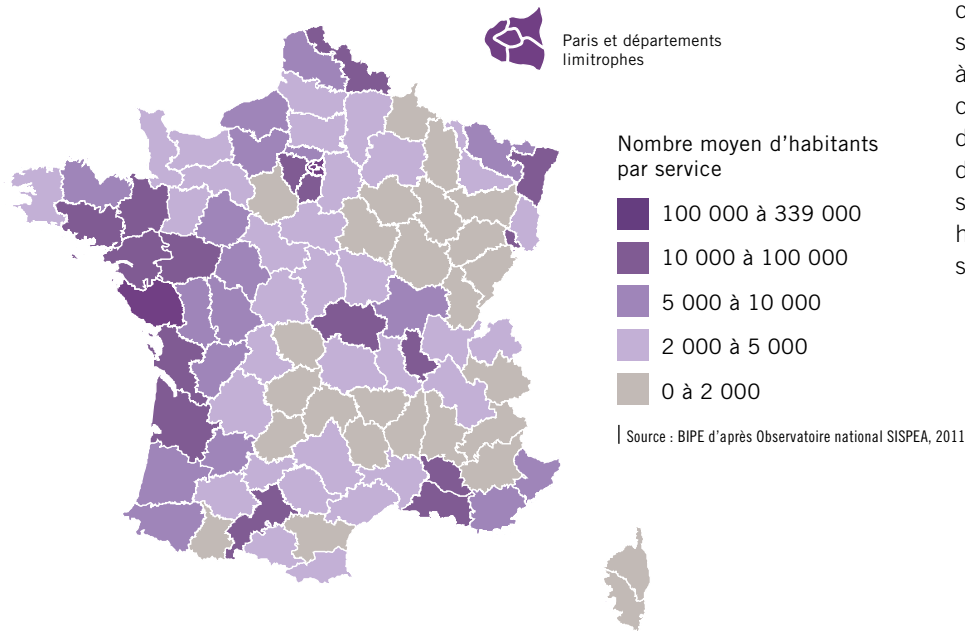
La représentativité des collectivités organisatrices est inégale selon le service considéré. Pour 7 habitants sur 10 en eau potable et pour 6 habitants sur 10 en assainissement collectif, les services sont organisés par une commune ou un syndicat intercommunal. Ces deux types de collectivités représentent la très grande majorité du nombre de services existant (94%). La communauté de communes est en revanche bien représentée dans l'organisation de l'assainissement non collectif. Elle concerne 7 habitants sur 10 et près d'un tiers du nombre de services.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre permettent de concentrer les services : ils représentent une part faible de ces derniers en nombre, 5% des services d'eau potable et 6% des services d'assainissement collectif, mais ils organisent des services desservant le quart de la population en eau potable et 40% de la population en assainissement collectif.



## Le morcellement géographique des services

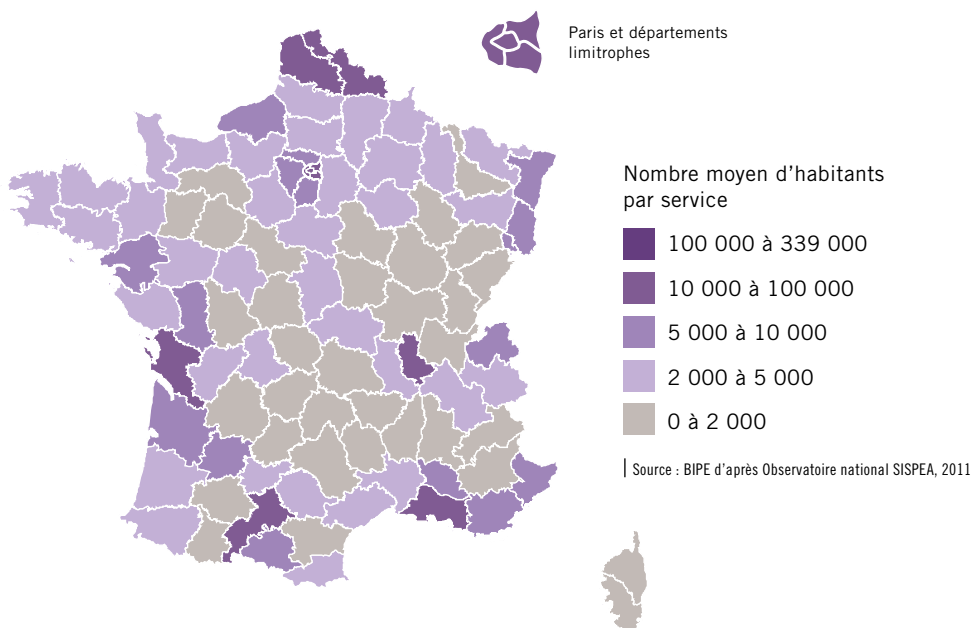
### NOMBRE MOYEN D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN SERVICE D'EAU POTABLE



Un grand nombre de services est de petite taille : les services desservant en moyenne moins de 5 000 habitants à la fois pour l'eau potable et l'assainissement se retrouvent en effet dans une majorité de départements.

En eau potable, la taille des services est très contrastée, avec un nombre d'habitants par service qui peut varier de quelques centaines à plusieurs millions. La façade atlantique concentre beaucoup de services opérant à des échelles très importantes en nombre d'usagers. En assainissement collectif, les services desservant moins de 10 000 habitants se retrouvent dans 9 départements sur 10.

### NOMBRE MOYEN D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



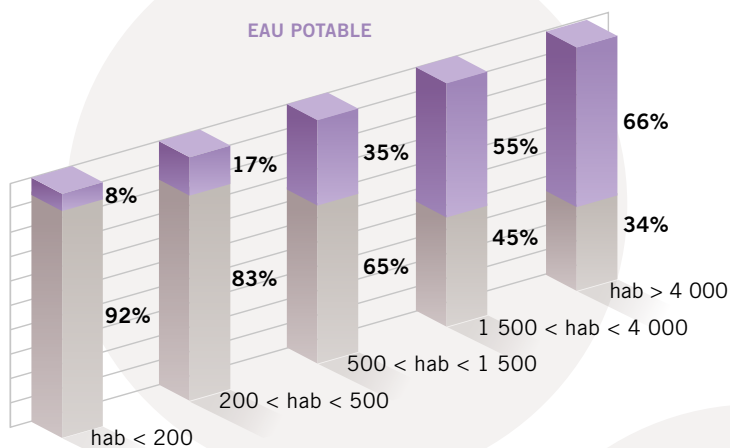
## La délégation, mode de gestion privilégié pour les services de plus de 1 500 habitants

En nombre, 69% des services d'eau potable et 77% des services d'assainissement sont gérés en régie, selon le rapport 2014 de l'Observatoire national du SISPEA. Toutefois ces taux sont très différents si on considère la population desservie : 61% de la population sont desservis par un service d'eau géré dans le cadre d'une délégation de service public, et 53 % de la population sont couverts par un service d'assainissement en gestion déléguée.

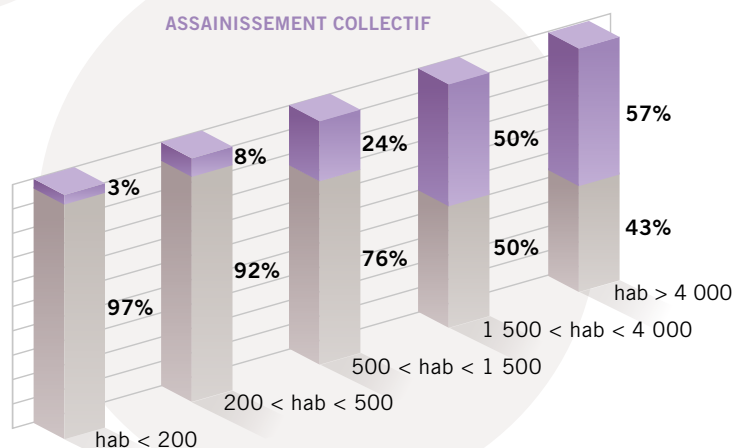
La régie est davantage présente dans les petites collectivités tandis que la gestion déléguée est majoritaire dans les services desservant des populations supérieures à 1 500 habitants.

### RÉPARTITION DES MODES DE GESTION EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

■ Régie ■ Gestion déléguée



Source : Observatoire national SISPEA, 2011



Source : Observatoire national SISPEA, 2011





## L'assainissement non-collectif : des services majoritairement en régie

Les communautés de communes et les communes ont dû mettre en place avant fin 2005 un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dans les zones concernées sur leurs territoires, afin d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement autonome. En 2011, les SPANC concernaient 12 millions de personnes et 5 millions de logements.

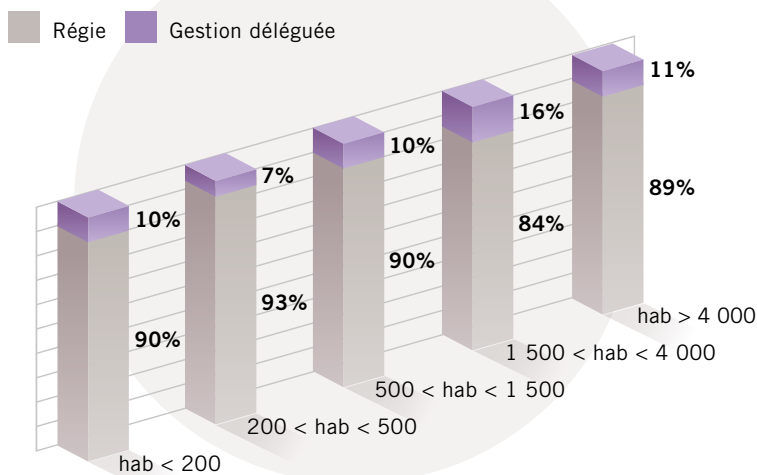
Les compétences obligatoires du SPANC consistent en la mise en place du périmètre relevant de l'ANC, mais aussi dans le contrôle des installations et la prescription des travaux nécessaires à la mise en conformité des installations. En effet, la loi sur les milieux aquatiques a imposé aux collectivités le contrôle de toutes les installations avant le 31 décembre 2012, puis à une fréquence ne devant pas excéder 10 ans.

Le SPANC est soumis au même cadre juridique et financier que le service d'assainissement collectif. Le financement est assuré par les redevances versées par les usagers et le budget peut être abondé par le budget principal pour les collectivités de moins de 3 000 habitants. Des subventions des Agences de l'eau et des Conseils Généraux peuvent également être versées à la collectivité organisatrice du SPANC.

L'assainissement non-collectif étant très lié à l'habitat rural, les services desservent majoritairement des petites populations. La régie est le mode de gestion choisi dans près de 9 cas sur 10 et ce, quelle que soit l'importance de la population desservie par le service.

L'assainissement non-collectif ne représente par ailleurs que 4% du total des contrats gérés en 2013 par les entreprises de l'eau.

### RÉPARTITION DES MODES DE GESTION EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS



Source : Observatoire national SISPEA, 2011

# L'impact de la réforme territoriale : un mouvement de regroupement des services

## Les collectivités se recomposent et élargissent leurs compétences

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la France comptait 2 145 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre qui rassemblaient 62,6 millions d'habitants. Leur nombre diminue tandis qu'ils couvrent une part croissante du territoire. Une intercommunalité rassemble en moyenne 17 communes et 29 000 habitants (contre 23 000 habitants en 2012).

La réduction du nombre de structures se poursuit : les syndicats de communes à vocation unique (SIVU) sont de moins en moins nombreux alors que les autres syndicats sont stables. Ces deux dynamiques traduisent la couverture intercommunale croissante pour les compétences liées à l'eau.

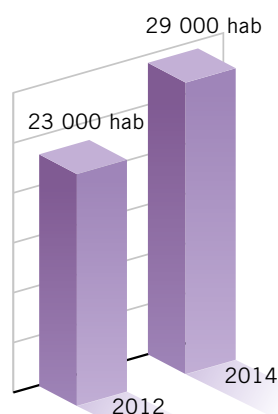
Le regroupement intercommunal et la réduction du nombre de syndicats devraient se poursuivre. En effet, la loi *Nouvelle organisa-*

*tion territoriale de la République* (loi NOTRe du 7 août 2015) tend à la réduction du nombre de structures syndicales intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, à travers leur dissolution et le transfert de leurs compétences à l'échelle d'EPCI à fiscalité propre. Le mouvement de regroupement d'intercommunalités va s'accélérer et le seuil minimal de la taille des EPCI devrait passer de 5 000 à 15 000 habitants.

Ces évolutions sont de nature à favoriser la mutualisation des compétences pour gérer les services publics d'eau potable et d'assainissement. L'atteinte d'une taille critique conforte en particulier les compétences administratives, financières et techniques nécessaires pour organiser un service efficient et évaluer l'opérateur public ou privé des services.

Dans cet objectif, la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement vers les EPCI. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations font dorénavant partie des compétences des collectivités, depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (JO du 28/01/2014). Cette nouvelle compétence résulte de la mise en place d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE). Elle renvoie à davantage d'intégration dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau, en particulier sur le plan du dimensionnement des réseaux et des traitements des pollutions.

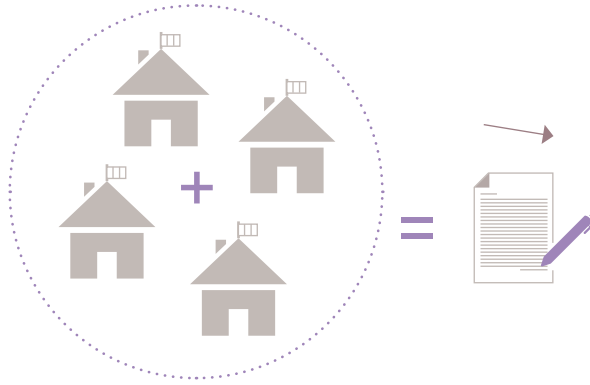
### TAILLE DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE



Source : BIPE 2015



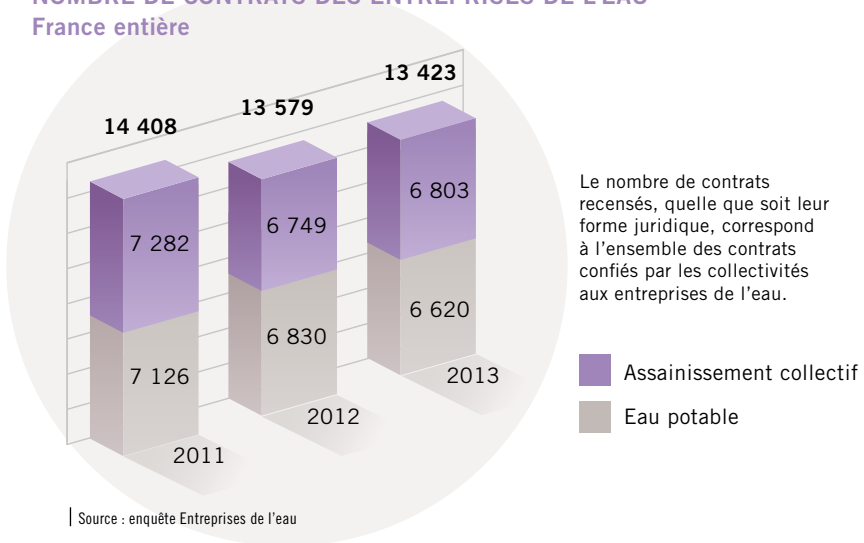
## Une tendance à la concentration des services



En 2013, les entreprises de l'eau exécutaient au total plus de 13 400 contrats. La moitié était des contrats de délégation de service public et l'autre moitié des contrats de prestation de services.

Ces dernières années, le nombre de contrats a légèrement diminué principalement en raison du développement de l'intercommunalité, de nombreux contrats préexistants arrivés à échéance ayant été regroupés au sein d'entités intercommunales.

### NOMBRE DE CONTRATS DES ENTREPRISES DE L'EAU France entière



Les schémas de regroupement de communes ne se sont pas traduits par des mouvements notoires d'un mode de gestion à un autre. Les métropoles, au périmètre plus large que les communes ou communautés de communes, sont en cours de constitution.

Les collectivités visent alors, généralement, une uniformisation des prix, par modulation des parts leurs revenant.







---

# La performance des services

## Un dispositif de suivi des performances

Au-delà du cadre réglementaire régissant la mise en concurrence, la demande de transparence est forte concernant les services d'eau potable et d'assainissement, en particulier pour que les consommateurs puissent apprécier le rapport qualité-prix au regard de leurs factures.

Depuis 1995, les maires sont tenus de mettre à la disposition du public un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS) contenant des informations techniques (organisation, projets) et financières (coûts, prix, investissements).

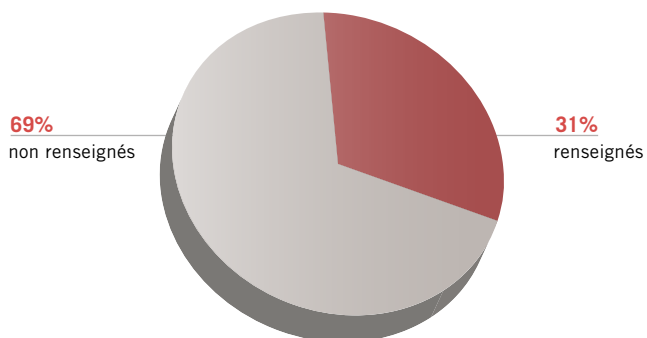
Depuis 2009, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) de l'ONEMA est chargé de rassembler les données permettant d'évaluer les performances nationales et de comparer les services locaux. Pour autant, les collectivités ne sont, à ce jour, pas tenues de transmettre au SISPEA les informations techniques et financières qu'elles ont l'obligation de produire et de diffuser en mairie. En 2014, la base de données nationale était encore incomplète. En témoigne, notamment, le taux de renseignement du rendement des réseaux de distribution : 31% seulement des services l'avaient renseigné pour l'année 2011.

Par ailleurs, la nature des informations fournies pourrait évoluer avec, notamment, la prise en compte du contexte local dans les indicateurs.

La mise en place d'une évaluation plus complète de la performance des services publics sur la base d'indicateurs dispose donc de marges de progrès, notamment par une remontée plus systématique des indicateurs vers l'ONEMA et la future Agence de la Biodiversité.

D'ores et déjà, dans 100% des services qui leur sont confiés, les entreprises de l'eau élaborent chaque année un rapport annuel, remis à l'autorité organisatrice. Ainsi, les entreprises contribuent-elles systématiquement à cette démarche de renseignement de la base de données nationale.

### TAUX DE REMPLISSAGE DU SISPEA EN 2011



Source : BIPE d'après Observatoire national SISPEA 2012



## La connaissance du patrimoine, préalable à la planification des investissements

Les exigences liées aux infrastructures (normes sanitaires et environnementales, vieillissement des réseaux) combinées à la diminution des recettes obligent à une gestion plus efficace des réseaux et donc à une bonne connaissance patrimoniale.

En vue d'inciter les collectivités à améliorer le rendement de leur réseau d'eau potable, l'Etat leur a imposé, dans le cadre de la loi Grenelle 2, d'établir avant fin 2013 un descriptif détaillé du réseau de distribution (linéaire, matériau, période de pose...). Une meilleure connaissance de ce patrimoine doit leur permettre de définir une stratégie d'entretien et de mieux programmer les investissements nécessaires à son renouvellement.

L'état des lieux établi pour l'année 2011 indiquait qu'une part significative des services, soit un tiers des services d'eau potable et plus de la moitié des services d'assainissement collectif, avait un indice de connaissance inférieur à 40%.

L'enjeu est potentiellement de taille pour les collectivités, car si le rendement des réseaux est inférieur aux seuils fixés par décret (entre 65% en milieu rural et 85% en milieu urbain), celles-ci sont alors tenues d'établir un plan d'actions, sous peine de doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, versée aux agences de l'eau, et ont l'obligation, par la suite, de financer des investissements nécessaires au renouvellement du patrimoine.

<b>Connaissance et gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2013*</b>
Services gérés par les entreprises de l'eau	54%	55%	59%	71%

<b>Connaissance et gestion patrimoniale du réseau d'assainissement</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2013*</b>
Services gérés par les entreprises de l'eau	51%	50%	54%	54%

Sources : Enquête Entreprises de l'eau

\*A partir de 2013, la réglementation a été modifiée. La nouvelle formule de calcul de l'indice inclut le respect de l'obligation réglementaire de produire un descriptif détaillé du réseau. La valeur de l'indice 2013 n'est donc pas parfaitement comparable à celle des années précédentes.

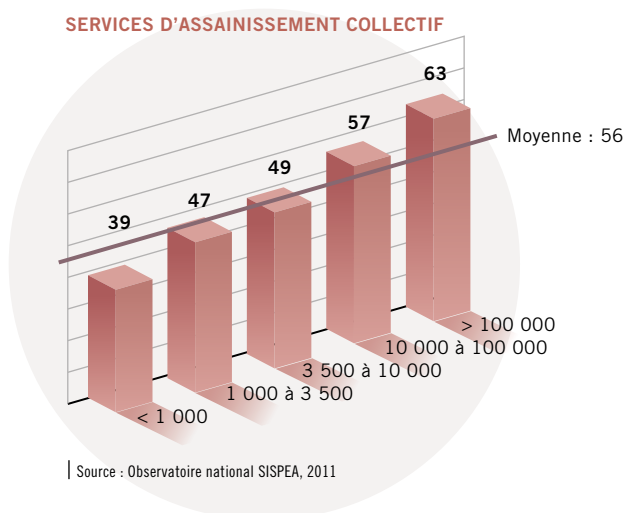
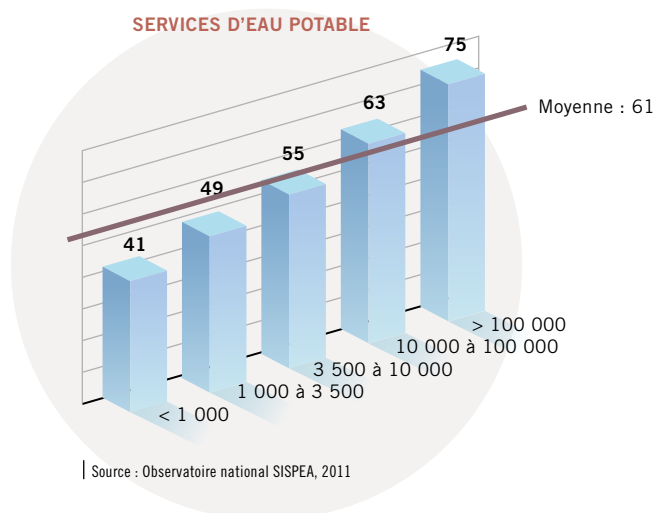


## Une meilleure connaissance des infrastructures dans les grands services

L'indice de connaissance et de gestion du patrimoine est d'autant meilleur que la taille du service augmente. Les services de petites tailles disposent d'une importante marge de progression, tant en eau potable qu'en

assainissement. Cette logique s'explique par la capacité plus importante qu'ont les grands services à mobiliser des moyens humains et matériels et donc à assurer une meilleure gestion des infrastructures.

### INDICES DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS



## Un niveau d'endettement élevé dans les services d'assainissement collectif

Le niveau d'endettement des services d'eau potable est de 2,7 ans, un niveau relativement bas et assez homogène entre les différentes tailles de services (hors petits services, cet indicateur étant uniquement disponible pour les services des communes de plus de 10 000 habitants et des EPCI de plus de 50 000 habitants). L'indicateur d'endettement peut parfois être biaisé lorsqu'un service « externalise » une partie de l'investissement à travers l'adhésion à un syndicat responsable de l'infrastructure. Plus généralement, la prise en charge, par les délégataires, d'une partie du renouvellement patrimonial dans le cadre des concessions abaisse le niveau d'endettement.

Le niveau d'endettement des services d'assainissement collectif est bien plus élevé que celui des services d'eau potable avec une moyenne de 7,1 années (services des communes de plus de 10 000 habitants et des EPCI de plus de 50 000 habitants). Ce niveau s'explique par plusieurs facteurs : le caractère plus récent des stations d'épuration en comparaison des sites de production d'eau potable ; les investissements récents liés aux exigences de mises en conformité des installations de traitement des eaux usées ; voire plus marginalement, les investissements liés à des extensions de desserte des réseaux d'assainissement.





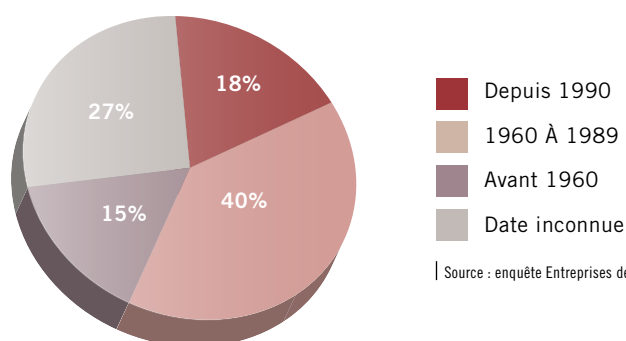
## L'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau potable : concilier optimum économique et environnemental

En 2011, les réseaux publics de distribution d'eau en France étaient constitués d'environ 906 000 kilomètres de conduites, permettant d'acheminer l'eau des usines de potabilisation vers les abonnés.

Du bon état des réseaux dépendent la qualité sanitaire de l'eau distribuée et la continuité du service, mais aussi la préservation de la ressource à travers la limitation des fuites. Les performances d'un réseau sont très variables en fonction de l'âge des conduites, des matériaux utilisés et des modalités de pose, mais aussi des vibrations, de la topographie et de l'usage des sols. Le vieillissement des canalisations et l'usure des matériaux sont les principales causes des fuites sur les réseaux. Les matériaux fragiles et cassants comme la fonte grise ou l'acier constituent l'essentiel des conduites posées jusqu'au début des années 1960.

L'entretien et le renouvellement du réseau sont des éléments très importants de la politique de gestion patrimoniale des collectivités. L'état des lieux établi pour l'année 2011 par l'Observatoire national SISPEA indiquait que les fuites ont représenté 1 milliard de m<sup>3</sup>, soit 20% du volume d'eau mis en distribution. Un quart des services, majoritairement de petits services, devait améliorer le rendement du réseau et la connaissance patrimoniale de celui-ci.

### PÉRIODES DE POSE DES CANALISATIONS DANS LES SERVICES GÉRÉS PAR LES ENTREPRISES DE L'EAU



Source : enquête Entreprises de l'eau, 2013

Les entreprises de l'eau gèrent plus de la moitié des réseaux de distribution français (515 200 km, soit 57% du linéaire total). En 2013, la période de pose des canalisations est identifiée pour près des trois quarts de ce réseau, dont près de 44% est en PVC.

## Les performances des réseaux : une évaluation multicritères

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer la bonne gestion des réseaux d'eau et d'assainissement.

Concernant l'eau potable, les évolutions de deux indicateurs reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, visant à lutter contre les fuites d'eau.

L'indicateur de rendement du réseau mesure le rapport entre le volume d'eau consommé et le volume introduit dans le réseau de distribution. Selon le rapport de l'Observatoire national SISPEA, le rendement moyen était

de 80% en 2011, indiquant ainsi un taux de fuite de 20%.

Le rendement constaté est d'autant meilleur que le service dessert une population importante : dans ceux desservant plus de 100 000 habitants, le rendement atteint 85%, alors que dans les services desservant moins de 1 000 habitants, le rendement moyen est de 70%.

Rendement du réseau de distribution	2009	2010	2011	2012
Services gérés par les entreprises de l'eau	81%	81%	81%	81%
Ensemble des services	76%	80%	80%	80%

Sources : Enquête Entreprises de l'eau, Observatoire National SISPEA (rapports 2009, 2010 2011, 2012)

Au-delà du taux global de fuite, il convient d'apprécier la densité de ces fuites, ce que mesure l'indicateur linéaire de pertes, souvent privilégié par les experts. Cet indicateur est dépendant de la nature, rurale ou urbaine, du service et une bonne performance y revêt donc des valeurs différentes. Dans un service rural où la performance est bonne,

l'indice doit être bas (inférieur à 1,5 selon les experts de l'ONEMA), car la densité d'abonnés par kilomètre de canalisation y est faible. Dans un service urbain, une bonne performance s'apprécie avec un indice plus fort (mais inférieur à 7) car le nombre d'habitants par kilomètre de canalisation y est beaucoup plus élevé.

Indice linéaire de perte sur les réseaux (m <sup>3</sup> /km/j)	2009	2010	2011	2012
Services gérés par les entreprises de l'eau	5,5	4,5	4,1	4,1
Ensemble des services	3,9	3,6	3,4	3,4

Sources : Enquête Entreprises de l'eau, Observatoire National SISPEA (rapports 2009, 2010 2011, 2012)

La bonne gestion d'un réseau de distribution d'eau potable est également évaluée à travers un indicateur de continuité du service. Celui-ci mesure le nombre de coupures d'eau potable liées au fonctionnement du service et pour lesquelles les

abonnés n'ont pas été informés à l'avance. Les chiffres ci-dessous montrent que ce type d'interruption est peu fréquent et que la gestion s'améliore depuis 2009 car le taux d'occurrence des interruptions est en baisse.

Taux d'occurrence des interruptions de service d'eau potable non programmées (pour 1000 abonnés)	2009	2010	2011	2012
Services gérés par les entreprises de l'eau	3,1	2,8	2,8	2,9
Ensemble des services	4,4	3,1	2,8	3,1

Sources : Enquête Entreprises de l'eau, Observatoire National SISPEA (rapports 2009, 2010 2011, 2012)



Concernant l'assainissement collectif, il est considéré qu'un réseau de collecte d'eaux usées bien géré nécessite peu d'interventions d'urgence. Cette performance est mesurée par le nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions annuelles pour curage et débouchage. Les résultats montrent

que depuis 2009, la gestion s'est améliorée car le nombre de points posant des problèmes est en baisse. Davantage présentes dans les services urbains, les entreprises de l'eau sont susceptibles d'être plus souvent confrontées à des interventions de débouchage que les opérateurs des services ruraux.

Nombre de points du réseau de collecte des eaux usées nécessitant des interventions fréquentes (par 100 km de réseau)	2009	2010	2011	2012
Services gérés par les entreprises de l'eau	7,4	6,8	7,6	6,7
Ensemble des services	13	7,4	6,9	6,9

Sources : Enquête Entreprises de l'eau, Observatoire National SISPEA (rapports 2009, 2010 et 2011)

## Des indicateurs de performance uniformisés sur tout le territoire

Depuis 2002, les entreprises de l'eau ont mis en place, pour les services délégués de plus de 10 000 habitants (concernant environ 30 millions d'habitants), un référentiel d'indicateurs de performance fournis chaque année dans les rapports du délégataire. Depuis 2008, par application du décret et de l'arrêté du 2 mai 2007, une partie de ces indicateurs a été généralisée, les indicateurs devant, depuis lors, figurer obligatoirement dans les rapports annuels.

Chaque année, les entreprises publient, conformément à la réglementation, **une quinzaine d'indicateurs de performance pour chacun des services d'eau, et autant pour chacun des services d'assainissement**. Depuis cette généralisation, la FP2E poursuit la démarche de fiabilisation de la mesure de la performance, selon les préconisations de la circulaire interministérielle de 2008 relative à la mise en œuvre du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau et d'Assainissement. Elles font figurer systématiquement les indicateurs de performance en annexe de ce document annuel destiné à rendre compte publiquement des performances de chaque service. Les indicateurs

présentés ici rendent compte de la performance des services délégués et des marges de progression possibles sur des sujets aussi variés que la qualité de l'eau potable, la continuité et la qualité du service assuré aux consommateurs et la connaissance du patrimoine enterré.

Certains indicateurs permettent d'évaluer en particulier l'efficacité de la gestion des services publics au quotidien. Parmi ceux-ci, le taux de factures impayées mesure les retards dans le paiement des services par les abonnés. Un faible taux indique une bonne gestion des recouvrements. Un taux élevé peut refléter un contexte socio-économique défavorable.

Taux d'impayés pour les services d'eau potable (facture année N-1, ramenée au CA)	2009	2010	2011	2012
Services gérés par les entreprises de l'eau	0,7%	0,7%	0,6%	0,8%
Ensemble des services	0,7%	1,2%	1,1%	0,9%

Taux d'impayés pour les services d'assainissement collectif (facture année N-1)	2009	2010	2011	2012
Services gérés par les entreprises de l'eau	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%
Ensemble des services	1,5%	1,3%	1,4%	0,9%

Sources : Enquête Entreprises de l'eau, Observatoire National SISPEA (rapports 2009, 2010 2011, 2012)

## La suppression des branchements en plomb

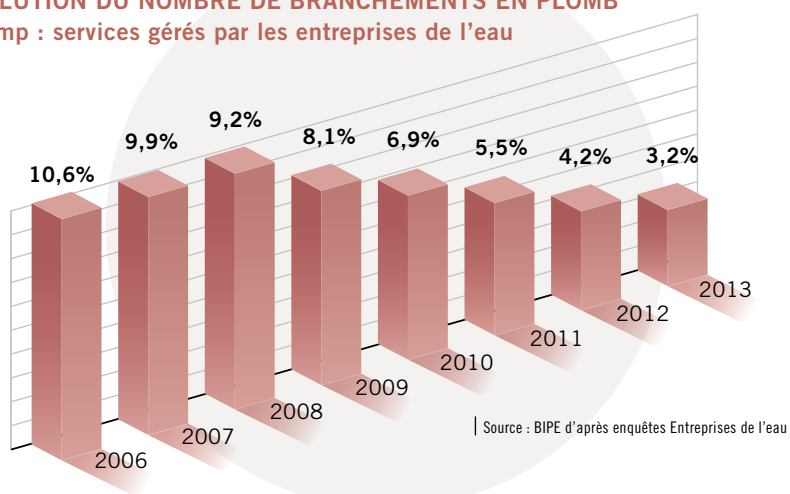
Jusque dans les années 70, le plomb a été utilisé dans les réseaux de distribution, car il était le seul matériau capable de garantir une étanchéité parfaite et d'empêcher la contamination de l'eau distribuée. Le plomb était principalement utilisé pour les branchements.

Une directive européenne a fixé en 1998 un taux maximal de teneur en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine. Depuis la fin de 2013, la teneur ne doit dorénavant pas dépasser 10 microgrammes par litre contre 25 précédemment.

Concernant la partie publique du réseau, les collectivités ont engagé des efforts pour respecter cette réglementation et ont généralement demandé aux opérateurs de remplacer les branchements en plomb. Fin 2013, 3% des branchements des services publics gérés par les entreprises de l'eau étaient encore en plomb. Ce chiffre a été divisé par deux en trois ans.

En 15 ans, 2,7 millions de branchements publics ont ainsi été remplacés pour un coût estimé à 5 milliards d'euros. Selon le Ministère de la Santé, environ 1,2 millions de branchements en plomb restaient à remplacer fin 2013, soit un peu moins de 5% d'un parc estimé à 24 millions.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BRANCHEMENTS EN PLOMB Champ : services gérés par les entreprises de l'eau



## La perception des consommateurs

### Des consommateurs satisfaits des services d'eau

En 2013, 85% des Français se sont déclarés satisfaits du service de l'eau dans leur commune (source baromètre C.I.Eau/TNS Sofrès).

Les données de l'ONEMA indiquent que moins de 4 abonnés sur 1 000 adressent par écrit aux opérateurs ou aux collectivités des réclamations concernant des écarts vis-à-vis de la réglementation ou des engagements de service. Les résultats de l'Observatoire national SISPEA indiquaient pour les services

éligibles à une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) un taux de réclamation en eau potable de 3,8 et de 2,5 pour mille en assainissement. En 2013, les taux de réclamations reçues par les entreprises de l'eau étaient respectivement de 3,4 et 0,2 pour mille.

La très grande majorité des services gérés par les entreprises de l'eau est pourvue d'une CCSPL, permettant aux usagers d'obtenir des informations sur les services, d'être consultés sur des mesures relatives à leur organisation et sur les projets de changement de mode de gestion.

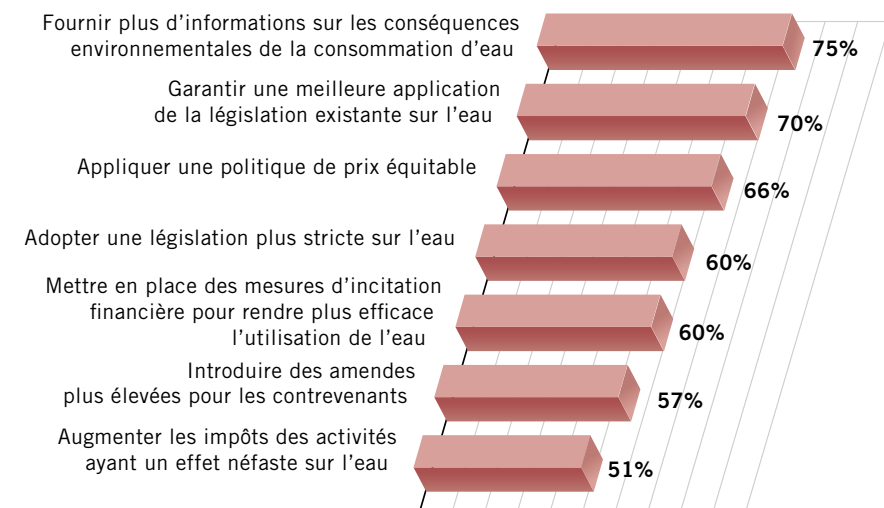
Existence d'une Commission consultative des services publics	2013
Services d'eau potable gérés par les entreprises de l'eau	83%
Services d'assainissement gérés par les entreprises de l'eau	67%

Source : Enquête Entreprises de l'eau





## OPINION DES FRANÇAIS QUANT AUX MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR RÉDUIRE LES IMPACTS DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR L'EAU



Source : BIPE d'après Eurobaromètre mars 2012

## Des consommateurs demandeurs d'informations

Interrogés sur les moyens à mettre en œuvre pour diminuer les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau et sa quantité, les Français plébiscitent davantage d'information et une application efficace de la législation en vigueur.

Les mesures d'incitation financière (subventions, allègements fiscaux) sont, par ailleurs, jugées plus efficaces que les mesures de rétorsion (amendes, augmentation des impôts sur les activités polluantes).

## LA PERFORMANCE DES SERVICES GÉRÉS PAR LES ENTREPRISES EN 2013

### Performances des services publics d'eau potable gérés par les Entreprises de l'eau

Indicateurs	2008	2010	2013
Contrôle sanitaire : microbiologie - taux de conformité (base : volumes)	99,6%	99,7%	99,5%
Contrôle sanitaire : physico-chimie - taux de conformité (base : volumes)	98,7%	98,6%	98,0%
Rendement du réseau de distribution (base : volumes)	82,0%	81,1%	81,0%
Taux d'impayés (facture année n-1) (base : chiffre d'affaires)	0,7%	0,7%	0,7%
Taux de réclamations (base : habitants)	4,8%	4,9%	3,4%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable * (base : linéaire)	56,1%	55,6%	71,4%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /km/jour)	5,9	4,8	4,6
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (base : volumes)	53,1%	58,2%	57,6%
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (base : 1000 abonnés)	3,1	2,8	2,9
Existence d'une commission consultative des services publics locaux (base : habitants)	79%	85%	83%

### Performances des services publics d'assainissement collectif gérés par les Entreprises de l'eau

Indicateurs	2008	2010	2013
Taux d'impayés (facture année n-1) (base : chiffre d'affaires)	0,9%	0,8%	0,8%
Taux de réclamations (base : habitants)	3,2%	2,4%	0,2%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées* (base : linéaire)	53,1%	50,1%	54,3%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (base : tonnage)	94,7%	98,6%	97,4%
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau (base : linéaire)	4,8	6,8	6,9
Existence d'une commission consultative des services publics locaux (base : habitants)	71%	71%	67%

Source : Enquêtes Opérateurs de 2009, 2011 et 2014 (données 2008, 2010 et 2013)

Attention : entre 2008 et 2010, le périmètre de l'enquête a évolué pour intégrer les services de moins de 10 000 habitants.

\*A partir de 2013, la nouvelle formule réglementaire de calcul inclut le respect de l'obligation de produire un descriptif détaillé du réseau. La valeur 2013 n'est donc pas parfaitement comparable à celle des années précédentes.

## Des consommateurs usant de leur droit à la médiation

Créée en 2009, la Médiation de l'eau, dont la FP2E est adhérente, a pour but de régler à l'amiable les litiges opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement, une fois tous les niveaux de recours internes à ces services épuisés.

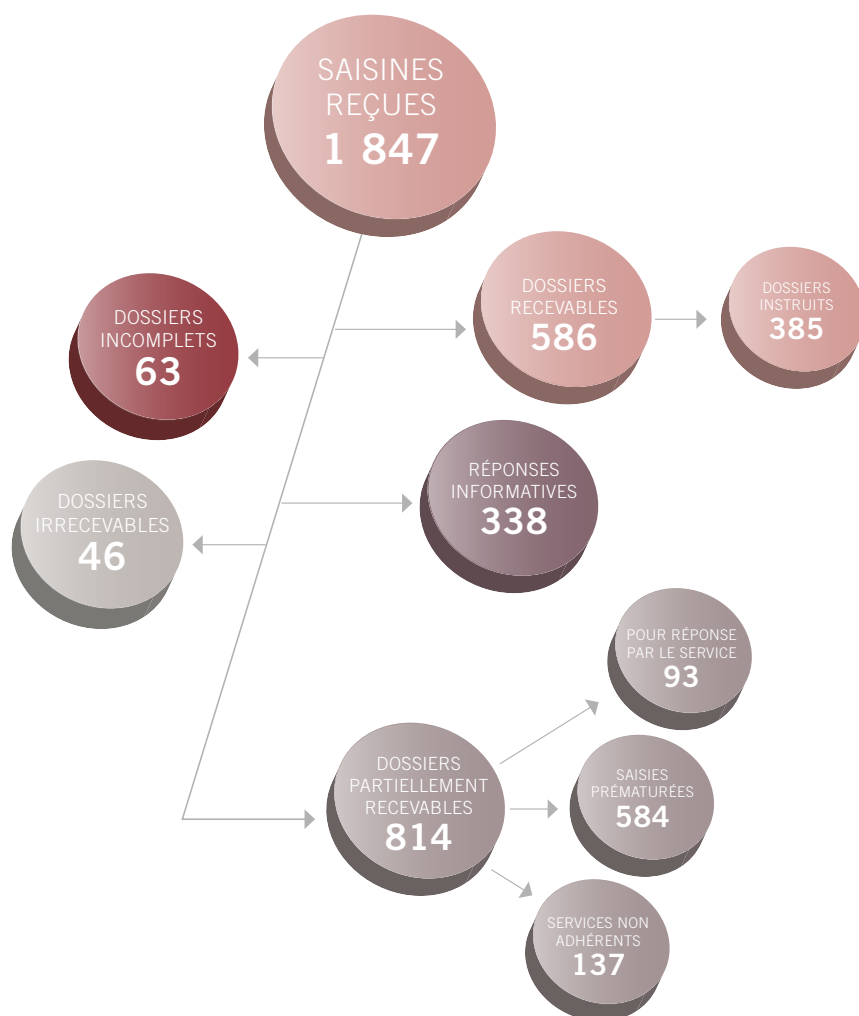
Après 5 ans d'activité et plus de 5000 litiges traités, la Médiation de l'eau jouit aujourd'hui d'une réelle reconnaissance des acteurs de l'eau et son intervention est largement approuvée par les consommateurs y faisant appel. **83% d'entre eux se disent satisfaits de la compréhension de leur litige.**

L'évolution de l'activité de la Médiation de l'eau explique que la structure a atteint une forme de maturité :

- avec **1847 saisines reçues en 2014**, l'activité est en augmentation de 17 %.
- l'action du Médiateur a mis fin aux désaccords des parties dans **85,5% des dossiers traités**.

Les entreprises de l'eau ont anticipé les obligations légales, puisque la Médiation de l'eau apporte une réponse conforme aux nouvelles réglementations européenne et française en la matière. En effet, dans le but de favoriser le règlement amiable des litiges, la loi du 17 mars 2014 dite « loi Consommation » impose que tout contrat passé entre un professionnel et un consommateur mentionne la possibilité de recourir à une procédure de médiation en cas de litige.

Dans le même esprit, l'Union Européenne a souhaité promouvoir le recours à la médiation en généralisant l'accès, pour les consommateurs, au règlement extra judiciaire des litiges de consommation (directive européenne applicable à compter de juillet 2015).





# Performance sociale et accès à l'eau

## La politique des entreprises de l'eau en faveur des plus démunis

La question de l'accès à l'eau tient une place essentielle dans les missions que les collectivités publiques confient aux opérateurs.

Les entreprises de l'eau sont engagées depuis plusieurs années, en France et à l'international, en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. Ainsi, elles ont encouragé la reconnaissance d'un droit fondamental à l'eau par l'Organisation des Nations Unies, et contribuent à son application concrète par à la mise en place d'une politique de solidarité envers les plus démunis.

Aux côtés des élus, des organismes locaux d'action sociale et des associations, les entreprises conçoivent nombre de solutions innovantes et adaptées aux besoins des consommateurs, afin de garantir un accès à l'eau dans des conditions économiquement acceptables.

Les entreprises de l'eau sont engagées auprès des plus démunis pour les accompagner dans leur accès à l'eau dans des conditions économiques acceptables.

Au sein des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), les partenariats établis entre les entreprises de l'eau et les trois quarts des services départementaux permettent de mettre en place des dispositifs d'abandon de créances et d'accompagner préventivement les ménages en situation difficile, en les aidant à gérer leur consommation et leur facture d'eau. En 2013, ces dispositifs ont traité plus de **35 000 dossiers pour un montant d'abandon de créances de près de 2,4 millions d'euros.**

D'autres mécanismes de solidarité résultent d'initiatives locales (entreprises de l'eau, autorités organisatrices, Centres Communaux d'Action (CCAS)) venant compléter le socle national des FSL. Les « chèques eau », émis par les opérateurs, sont financés par les recettes des services et affectés à un service social de proximité, en général un centre communal d'action sociale, au profit des usagers bénéficiaires d'allocations. En 2013, **ces dispositifs très ciblés ont concerné près de 28 000 clients pour un montant de plus d'un million d'euros.**

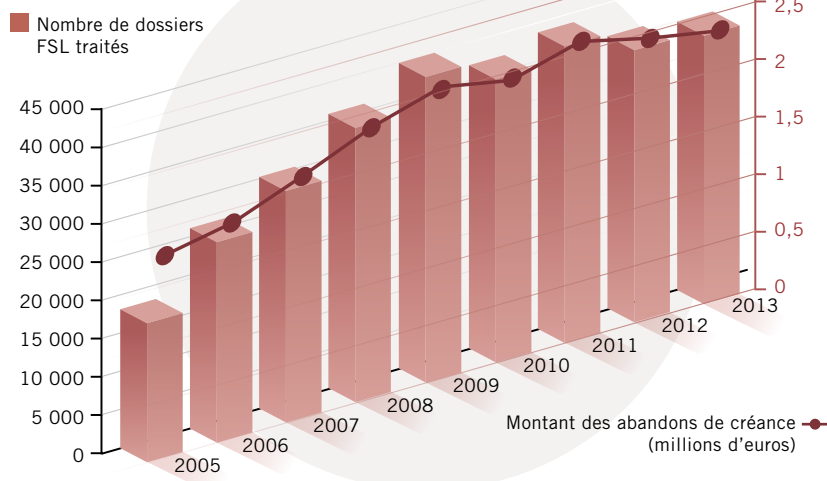
La même année, 5% des abonnés aux services gérés par les entreprises de l'eau ont bénéficié d'aides sociales.

En amont de ces dispositifs, les services clientèles locaux des opérateurs sont à l'écoute des consommateurs et adaptent, pour ceux qui sont en difficultés, les conditions de règlement des factures, notamment par le rééchelonnement des paiements.

Enfin la loi du 15 avril 2013, dite « loi Brottes », a introduit la possibilité d'expérimenter la mise en place de tarifications à caractère social pour une durée de 5 ans, au terme de laquelle un bilan national sera mené. Cette loi permet de mettre en œuvre des tarifs plus favorables, attribués à des consommateurs sélectionnés selon des critères sociaux.

A la date de rédaction de la présente étude, cinquante collectivités se sont engagées dans la démarche d'expérimentation d'une structure tarifaire sociale, notamment le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), Paris, Bordeaux, Dijon, Rennes et Lille.

### NOMBRE ET MONTANT DES DOSSIERS FSL TRAITÉS PAR LES ENTREPRISES



Source : FP2E









---

# L'économie des services d'eau

## Les volumes

### 3,9 milliards de m<sup>3</sup> d'eau potable facturés chaque année

En France, 3,9 milliards de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été facturés en 2013 aux consommateurs raccordés aux réseaux publics. Après une période de décroissance de 15% entre 2006 et 2009, les volumes d'eau facturés sont restés stables en dépit de la croissance démographique. En effet, les consomma-

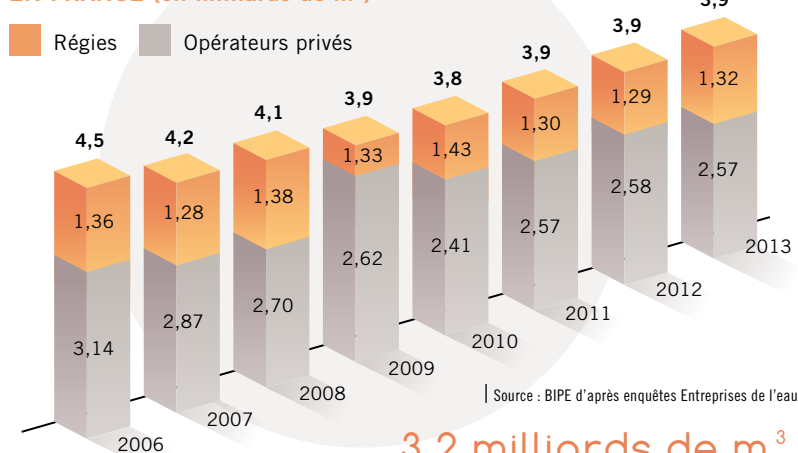
teurs ont adopté des comportements plus économes en eau et la faiblesse de l'activité économique depuis 2008 a freiné les consommations industrielles.

Les entreprises de l'eau distribuent plus des deux tiers des volumes d'eau potable en France (66% en 2013) et la répartition entre opérateurs privés et publics est stable depuis 2006.

Ces 3,9 milliards de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été facturés à 23,6 millions d'abonnés en 2011 selon l'Observatoire national SISPEA. Les abonnés sont, par définition, moins nombreux que les foyers desservis, en raison de la présence de bâtiments collectifs et mixtes (logements et activités économiques) et des compteurs communs qui les équipent.

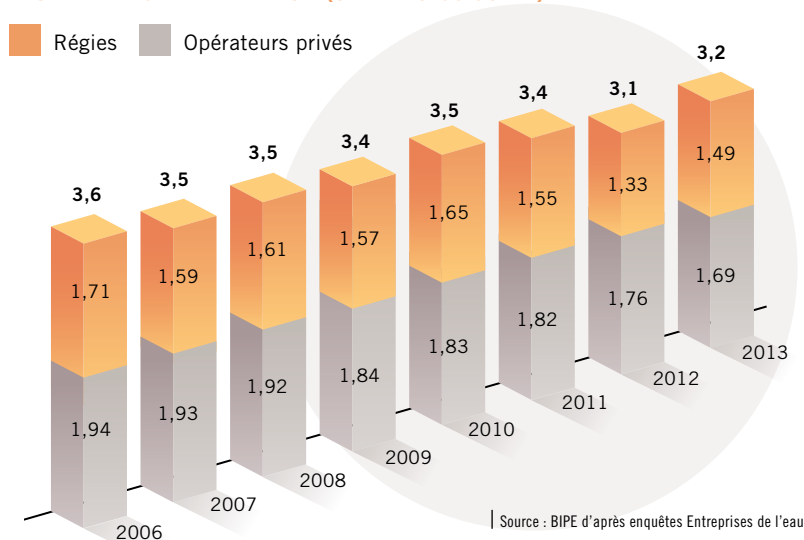
Les entreprises de l'eau ont facturé 15,6 millions d'abonnés en 2011, soit près des deux tiers du total.

#### EAU POTABLE : VOLUMES DISTRIBUÉS PAR TYPE D'OPÉRATEUR EN FRANCE (en milliards de m<sup>3</sup>)



### 3,2 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux usées

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOLUMES TRAITÉS PAR TYPE D'OPÉRATEUR EN FRANCE (en milliards de m<sup>3</sup>)



3,2 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été collectés en 2013, en France. Tout comme en matière d'eau potable, les volumes sont tendanciellement en baisse (les volumes collectés de 2013 sont 13% inférieurs à ceux de 2006).

Par ailleurs, chaque année, les volumes d'eaux usées collectées sont moins importants que ceux de l'eau potable distribuée : en moyenne 0,6 milliards de m<sup>3</sup>/an. Cette différence s'explique principalement par l'habitat situé dans des zones d'assainissement non collectif et par la part des industriels raccordés aux réseaux d'eau potable et disposant de leur propre système d'assainissement.

Les entreprises de l'eau ont traité 53% des volumes d'eaux usées collectées en France en 2013 et cette part est en moyenne de 54% depuis 2006.



# Le prix des services d'eau

## Une tarification locale pour des services locaux

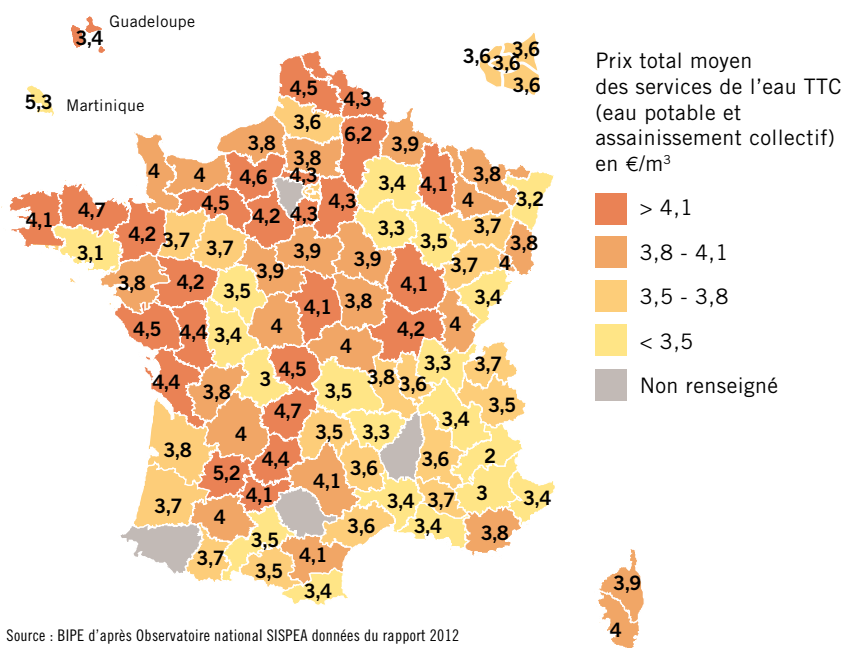
En France, le prix du service d'eau couvre les charges de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble du petit cycle de l'eau, de son captage dans la ressource en vue de sa potabilisation, jusqu'à son retour au milieu naturel, après épuration.

Les services d'eau et d'assainissement sont tous des services publics locaux. La collectivité organisatrice des services en fixe le tarif par un vote de son assemblée délibérante. Sur la facture d'eau s'ajoute les montants des taxes et des redevances qui ne sont pas de son ressort mais de celui des agences de l'eau, de l'État ou de Voies Navigables de France.

Le prix moyen des services d'eau potable et d'assainissement était, selon l'Insee, de 3,54€ TTC/m<sup>3</sup> en 2013, ce qui représentait une facturation annuelle de 425€ sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Toutefois, la dépense moyenne effective par ménage était de 327€ TTC, ce qui correspond à un volume moyen de 102 m<sup>3</sup> (en prenant pour hypothèse une part fixe de 15% dans la facture annuelle). Compte tenu de la baisse des consommations au cours de la décennie passée, ce dernier volume semble être une référence plus réaliste. Au-delà de cette vision moyenne des prix, des différences existent entre les prix locaux. Il y a, en effet autant de prix que de services d'eau et d'assainissement. Les autorités organisatrices peuvent suivre des politiques différentes en matière de gestion patrimoniale, de performance et de qualité de service, lesquelles induiront des disparités sur l'économie du service (qui doit être équilibré, en recettes et en dépenses).

### PRIX TOTAL MOYEN DES SERVICES D'EAU PAR DÉPARTEMENT Prix TTC en € par m<sup>3</sup> sur la base de 120 m<sup>3</sup> en 2012



Source : BIPE d'après Observatoire national SISPEA données du rapport 2012



**En France, la dépense liée à l'eau et à l'assainissement est en moyenne de 1€ par jour et par famille, pour environ 330 litres délivrés et assainis quotidiennement.**

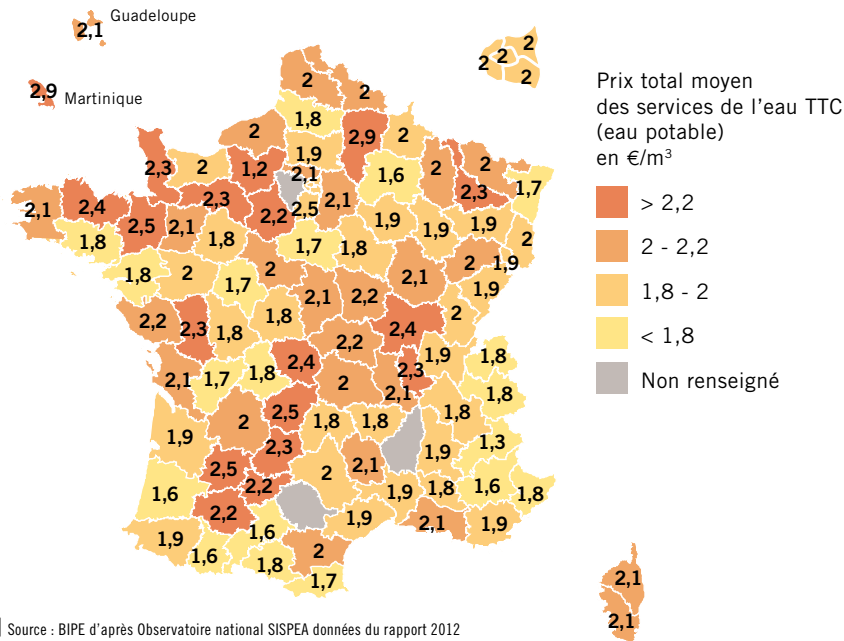


## L'économie des services d'eau

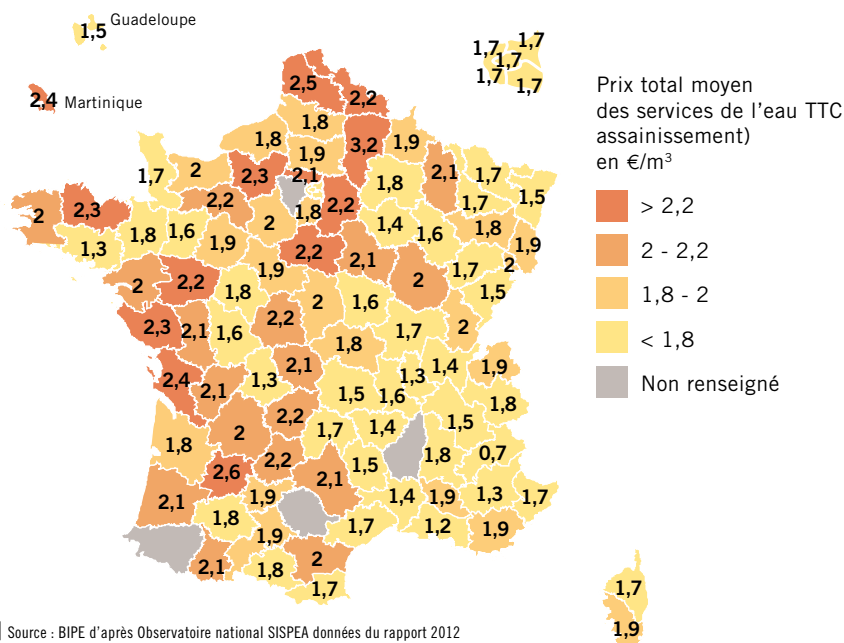
Selon les données rapportées par l'Observatoire national SISPEA, sur la base d'un prix moyen du service d'eau potable estimé en 2012 à 2,00€/m<sup>3</sup> TTC pour 120 m<sup>3</sup>, la disparité géographique en France métropolitaine va de 1,28€/m<sup>3</sup> TTC pour le prix le plus bas (Hautes-Alpes) à 2,91€/m<sup>3</sup> TTC pour le prix le plus élevé (Aisne), soit une dispersion à la moyenne allant de -35% à +45%.

Même constat concernant le service d'assainissement collectif : sur la base d'un prix moyen TTC estimé en 2012 à 1,85€/m<sup>3</sup>, la disparité géographique va de 0,66€/m<sup>3</sup> pour le prix le plus bas (Hautes-Alpes) à 3,25€/m<sup>3</sup> pour le prix le plus élevé (Aisne) soit une dispersion à la moyenne allant de -65% à +75%.

### PRIX TOTAL MOYEN DU SERVICE D'EAU POTABLE PAR DÉPARTEMENT



### PRIX TOTAL MOYEN DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR DÉPARTEMENT







## De nombreux facteurs déterminent le prix des services

De nombreux facteurs peuvent engendrer des différences de prix d'un service à l'autre :

- **facteurs géographiques** : disponibilité et origine de la ressource, topographie des lieux, densité de l'habitat impactant la longueur ou le degré de ramification des réseaux... ;
- **facteurs techniques** : qualité de la ressource, niveau de sécurisation de la ressource, état et performance des réseaux, taux de raccordement de la population au réseau d'assainissement, réseaux et équipements de gestion des eaux pluviales, qualité et sensibilité du milieu récepteur des eaux usées dépolluées...;
- **facteurs socio-économiques** : consommation moyenne des usagers, saisonnalité de la population (tourisme), présence d'industries ;
- **facteurs de gouvernance** : système de tarification, politique patrimoniale décidée par la collectivité, niveau des investissements, niveau de conformité des installations ;
- **niveau de qualité du service** : accueil, information et assistance téléphonique à la clientèle, modes d'envoi et de règlement des factures, continuité du service.

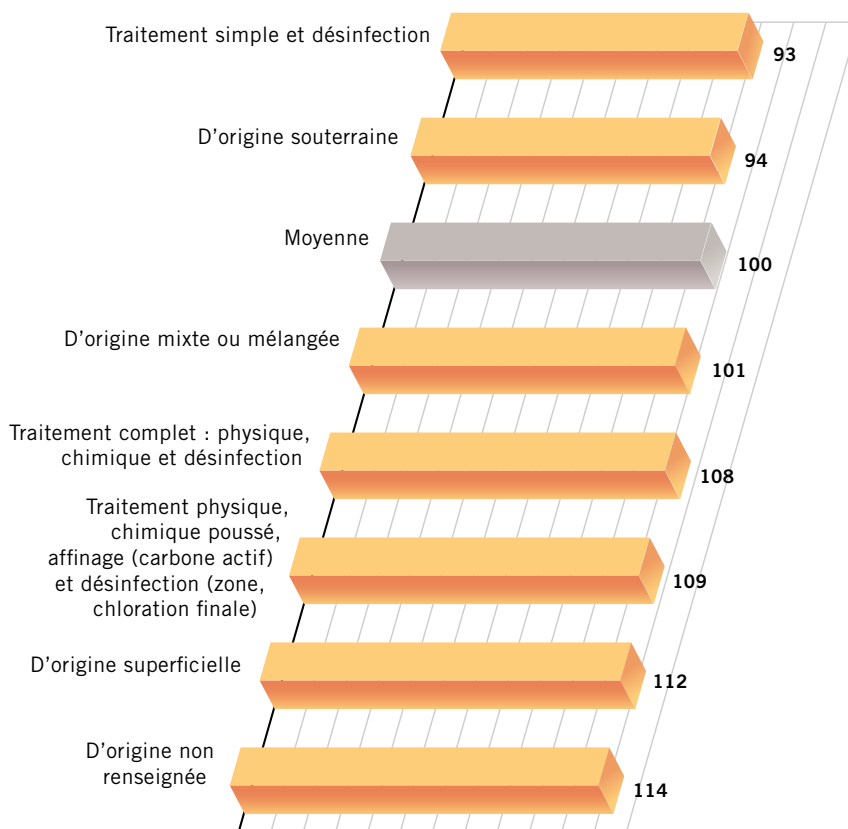
La qualité de la ressource, très dépendante de l'origine du prélèvement, est l'un des facteurs les plus déterminants du prix du service car les techniques de traitement à mettre en œuvre pour produire de l'eau potable sont près de 30% plus chères pour une eau dégradée que pour une eau brute de qualité. Les eaux de surface sont plus difficiles à traiter, ce qui engendre des techniques et des niveaux de traitement plus lourds et donc des prix de service plus élevés :

- une eau superficielle est en moyenne 20% plus chère qu'une eau souterraine ;
- un traitement complet avec affinage est en moyenne 18% plus cher qu'un traitement simple ;
- une eau superficielle avec traitement complet est 27% plus chère qu'une eau souterraine avec traitement simple.

Ces mesures illustrent le fait que les facteurs locaux sont ceux qui impactent le plus les prix des services d'eau.

### PRIX DU M<sup>3</sup> D'EAU POTABLE SELON L'ORIGINE ET LE NIVEAU DE TRAITEMENT DE POTABILISATION

En indice 100 pour la moyenne



Sources : SOeS d'après SSP, Enquête Eau 2008 et Ministère de la Santé - ARS - SISE-eaux

## Une évolution des prix des services d'eau contenue

Entre 2000 et 2013, les prix des services de l'eau ont augmenté en moyenne de 2,6% par an. Cette évolution est supérieure de 1 point à l'inflation d'ensemble mais la comparaison est peu pertinente car cette dernière tient compte de produits de grande consommation en partie importés de pays à bas coûts de production.

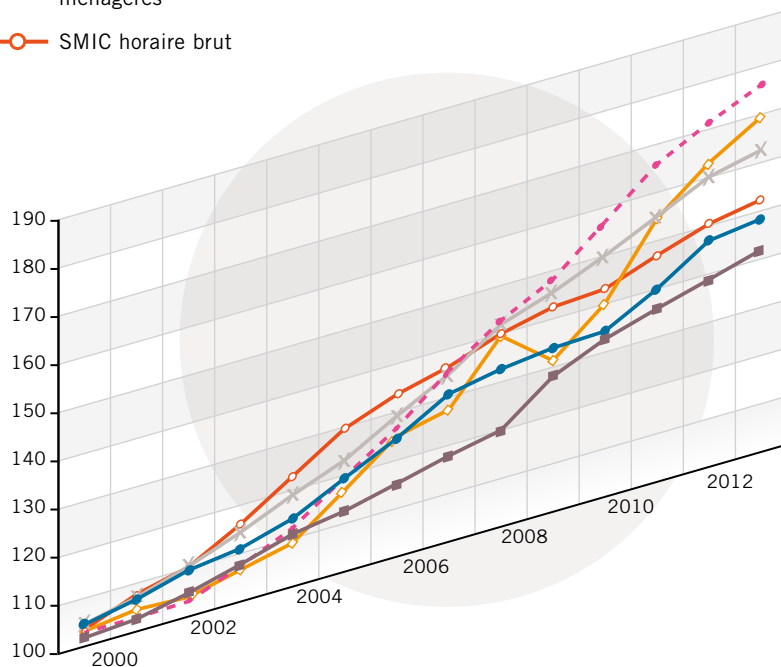
Le graphique ci-dessous montre que sur la même période, l'évolution des prix des services d'eau a été inférieure à celles d'autres services de proximité tels que la distribution d'énergies fossiles (+3,9% par an) ou l'enlèvement des ordures ménagères (+4,2% par an). Les prix ont évolué également moins rapidement que le coût des activités de travaux publics spécialisées dans la pose des canalisations (+3,4% par an).

Sur cette même période, l'évolution des prix des services d'eau a également été moins rapide que celle du SMIC horaire (+3% par an). **Cette évolution a préservé le pouvoir d'achat des ménages car leur augmentation depuis 2009 est restée inférieure à celle des autres types de services.**

Ainsi, l'évolution du poids de la facture dans le budget des ménages est restée limitée entre 2000 et 2013.

### ÉVOLUCTIONS COMPARÉES D'INDICATEURS DE PRIX ET DE COÛTS France entière - base 100 en 2000

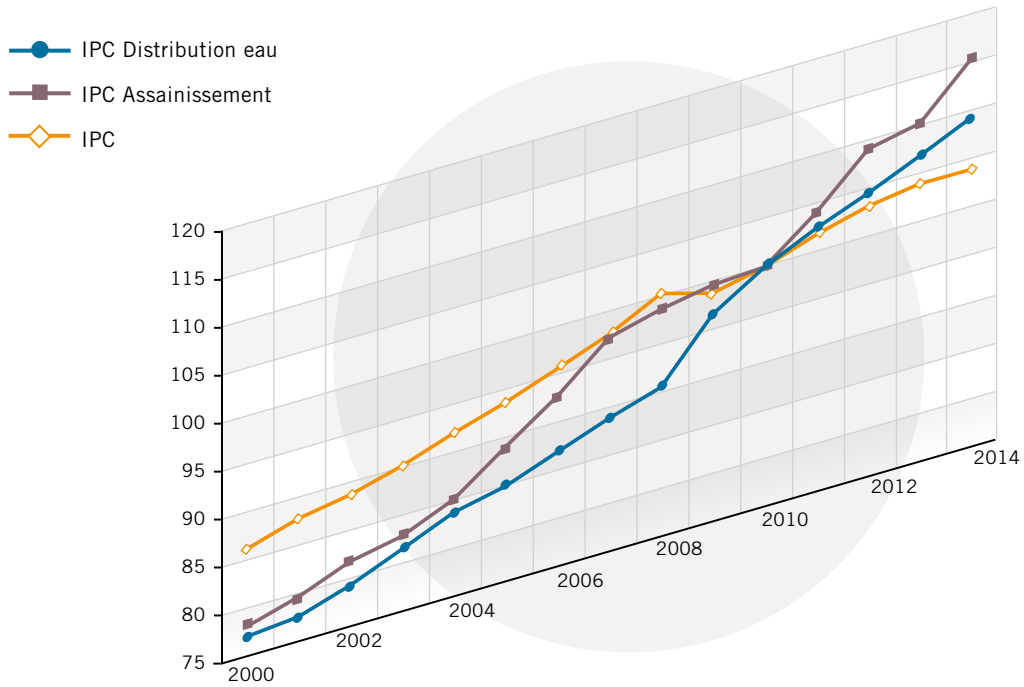
- Prix distribution d'eau
- Prix assainissement
- × Coût TP Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau
- ◇ Prix électricité & gaz
- Prix enlèvement des ordures ménagères
- SMIC horaire brut



Source : BIPE d'après Insee

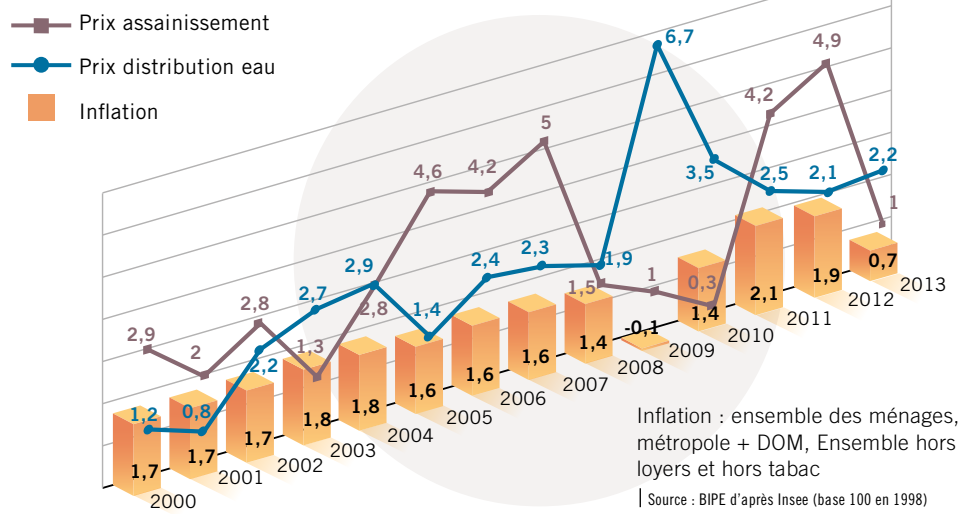


## EVOLUTION DES INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)



Source : BIPE d'après Insee (base 100 en 2010) – comptes nationaux

## EVOLUTIONS COMPAREES DE L'INFLATION ET DES PRIX DES SERVICES D'EAU France entière



## Un prix moyen dans les grandes villes françaises inférieur à la moyenne européenne

L'étude NUS Consulting portant sur **les prix pratiqués dans les grandes villes européennes révèle que le prix moyen des services d'eau dans les cinq plus grandes villes françaises se situe 13 % en-deçà de la moyenne des autres grandes villes européennes** avec un prix moyen des services d'eau et d'assainissement à 3,52€ TTC par m<sup>3</sup> (soit 0,35€ par litre), contre 4,05€ TTC/m<sup>3</sup> pour l'ensemble de l'échantillon européen.

Le prix moyen en France reste inférieur, de 13 %, à la moyenne européenne. L'écart entre le prix moyen en France et la moyenne européenne s'est creusé entre 2013 et 2015, puisqu'il était de 11% en 2013.

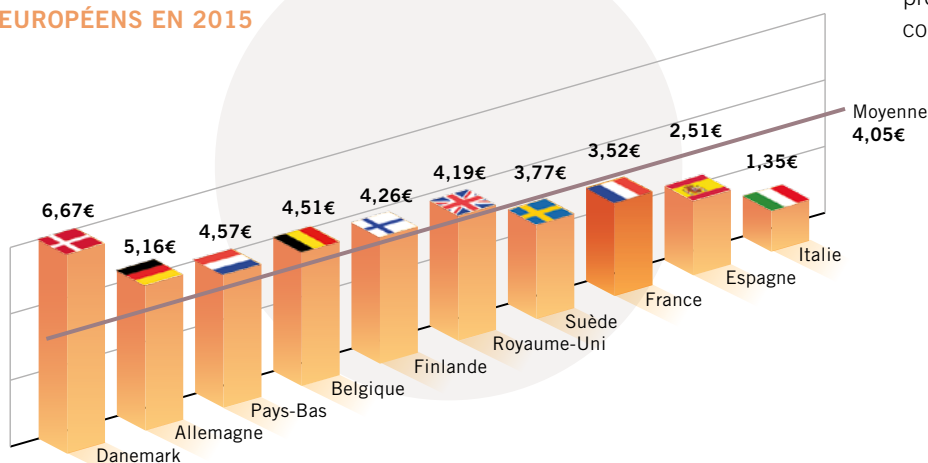
Ceci met en évidence que les Français bénéficient services publics d'eau et d'assainissement d'un bon rapport qualité/prix.

En deux ans (entre janvier 2011 et janvier 2013), les prix du panel européen, qui couvre 42 millions d'habitants, ont augmenté de 2,6% en moyenne annuelle mais de seulement 2% en France.

Le prix des services en France se situe entre les prix généralement pratiqués en Europe du Nord, qui couvrent une grande partie des dépenses de gestion et d'investissement des services, et ceux du sud de l'Europe pour lesquels cette couverture reste partielle.

- l'Italie et l'Espagne pratiquent une tarification par palier progressif en fonction des volumes consommés, donnant ainsi un avantage relatif aux ménages par rapport aux autres agents économiques ;
- la Belgique, la France et les Pays-Bas facturent une redevance prélèvement assise sur le volume d'eau prélevé dans la ressource, tandis que le Royaume-Uni et l'Allemagne prélèvent une redevance visant à l'élimination des eaux de pluie. À l'opposé, la Suède et la Finlande ne facturent aucune redevance, ni pour le prélèvement de l'eau, ni pour la lutte contre la pollution.

### MOYENNE DES PRIX DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES 5 PLUS GRANDES VILLES DE DIX PAYS EUROPÉENS EN 2015



| Source : NUS Consulting 2015





# Les dépenses des ménages

## La dépense moyenne pour l'eau potable est stable

La structure de la dépense moyenne des ménages a évolué depuis 2010. Jusqu'alors, les dépenses pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif évoluaient à un rythme comparable et ces deux postes représentaient chacun la moitié de la facture d'eau.

Depuis, les dépenses pour l'eau potable ont légèrement baissé pour se situer à 151€ en moyenne en 2013, soit un niveau identique à celui de 2008. Les dépenses pour l'assainissement ont quant à elles poursuivi leur hausse, atteignant en moyenne 176€ par ménage en 2013.

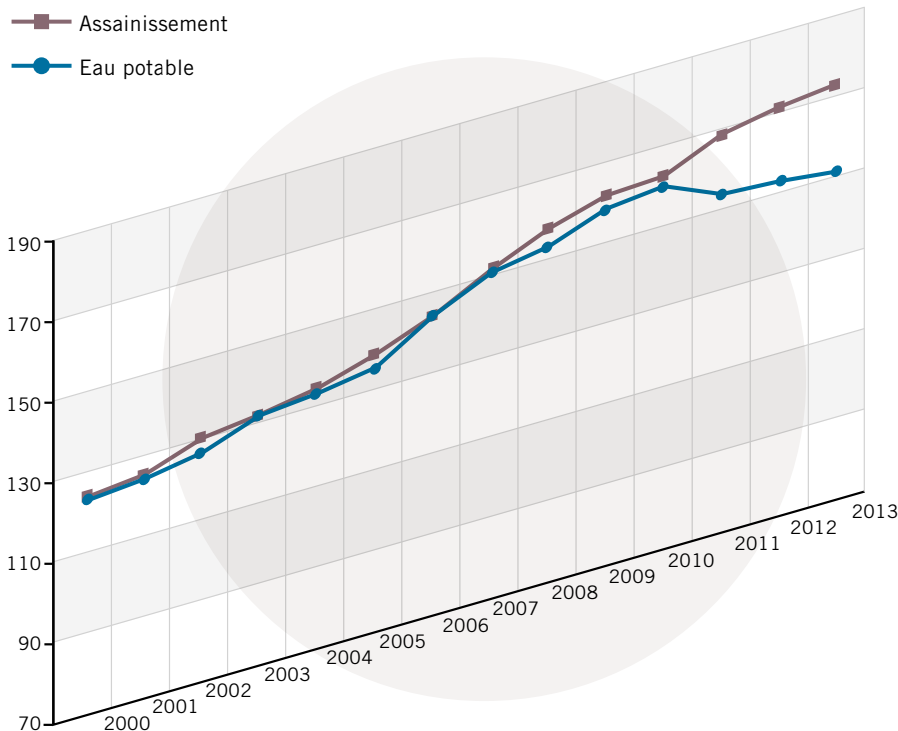
Au total, la progression de la facture d'eau a nettement ralenti sa hausse depuis 2010 (+0,4% par an comparé à +2,7% par an précédemment) et l'assainissement en représente dorénavant plus de la moitié.

Plusieurs facteurs expliquent ces évolutions :

- l'intégration à la facture d'assainissement des coûts de mise aux normes des stations d'épuration. L'assainissement collectif a également été concerné par la hausse du taux de TVA de 5,5% à 7% en janvier 2012, porté à 10% en janvier 2014. Au total, la dépense annuelle moyenne d'un ménage pour le service d'assainissement a augmenté de 12 euros entre 2010 et 2013 ;
- le pouvoir d'achat par ménage s'est sensiblement contracté entre 2011 et 2013, entraînant des stratégies d'adaptation (rationalisation des usages, investissements dans des équipements hydro-économiques...). La dépense annuelle moyenne d'un ménage pour le service d'eau potable a baissé de 8 euros entre 2010 et 2013.

En prenant en compte l'hypothèse que 1% du volume d'eau potable consommé est affecté à l'usage de boisson, **un ménage dépense alors en moyenne moins de 3 euros par an** pour boire l'eau du robinet comparé à 93 euros annuels pour boire de l'eau de table en bouteille.

### CONSOMMATION EFFECTIVE PAR MÉNAGE En euros courants



Source : BIPE d'après Insee - Comptes nationaux

## Le poste est stable dans le budget des ménages

Selon l'Insee, un ménage français a dépensé en moyenne pour les services publics d'eau 327€ en 2013, soit 0,83% des dépenses totales effectives hors transferts sociaux, ou 0,6% si l'on inclut les transferts sociaux (remboursements des frais de santé, actions sociales relatives aux crèches publiques, aux cantines scolaires, aux transports collectifs régionaux ...).

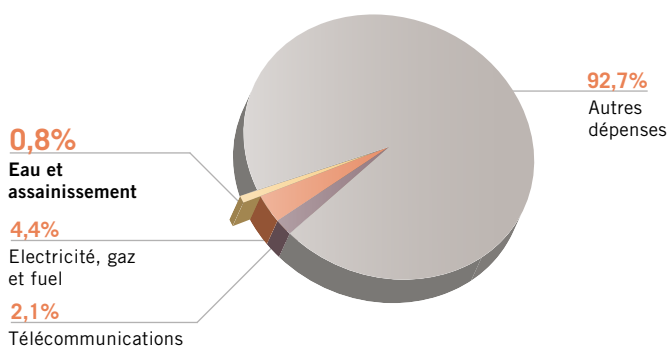
Au cours des 14 dernières années, la part de la dépense relative à l'eau dans le budget total des ménages, que les transferts sociaux soient comptabilisés ou non dans ce total, demeure parfaitement stable. Cette évolution se différencie d'autres types de dépenses de services :

- la part du budget consacré à l'énergie du logement a progressé de 1,1 points depuis 2000 pour atteindre 4,4% des dépenses totales en 2013 ;
- celle destinée à la téléphonie et à l'internet, qui est aujourd'hui de 2,1%, est en baisse depuis 2011 après une hausse de 0,6 points entre 2000 et 2010.

Au-delà de l'observation de la part des dépenses liées à l'eau et à l'assainissement au regard du budget moyen des ménages, les données de l'INSEE confirment que la facture d'eau en métropole n'excède pas 1% des dépenses totales par unité de consommation, c'est-à-dire, par équivalent-adulte au sein d'un ménage, et ce quel que soit le revenu.

Selon l'INSEE, la part de la facture d'eau en métropole n'excède pas 1% des dépenses totales par unité de consommation, c'est-à-dire par équivalent-adulte au sein d'un ménage, et ce quel que soit le décile de revenu. En revanche, elle peut représenter jusqu'à 2,6% pour les revenus les plus faibles dans les départements d'outre-mer (source Comptes Nationaux, Budget des Familles 2011).

### PART DE LA DÉPENSE RELATIVE À L'EAU DANS LE BUDGET DES MÉNAGES EN 2013

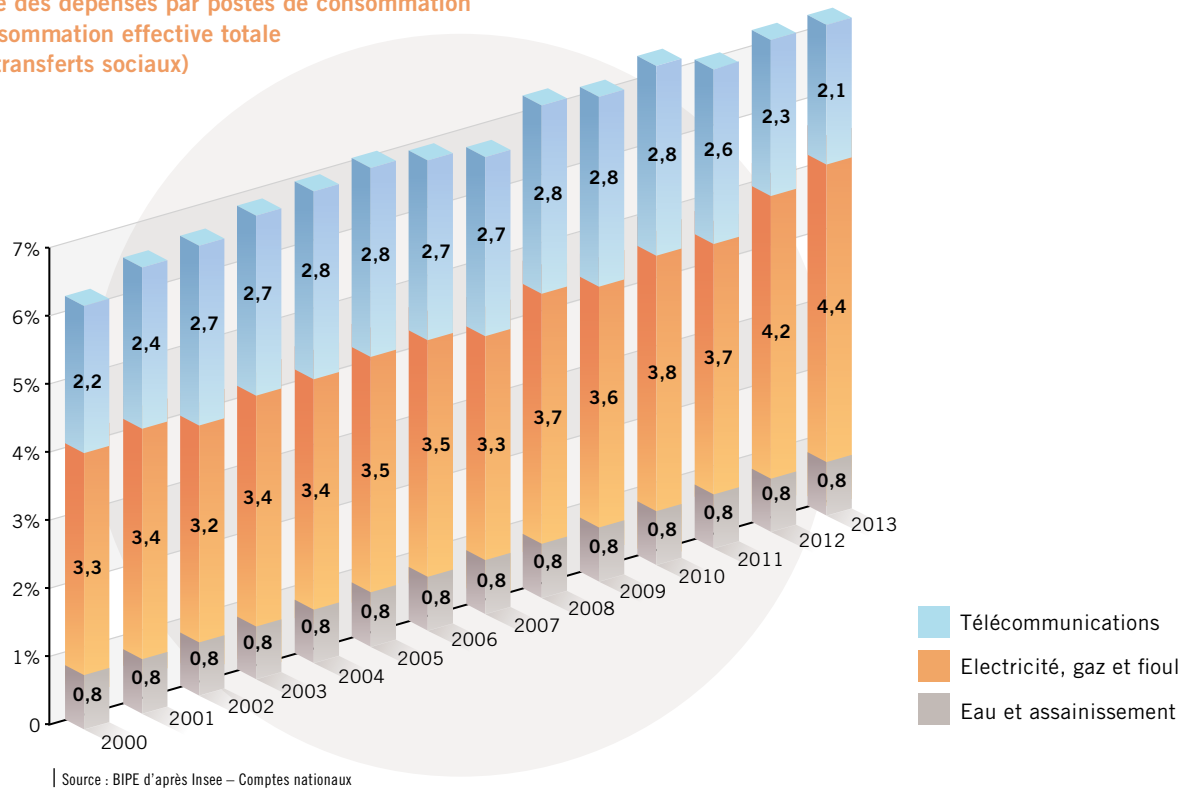


Source : BIPE d'après Insee - Comptes nationaux



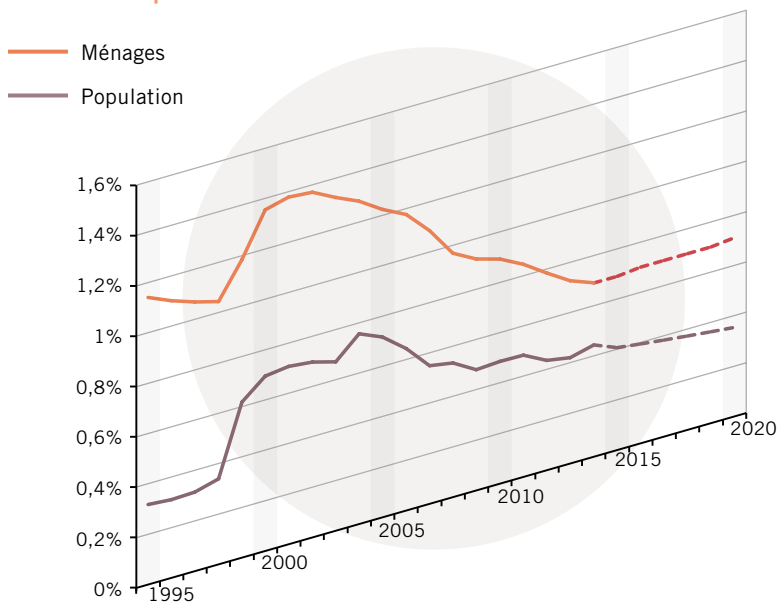
## PART DES SERVICES DANS LA DÉPENSE ANNUELLE D'UN MÉNAGE

Pourcentage des dépenses par postes de consommation dans la consommation effective totale (y compris transferts sociaux)



## L'impact du ralentissement démographique

### CROISSANCE DE LA POPULATION À L'HORIZON 2020 France métropolitaine



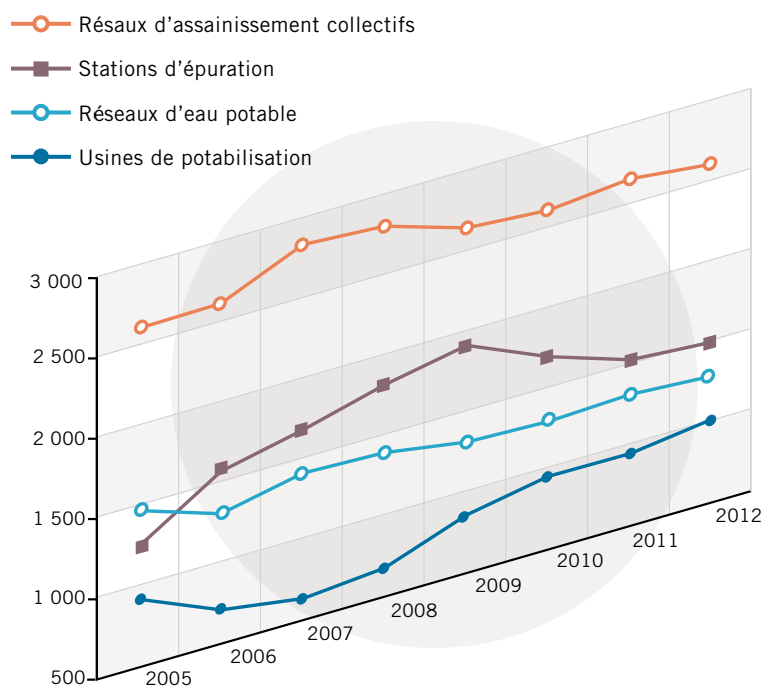
Depuis le milieu des années 2000, la croissance démographique ralentit en France métropolitaine et on dénombre près de 28,1 millions de ménages en 2014. Le vieillissement de la population et l'évolution des comportements de cohabitation (moins de temps passé en couple au cours du cycle de vie) entraîneront à l'horizon 2020 et au-delà, un accroissement du nombre de ménages composés d'une seule personne et une progression du nombre de ménages plus rapide que celle de la population totale.

Ces évolutions démographiques continueront d'avoir des impacts sur l'évolution de la consommation d'eau potable, au global et en moyenne par ménage.

# Le financement

## 6,5 milliards d'euros investis

### EVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN FRANCE En millions d'euros

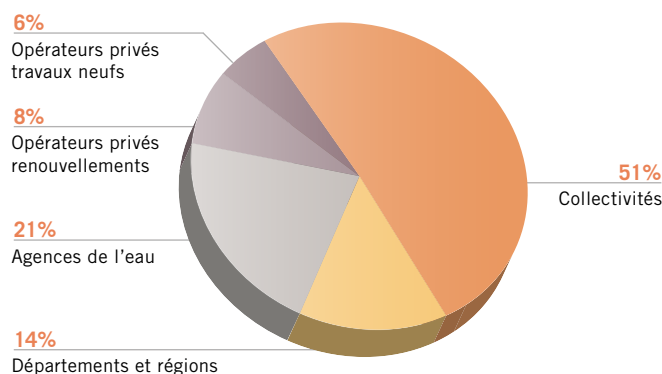


Source : BIPE d'après SOeS-Comptes de l'environnement

En 2012, l'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'est élevé à 6,467 milliards d'euros. Il a légèrement progressé de 0,7% par an en moyenne entre 2005 et 2012. Les investissements ont porté sur la création de nouveaux réseaux et de nouvelles installations, sur le renouvellement de l'existant mais aussi sur la mise à niveau des équipements en vue de satisfaire aux réglementations :

- plus de 2,3 milliards d'euros ont été consacrés à l'eau potable, avec une progression importante depuis 2008 concernant les usines de potabilisation, même si les investissements relatifs aux réseaux demeurent plus élevés en absolu ;
- plus de 4,1 milliards d'euros ont été consacrés à l'assainissement, dont les 2/3 dans les réseaux. Par ailleurs, un ralentissement des montants investis dans les stations d'épuration a été constaté après un haut de cycle en 2009.

### SOURCES D'INVESTISSEMENTS Pourcentage en millions d'euros



Source : BIPE d'après SOeS-Comptes de l'environnement, Enquête Entreprises de l'eau 2012

Les entreprises de l'eau ont réalisé des investissements d'un montant de 888 millions d'euros dans le cadre de leur activité de délégation, dont plus de la moitié dans le renouvellement d'infrastructures et d'équipements existants.





## Des flux financiers impliquant de multiples acteurs

L'eau et l'assainissement représentent chaque année une somme de factures acquittées par les consommateurs (ménages, entreprises, écoles, hôpitaux...) dont le montant se répartit entre plusieurs types d'acteurs. Sur les 12,01 milliards d'euros TTC facturés en 2012 :

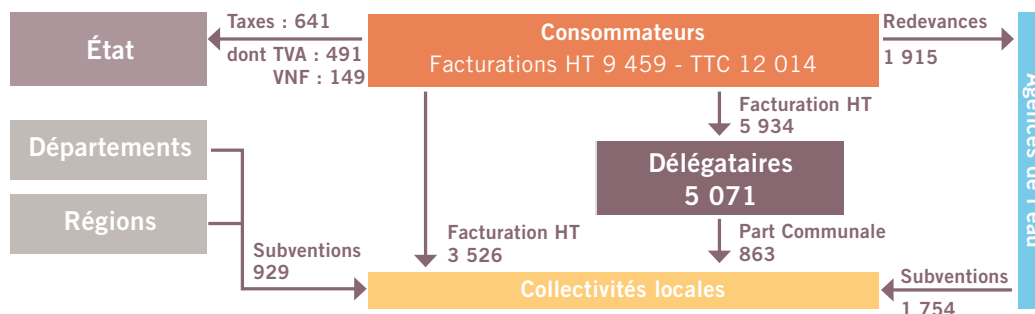
- les services d'eau potable et d'assainissement collectif perçoivent 9,460 milliards d'euros : 3,526 milliards par les régies et 5,934 milliards par les délégataires, dont 863 millions sont reversés aux collectivités locales, autorités organisatrices ;
- les Agences de l'eau perçoivent 1,915 milliards d'euros de redevances ;
- l'Etat perçoit la TVA et Voies Navigables de France perçoit sa taxe, pour un montant global de 641 millions d'euros.

Les collectivités, maître d'ouvrage des infrastructures, perçoivent des subventions de différentes sources pour leurs investissements :

- 929 millions d'euros de la part des Départements et des Régions. Ces collectivités interviennent dans le cadre de « contrats plan Etat-Région » ou sur des projets d'investissement d'envergure (barrages, grands équipements). Leurs subventions baissent régulièrement (leur niveau était de 1,043 milliard d'euros en 2008) ;
- 1,754 milliards d'euros des Agences de l'eau. Les ressources des Agences de l'eau proviennent des factures d'eau, à travers les redevances sur les prélèvements d'eau et sur les activités polluantes. Les taux de ces redevances sont fixés indépendamment dans chacun des 6 grands bassins mais font l'objet d'un encadrement par le parlement.
- au total, les subventions ont progressé de plus de 600 millions entre 2008 et 2012, soit un rythme de 7% par an, mais essentiellement pour financer les programmes du grand cycle de l'eau (gestion des milieux, lutte contre les pollutions industrielles et agricoles).

### FLUX FINANCIERS DES SERVICES EN FRANCE

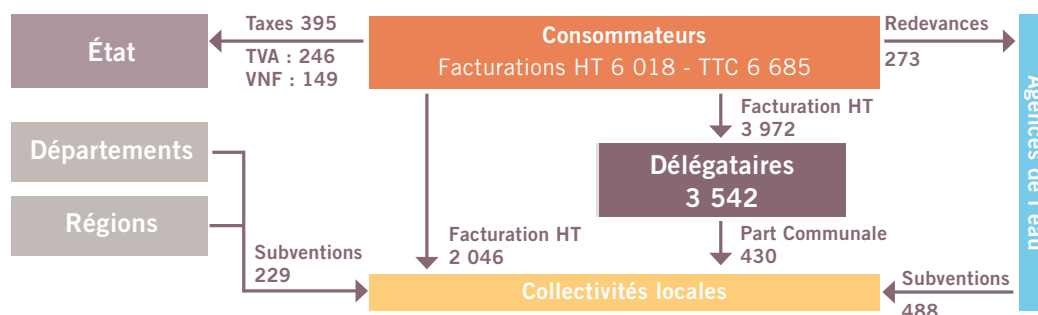
En millions d'euros



| Sources : BIPE d'après, PLF 2014 Jaunes budgétaires, Rapports d'activité VNF 2012, Enquête Entreprises de l'eau, INSEE

## FLUX FINANCIERS DE L'EAU POTABLE EN FRANCE

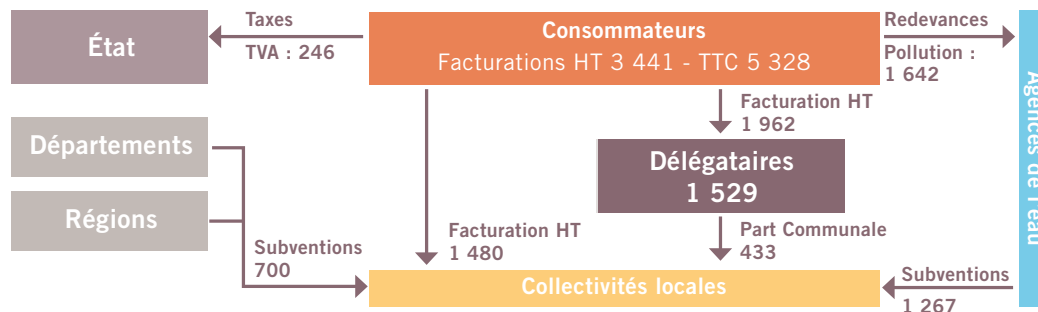
En millions d'euros



Sources : BIPE d'après, PLF 2014 Jaunes budgétaires, Rapports d'activité VNF 2012, Enquête Entreprises de l'eau, INSEE

## FLUX FINANCIERS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN FRANCE

En millions d'euros



Sources : BIPE d'après, PLF 2014 Jaunes budgétaires, Rapports d'activité VNF 2012, Enquête Entreprises de l'eau, INSEE

### Modifications apportées à la méthode d'évaluation des flux financiers :

Lors des éditions précédentes, l'évaluation des sommes totales facturées aux abonnés était calculée sur la base de deux prix :

- le prix INSEE, qui était affecté aux volumes facturés par les régies ;
- le prix FP2E, qui était affecté aux volumes facturés par les opérateurs privés.

Pour cette édition, seul le prix INSEE a été utilisé pour évaluer les sommes facturées. Ce choix répond à un souci d'homogénéité de méthode, car les prix INSEE et FP2E obtenus par des calculs différents mesuraient diversement le coût du mètre cube d'eau pour les abonnés. La différence de méthode d'évaluation rend difficile toute comparaison historique et notamment l'évolution des valeurs absolues des flux financiers entre les années 2009 et 2012.

La nouvelle méthode d'évaluation aboutit par ailleurs à des résultats de facturations homogènes à ceux mentionnés dans les rapports parlementaires publiés en 2013.



## La pérennité du modèle de financement

Les évolutions de la dernière décennie amènent les parties prenantes à s'interroger sur la pérennité du modèle de financement des services d'eau et d'assainissement.

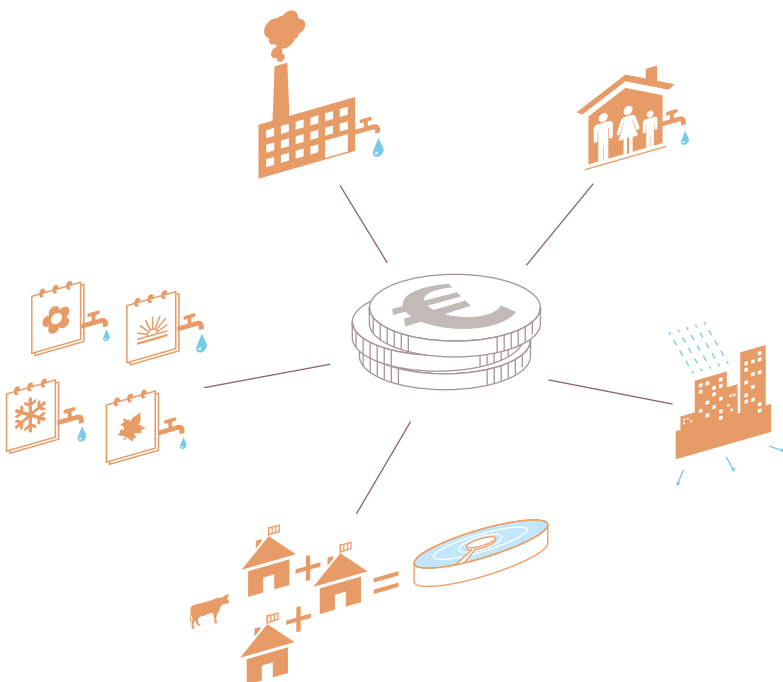
Le système de tarification des services étant principalement fondé sur des volumes en constante érosion, la relative hausse des prix unitaires facturés aux abonnés a permis de faire face aux dépenses nécessaires en vertu du principe de « l'eau paye l'eau ». Les dépenses d'investissement ont augmenté plus rapidement que les dépenses courantes entre 2000 et 2012, tant en eau potable qu'en assainissement collectif. Ces investissements ont permis de dimensionner, mettre aux normes ou renouveler le patrimoine, au regard des besoins locaux et des enjeux sanitaires et environnementaux.

Le modèle économique des services d'eau est « questionné », car les tendances actuelles vont se prolonger. La poursuite des hausses de prix unitaires pose alors la question de son acceptabilité sociale, celle de l'équité sociale de la tarification et celle du maintien de l'accès à l'eau pour les populations les plus démunies.

Pour autant, le maintien actuel de la part du budget des ménages consacré à l'eau doit toujours être souligné.

Plusieurs pistes pour un nouvel équilibre financier sont envisagées et mentionnées dans de nombreux travaux, parmi lesquelles :

- l'instauration de tarifs saisonniers et de tarifs progressifs, sous condition de prise en compte des consommations effectives, des contextes socio-démographiques et économiques associés (part des ménages et des activités industrielles et tertiaires ; caractéristiques des ménages...);
- l'évolution de la tarification aux ménages, qui permettrait de dé plafonner la part fixe en cas de mise en œuvre d'une tarification sociale ;
- l'instauration d'une tarification forfaitaire pour l'assainissement collectif, fondée sur la pollution rejetée et non plus sur les volumes consommés ;
- la mise en place d'une redevance spécifique pour les activités industrielles et tertiaires, ayant des rejets plus difficiles et plus coûteux à dépolluer ;
- la mutualisation des coûts d'investissement nécessaires aux mises en conformité des réseaux des communes rurales ou à faible densité d'habitants ;
- le recours à une taxation « eaux pluviales », assise sur le foncier bâti ou imperméabilisé, au bénéfice du budget général de la collectivité et permettant de couvrir les coûts de gestion des eaux pluviales urbaines.









---

# La compétitivité du secteur

La compétitivité  
du secteur

## Les technologies d'aujourd'hui et de demain

### Rendre l'eau potable fait appel aux technologies de pointe

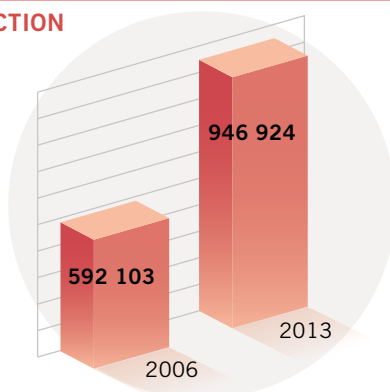
Les entreprises de l'eau gèrent environ 6 000 sites de production d'eau potable ayant une capacité de production de 22 millions de m<sup>3</sup>/jour sur un total d'environ 16 300 unités en France.

L'eau brute est traitée en plusieurs étapes au cours desquelles des traitements physiques, biologiques ou chimiques lui sont appliqués. Le processus de traitement est plus ou moins complexe selon la provenance de l'eau (de surface ou souterraine) et selon sa qualité sanitaire.

La filtration par membranes organiques ou minérales est une technique de plus en plus utilisée car elle permet de retenir les particules de taille infime (particules, virus, pesticides...). **La capacité de production des sites équipés de membranes gérés par les entreprises de l'eau a augmenté en moyenne de 7% par an** entre 2006 et 2013, ce qui montre la capacité des entreprises à implanter l'innovation technologique au sein des délégations de service.

La désinfection, qui permet de neutraliser les virus et les bactéries pathogènes, peut être réalisée par plusieurs procédés dont les plus répandus sont l'ozonation et la chloration. Le chlore est quant à lui très efficace pour maintenir une bonne qualité d'eau tout au long de son parcours dans les canalisations et jusqu'au robinet du consommateur. Plus d'un tiers des capacités de production d'eau potable gérées par les entreprises de l'eau ont recours à la chloration seule.

#### EAU POTABLE : CAPACITÉ DE PRODUCTION DES SITES ÉQUIPÉS DE MEMBRANES En m<sup>3</sup> journaliers



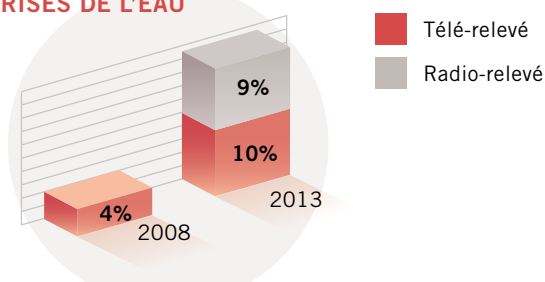
Source : enquêtes Entreprises de l'eau

### Maîtriser la consommation par la mise en place de compteurs intelligents

Les compteurs d'eau deviennent des objets communicants et permettent de mieux maîtriser les consommations d'eau.

La technologie de radio-relevé enregistre la consommation d'eau et permet un relevé périodique à distance. Avec la technologie de télé-relevé, les opérateurs obtiennent à distance les relevés des volumes d'eau consommés. Les abonnés peuvent suivre en ligne leur consommation et être alertés si d'éventuels problèmes de fuites d'eau sont détectés.

#### ÉVOLUTION DU PARC DE COMPTEURS INTELLIGENTS GÉRÉS PAR LES ENTREPRISES DE L'EAU



Source : enquêtes Entreprises de l'eau

Sur les 16 millions de compteurs gérés par les entreprises de l'eau en 2013, 10% étaient télérelevés et 9% étaient radio-relevés.



## Des investissements en R&D pour une meilleure qualité de service



120

millions d'euros investis dans la R&D



870

salariés pour la R&D

En 2013, les entreprises de l'eau ont consacré 120 millions d'euros pour la recherche et le développement, et mobilisé près de 870 salariés dans les activités de R&D. Les investissements dans la R&D permettent le développement de nouvelles technologies répondant aux enjeux de la gestion de l'eau et de la protection des milieux naturels, comme le montrent les exemples suivants :

- pilotage des usines : l'exploitation d'une usine de production d'eau potable peut être optimisée grâce à un logiciel de diagnostic en temps réel des différents processus complexes composant la filière ;
- recherche de fuites : la sollicitation de la ressource peut être limitée grâce à un outil collectant les données sur les tronçons d'un réseau ;
- gestion des réseaux d'assainissement en temps réel : de plus en plus de systèmes d'assainissement sont équipés de capteurs permettant de modéliser les réseaux. En rapportant en continu de multiples paramètres (débits, qualité des eaux, données météorologiques et pluviométriques...), les capteurs permettent de sécuriser la collecte des eaux usées et leur transport jusqu'à la station de traitement, sans débordement, ni pollution ;
- gestion patrimoniale : la gestion des équipements peut être « tracée » et consolidée grâce à des outils intégrant l'ensemble des données issues du terrain, des systèmes de supervision et des données techniques des équipements ;
- surveillance des eaux de baignade : une information rapide sur la qualité des eaux de baignade peut être obtenue grâce à des procédés d'analyse par biologie moléculaire et par des modèles d'apparition et de transport des pollutions ;
- relation clients : des indicateurs et tableaux de bord peuvent être générés en continu grâce à des systèmes d'information intégrés pour toutes les étapes de la relation clients.

La gestion d'équipements intelligents a permis ainsi d'améliorer la performance de certains réseaux :

- dans la Communauté Urbaine de Bordeaux, les pertes en eau ont été réduites de près d'un tiers en trois ans grâce à des modulateurs de pression ;
- à Beaune, l'équivalent de trois mois de consommation a été économisé annuellement ;
- au sein du Grand Lyon, la pose de capteurs intelligents permet désormais de pré-localiser les fuites au mètre près.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de la Filière Eau, les entreprises contribuant à tous niveaux au cycle de l'eau se sont engagées à développer le savoir-faire des entreprises françaises et leur capacité à innover. Le Comité Stratégique des Eco-Industries a souligné que, dans un marché de services où l'intensité concurrentielle s'accroît à l'échelle internationale, les entreprises françaises se doivent de renforcer leur positionnement sur les technologies d'avenir :

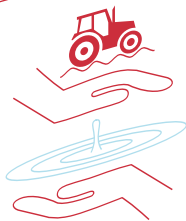
- gestion des ressources : dessalement à basse consommation d'énergie ; réutilisation des eaux usées traitées ; gestion des eaux pluviales urbaines ; gestion des inondations ; relation avec les parties prenantes dans le cadre de leurs actions d'optimisation des usages agricoles, forestiers et industriels ;
- traitement des eaux par nanotechnologies, membranes, désinfection par UV, phyto-épuration ;
- réseaux intelligents au service de la gestion patrimoniale : géo-référencement, diagnostics et rénovations sans tranchée ;
- réductions des consommations d'énergie et développement des valorisations matières ;
- usine d'épuration du futur (autosuffisance énergétique, réduction des empreintes environnementales, valorisation des déchets, production de biogaz).

## Une R&D collaborative au sein des Pôles de compétitivité

Les entreprises de l'eau sont membres de 3 pôles de compétitivité en France, dont la vocation est de mobiliser la capacité d'innovation et de développer la croissance et les emplois. Les entreprises de l'eau participent à des projets collaboratifs de recherche & développement sur la thématique de l'eau au sein d'écosystèmes rassemblant PME, centres de recherche et centres de formation.

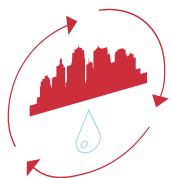
En 2013, les entreprises de l'eau et leurs groupes étaient parties prenantes d'une quinzaine de projets dans le domaine des écotecnologies au sein des pôles Eau, Dream Eaux & Milieux et Hydroeos. Parmi ces projets, quelques exemples de recherches illustrent l'engagement des entreprises de l'eau dans la gestion intelligente et durable de l'eau :

### Gestion intelligente de l'eau



- Outils de surveillance des polluants dans les eaux souterraines
- Outils intégrés d'information et de pilotage de gestion des réseaux
- Outils de protection de nappe d'eau adaptés à la production agricole

### Infrastructures durables



- Nouvelle génération de membranes pour le recyclage d'eaux résiduaires urbaines
- Nouvelles surfaces de canalisations limitant les risques de dégradation de la qualité de l'eau
- Nouveau procédé de méthanisation des boues résiduaires

### L'eau ressource circulaire



- Valorisation des eaux usées industrielles en cycle court
- Procédé de traitement écologique des eaux usées industrielles et collectives
- Technologie de réutilisation d'eaux usées épurées
- Process d'aménagement de zones de rejet végétalisées en sortie de stations d'épuration





## Des savoir-faire au service d'une ressource circulaire

---

Les entreprises de l'eau développent des solutions pour recycler l'eau potable et élargir les ressources produites à partir du traitement des eaux usées. La station d'épuration du futur produira de l'eau propre pour partie réutilisable, mais également de nouveaux biomatériaux et des bioénergies performantes.

- le principe du recyclage est de démultiplier les usages de l'eau pour un même prélèvement dans le milieu naturel. A travers le développement de systèmes de contrôle des réseaux d'eau, l'eau potable pourrait être utilisée deux fois avant son rejet à l'égout, une première fois pour les besoins vitaux (boisson, hygiène), une seconde fois pour des usages spécifiques (nettoyages urbains, besoins industriels) ;
- la production de biogaz, à travers la méthanisation de la matière organique des eaux usées, peut permettre de parvenir à l'autonomie énergétique des usines de traitement. Les procédés de méthanisation vont également évoluer, afin d'obtenir un meilleur rendement énergétique ;
- les technologies développées permettront également d'utiliser les eaux usées pour chauffer ou refroidir les bâtiments résidentiels, industriels ou d'activités tertiaires ;
- des bio matières similaires à celles produites par l'industrie chimique à partir de produits pétroliers permettront de fournir aux producteurs des billes de bio-polymères qui pourront entrer dans la fabrication de multiples produits plastiques.

## Des savoir-faire de demain développés également à l'étranger

---

A l'étranger, les entreprises de l'eau et leurs groupes développent des savoir-faire en matière d'intégration de données et de sécurisation des approvisionnements en eau.

- A Shangāi, Pudong, ou à Prague, des plates-formes centralisées intègrent l'ensemble des données (ressource, production et distribution d'eau potable, assainissement, données patrimoniales, données clientèles...) et permettent ainsi d'optimiser les coûts, de minimiser les pertes en eau tout au long de la chaîne de distribution ou encore de maîtriser les risques en cas de crise.
- Actuellement, 16 000 usines de dessalement sont installées dans 120 pays. En Australie, pays faisant face à de fortes inégalités dans la répartition des ressources en eau, des solutions de dessalement ou de réutilisation des eaux usées traitées pour les besoins industriels permettent d'approvisionner les habitants en eau potable à Melbourne et à Sidney.
- L'état de Californie s'est équipé d'une installation de recyclage des eaux usées, permettant d'économiser 30 millions de mètres cubes d'eau chaque année et de produire cinq types d'eau recyclée adaptés aux différentes utilisations en matière d'irrigation, d'usages industriels et de réalimentation des nappes. A Windhoek en Namibie, le retraitement des eaux usées et leur réutilisation contribuent pour un tiers, aux besoins en eaux pour les usages de la municipalité.

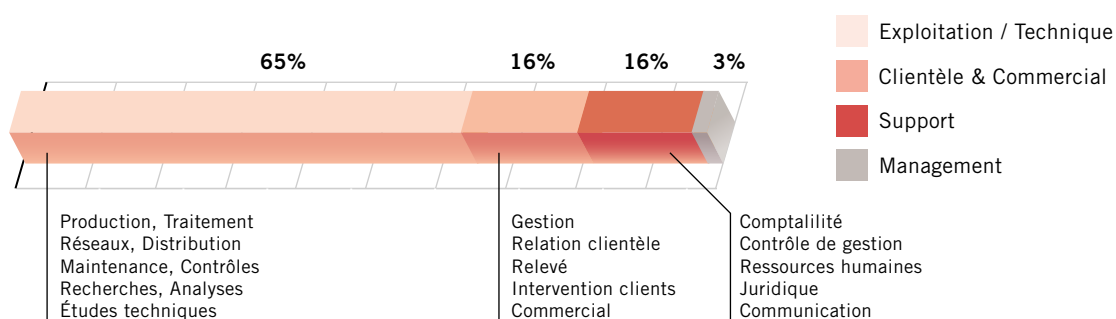
Les villes de Milan et de Barcelone se sont équipées d'usines de réutilisation des eaux usées qui permettent les usages agricoles dans un contexte de sécheresse récurrente.

La compétitivité  
du secteur

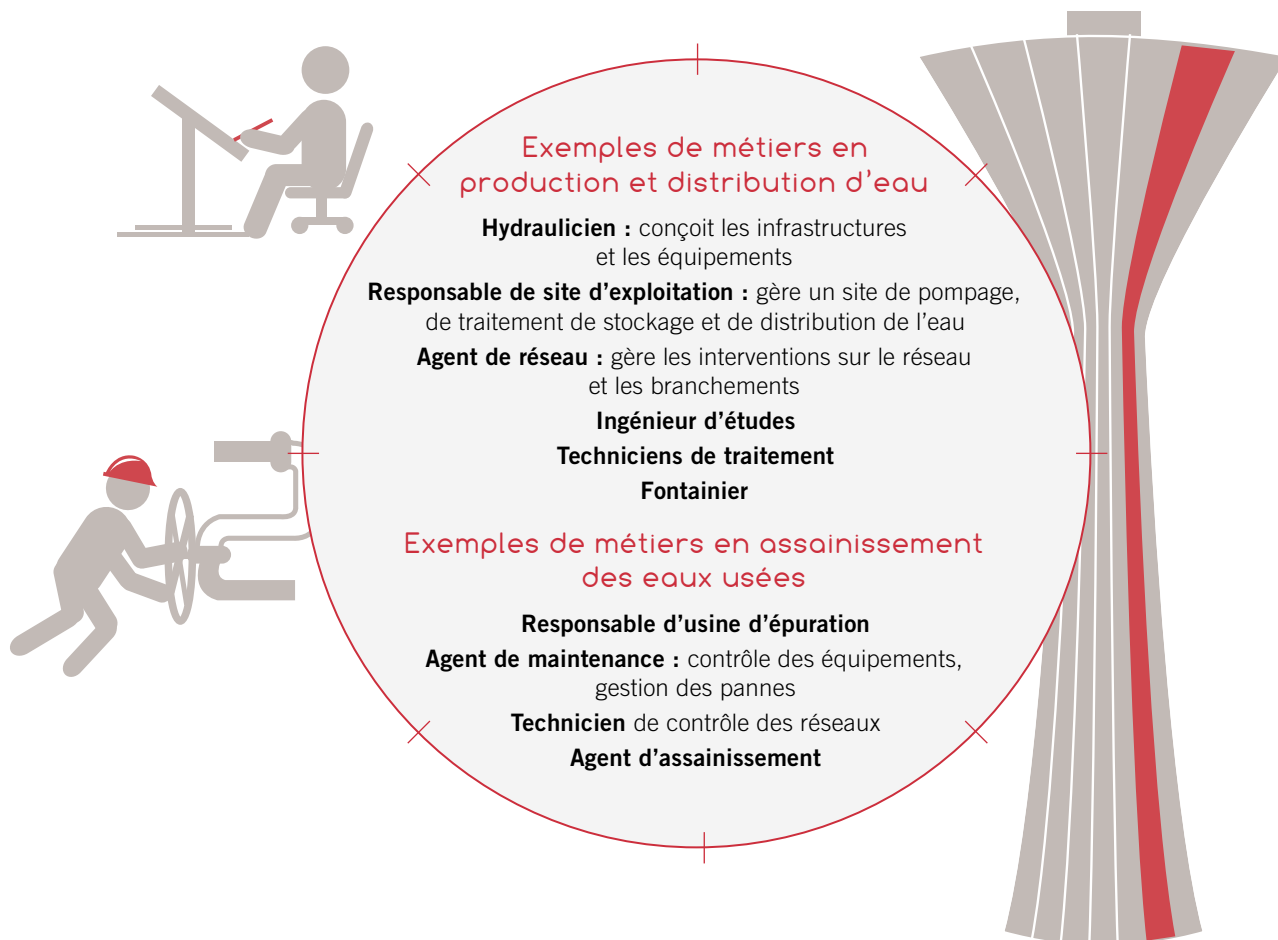
# Les compétences d'aujourd'hui et de demain

L'évolution des métiers et des compétences,  
enjeu pour les services de demain

## LES EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES DE L'EAU PAR FILIÈRE



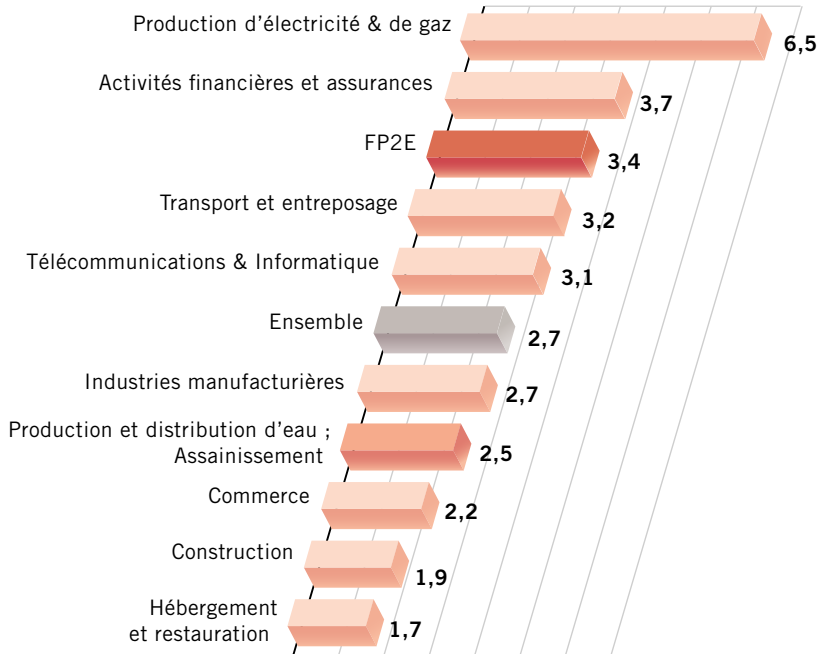
Source : QUADRAT ETUDES pour FP2E 2011





## La formation, un atout pour la compétitivité

### PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉE À LA FORMATION (%)



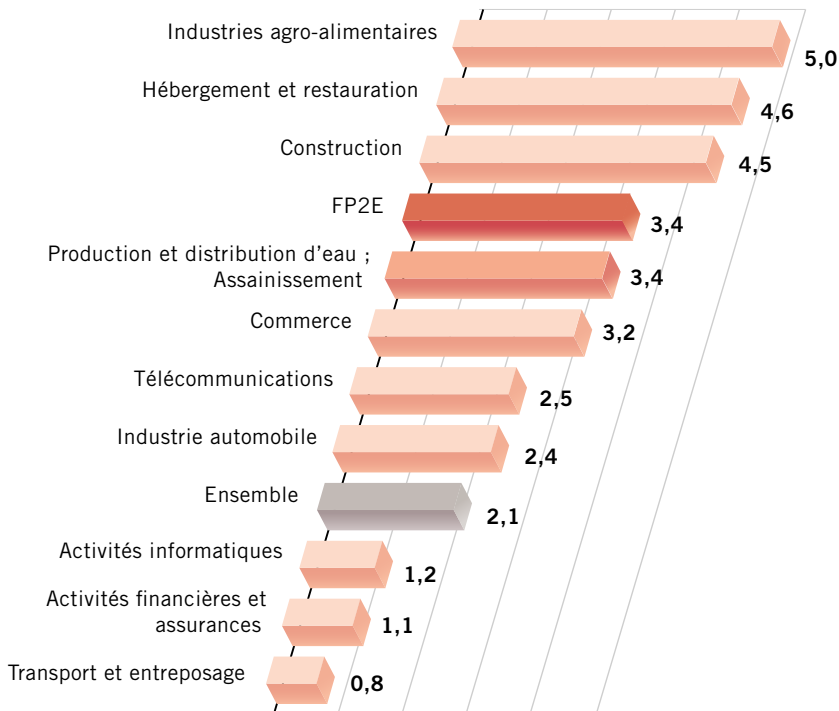
Sources : BIPE d'après CEREQ 2011 – Enquête Entreprises de l'eau 2011

Les entreprises de l'eau consacrent 3,4% de leur masse salariale en formation, un taux sensiblement supérieur à la moyenne des secteurs (2,7%) et à la moyenne du secteur des services publics d'eau et d'assainissement (2,5%).

Cet investissement permet le maintien d'un savoir-faire de haut-niveau et le développement de nouvelles compétences pour répondre aux attentes des usagers et des autorités organisatrices des services.

## L'apprentissage, un investissement pour l'avenir

### LE TAUX DE SALARIÉS EN APPRENTISSAGE (%)



Sources : BIPE d'après Insee – Enquête emplois 2012 et enquête Entreprises de l'eau 2012

Les entreprises de l'eau investissent du temps et des moyens pour organiser la transmission des savoir-faire et des compétences. Les jeunes salariés en apprentissage sont sensiblement plus nombreux parmi les effectifs des entreprises de l'eau que dans la moyenne des secteurs (3,4% comparé à 2,1%).

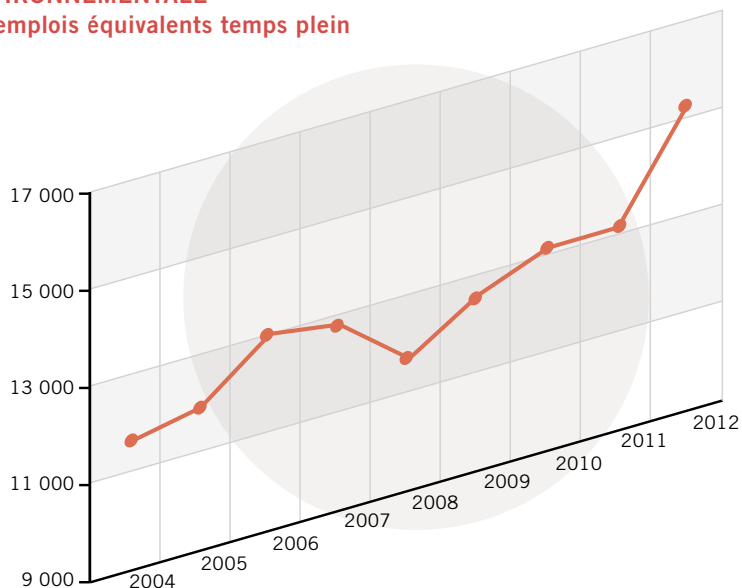
12 273 salariés en apprentissage travaillaient dans les entreprises de l'eau en 2013 et leur poids dans l'effectif total augmente régulièrement : il est passé de 2,6% en 2008 à 3,4% en 2012 puis à 3,8% en 2013.

La compétitivité  
du secteur

## Une ingénierie environnementale portée par des PME en croissance

### NOMBRE D'EMPLOIS EN FRANCE DANS L'INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

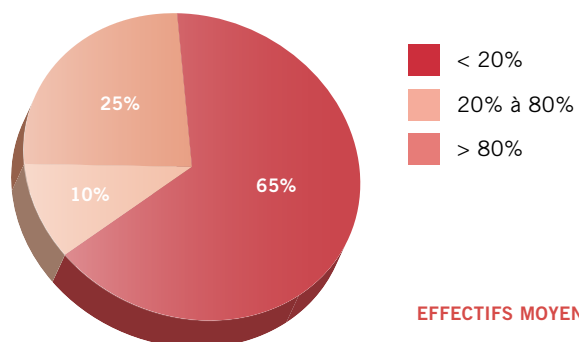
En emplois équivalents temps plein



Source : SOeS-Comptes de l'Environnement

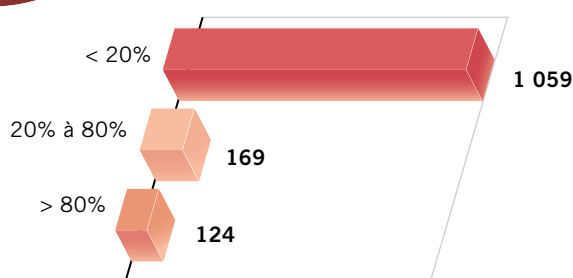
En 2012, l'ingénierie privée dans le domaine environnemental représentait en France 15 400 emplois d'ingénieurs dans les domaines de l'agronomie, du BTP, de la prévention des risques et de la biochimie. Ces emplois d'ingénierie dédiés à l'ensemble des éco-activités (protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles) ont connu depuis 2004 une croissance à un rythme moyen de 3,4% par an

### RÉPARTITION DES BUREAUX D'ÉTUDE EN FONCTION DE LA PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES LIÉ À L'ENVIRONNEMENT



< 20%  
20% à 80%  
> 80%

#### EFFECTIFS MOYENS



Source : enquête BIPE 2012, données 2011

Le secteur de l'ingénierie environnementale est très spécialisé : 25% des entreprises interrogées par le BIPE réalisent plus de 80% de leur chiffre d'affaires avec leurs activités dans l'environnement. Ces bureaux sont le plus souvent des PME, avec un effectif moyen de près de 125 employés. A l'opposé, 65% des entreprises sont de grands bureaux d'études qui réalisent moins de 20% de leur chiffre d'affaire dans l'ingénierie environnementale.





## Un secteur concurrentiel dynamique

Chaque année, les collectivités lancent des procédures de mise en concurrence pour la gestion de leur service d'eau ou d'assainissement. Ces procédures sont strictement encadrées :

- la loi « Sapin » de 1993 impose la mise en concurrence systématique des candidats en formalisant les modalités de prise de décision par les autorités organisatrices ;
- la loi « Mazeaud » de 1995 a précisé les informations à fournir par les délégataires dans le rapport annuel de chaque service ;
- la loi « Démocratie de proximité » de 2002 a introduit la participation des usagers de l'eau à travers les commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL), consultée notamment pour tout projet de délégation ;

Au printemps 2016, la transposition de la Directive « Concessions » modifiera le dispositif suivant les principes adoptés au niveau européen. L'application de la Directive en France pourrait être différente pour le secteur de l'eau potable (exclus) et celui de l'assainissement (inclus).

Le nombre de mises en concurrence des contrats de délégation a augmenté tendanciellement : jusqu'au milieu des années 2000, près de 600 procédures étaient lancées en moyenne chaque année. Par la suite, la tendance annuelle s'est située à plus de 700. L'année 2013 marque, cependant, une rupture dans cette tendance.

Deux facteurs expliqueraient cette baisse sensible :

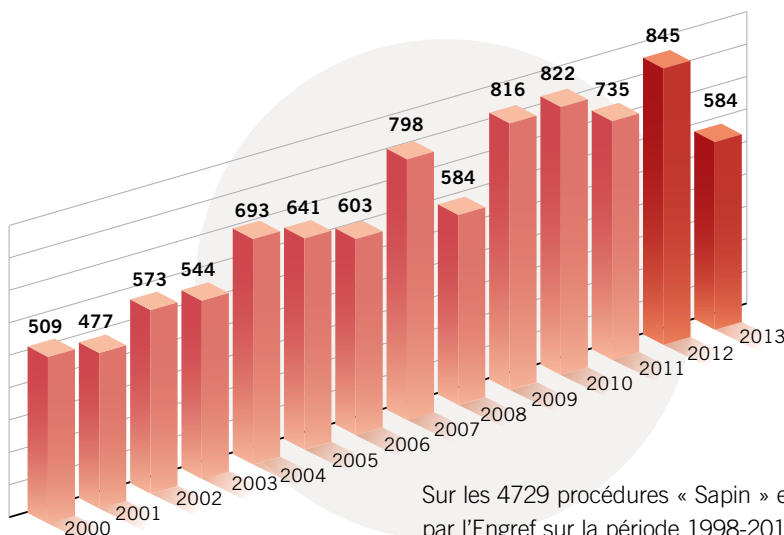
- la durée moyenne des contrats après procédure étant de 11 ans, ce creux intervient en écho des points bas du début des années 2000 ;
- la diminution du nombre de services, conséquence des regroupements intercommunaux.

ralement donné lieu à une diminution du prix payé aux délégataires. Les effets de cette baisse de prix ne sont pas toujours visibles sur le montant total des factures. En effet, certaines collectivités majorent la part leur revenant afin de développer leurs capacités d'investissement.

Depuis la loi « Sapin », la durée des DSP la plus fréquente s'est stabilisée à 12 ans.

L'évolution des attentes des cocontractants a pour effet une tendance à l'établissement de nouveaux types de contrats basés sur la performance des services et l'atteinte d'objectifs sanitaires, environnementaux, ou sociaux. Ainsi, l'ONEMA a-t-il constaté que 60% des nouveaux contrats incluent des objectifs précis de performance.

### NOMBRE DE MISES EN CONCURRENCE DES CONTRATS DE DÉLÉGATION



Sur les 4729 procédures « Sapin » examinées par l'Engref sur la période 1998-2011, le phénomène très largement majoritaire (96,8%) est celui du maintien du mode de gestion initial.

- 2,1% des procédures ont abouti à un abandon de la régie en faveur de la délégation
- 1,1% au passage de délégation à régie.
- 96,8% des cas sont des concessions reconduites sous cette forme contractuelle générique

En moyenne, lors d'une procédure de remise en concurrence d'un service, le taux de contrats faisant l'objet d'un changement d'opérateur est de l'ordre de 14%.

Depuis 2009, ces procédures ont généré

Sources : Engref- Observatoire loi Sapin (1998-2011 : nombre de procédures), BIPE d'après enquête Entreprises de l'eau (2012-2013 : estimations des procédures totales d'après le nombre de contrats DSP arrivant à échéance)







---

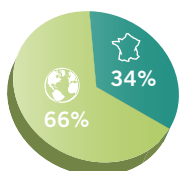
# Les entreprises de l'eau, acteurs du développement durable

Les entreprises de l'eau,  
acteurs du  
développement durable

# Les apports économiques : l'implantation internationale des entreprises de l'eau

## Les entreprises exportent le savoir-faire français

### LOCALISATION DES EMPLOIS DES ENTREPRISES DE L'EAU EN FRANCE ET HORS DE FRANCE



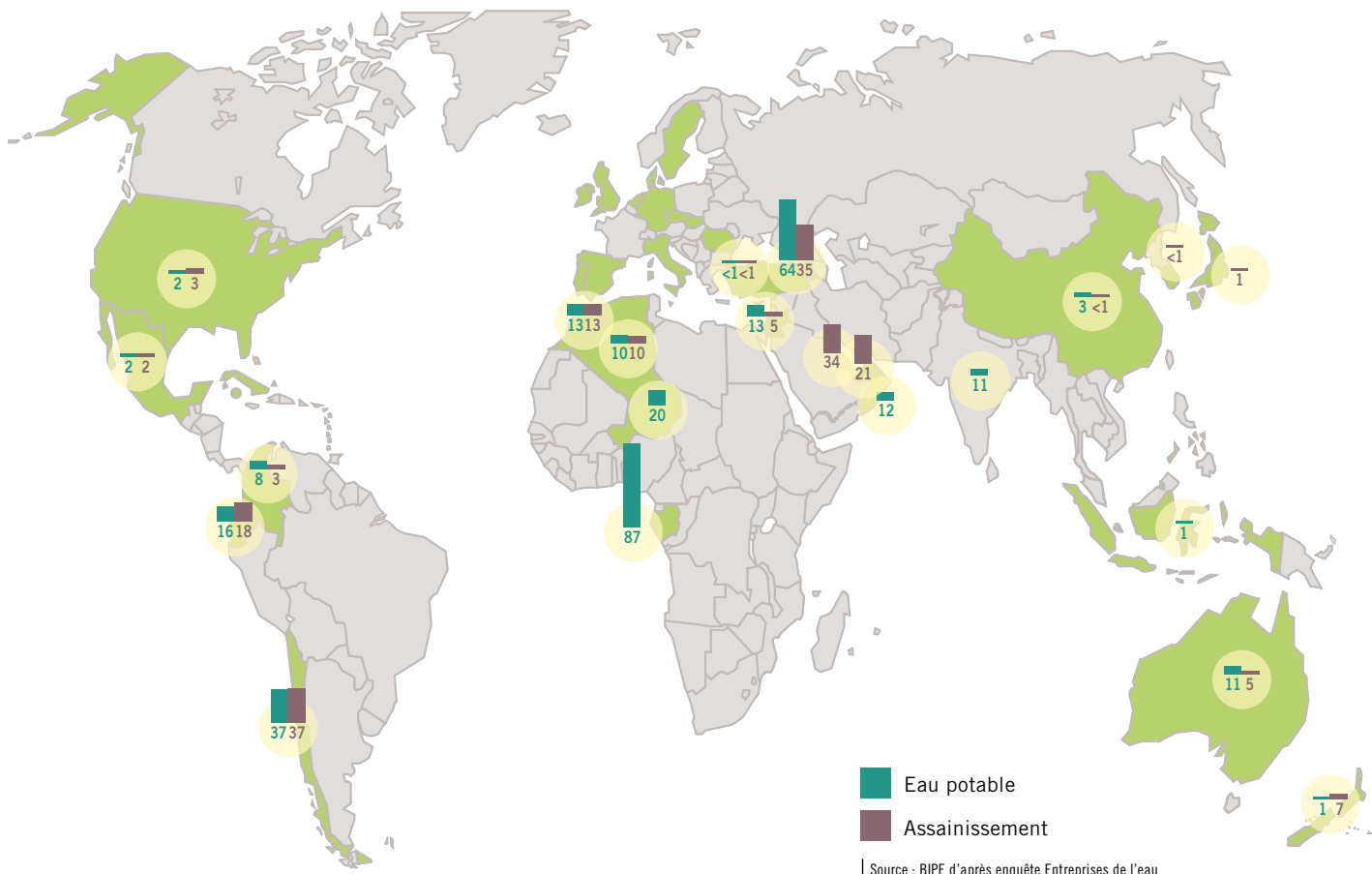
Développer chaque année l'investissement dans la R&D, c'est inscrire dans la durée la capacité des entreprises de l'eau à exporter le savoir-faire français et à contribuer au solde positif de la balance commerciale française.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international par les entreprises françaises de l'eau s'est élevé à 8,4 milliards d'euros en 2013, soit 60% du chiffre d'affaire total. Dans des

proportions similaires, le nombre de salariés domiciliés à l'étranger représentait en 2013 presque deux fois l'effectif français, soit plus de 62 000 employés.

Cette même année, hors de France, 132 millions de personnes étaient desservies par les entreprises françaises en eau potable et 75 millions pour les services d'assainissement collectif.

### HABITANTS DESSERVIS À L'INTERNATIONAL PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE L'EAU En pourcentage de la population totale du pays







## HABITANTS DESSERVIS À L'INTERNATIONAL PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE L'EAU

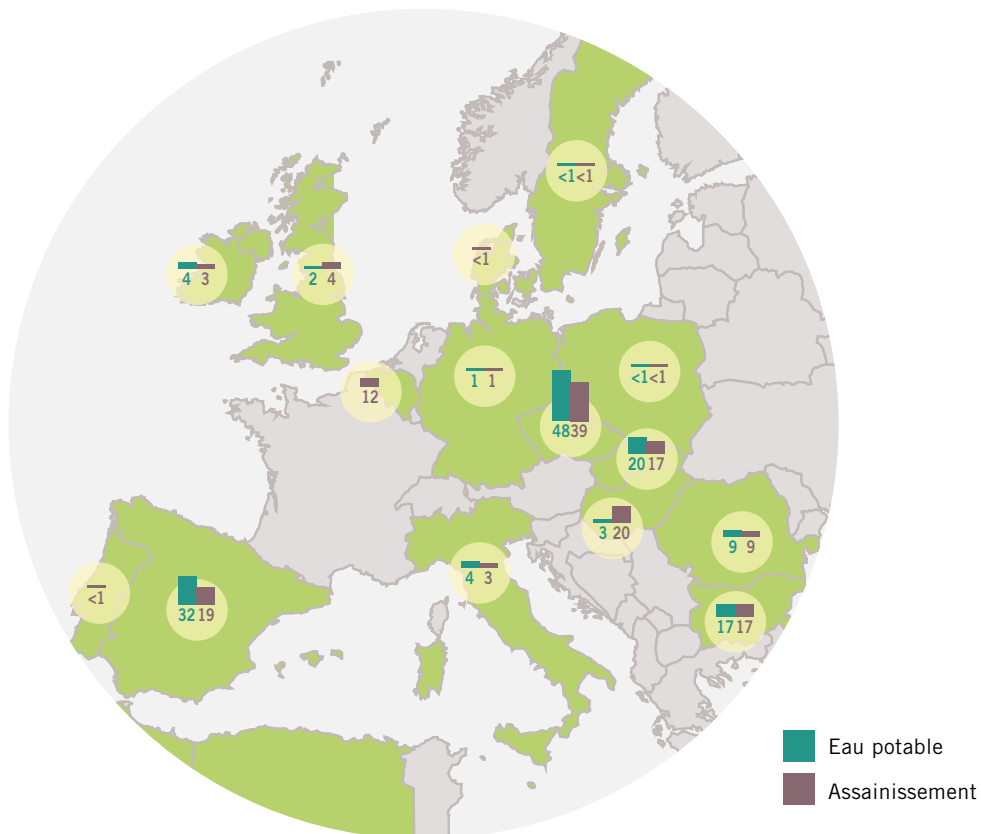
En milliers

Continent	Eau potable	Assainissement collectif	Total
Europe (hors France)	29 334	25 491	<b>54 825</b>
Afrique	12 371	7 905	<b>20 277</b>
Océanie	2 617	1 448	<b>4 064</b>
Amérique (nord & sud)	19 514	20 858	<b>40 372</b>
Asie	68 002	19 130	<b>87 132</b>
Total (hors France)	131 839	74 832	<b>206 671</b>

Source : enquête Entreprises de l'eau

## HABITANTS DESSERVIS EN EUROPE PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE L'EAU

En pourcentage de la population totale du pays



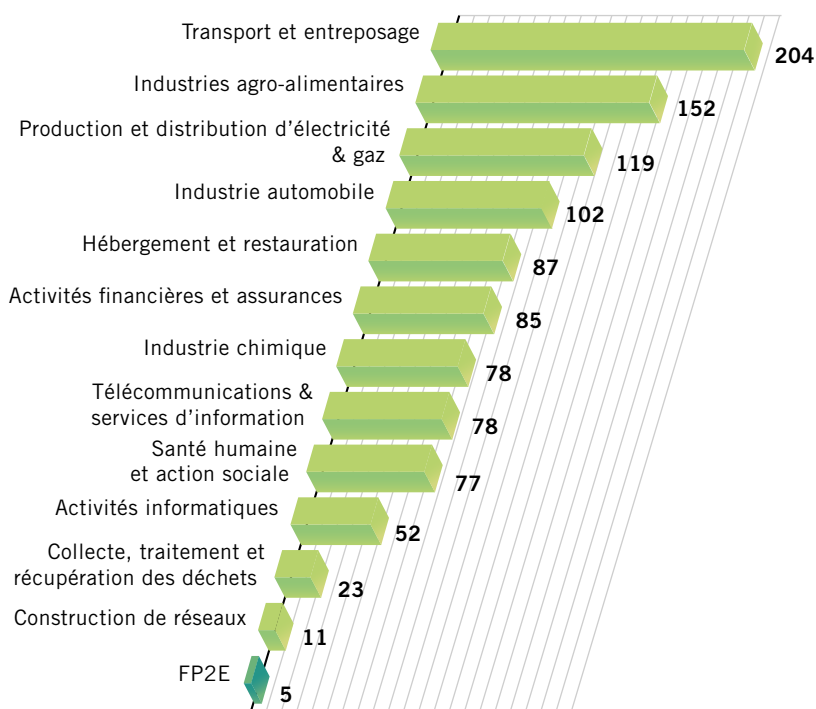
Source : BIPE d'après enquête Entreprises de l'eau

Les entreprises de l'eau,  
acteurs du  
développement durable

# L'activité des entreprises de l'eau en France

## Les entreprises de l'eau réalisent 5,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France

### CHIFFRES D'AFFAIRES COMPARÉS (milliards d'euros)



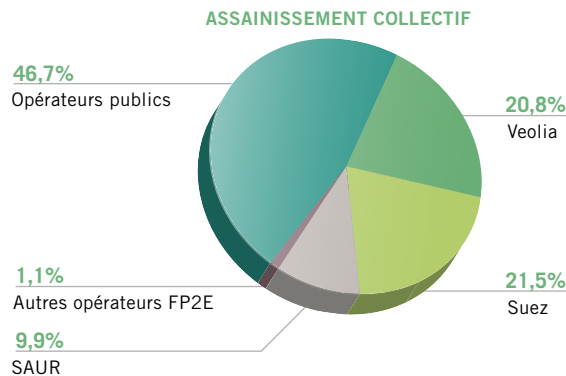
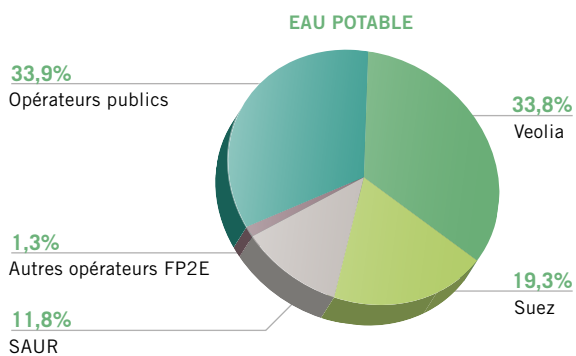
Sources : BIPE d'après Enquête Entreprises de l'eau donnée 2012 et Insee-Esane 2012

En 2013, les entreprises de l'eau ont réalisé en France un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros hors taxe dans les services publics d'eau potable et d'assainissement, dont près de 4,9 milliards dans le cadre des délégations de services et 0,4 milliards dans le cadre d'autres prestations de service. Le chiffre d'affaires global est resté stable entre 2010 et 2013.

**Les entreprises de l'eau ont amélioré leur productivité.** Dans les services délégués, chaque million d'euros a permis de desservir plus de 13 700 habitants en 2013 contre moins de 13 600 en 2009. Plus marquant, chaque emploi dans une entreprise de l'eau a permis de desservir plus de 2 300 habitants en 2013 contre 2 000 en 2009.

### FRANCE : RÉPARTITION DES SERVICES PAR OPÉRATEURS EN 2013

En pourcentage de la population desservie



Sources : BIPE d'après Enquête opérateurs, Insee



## Une érosion récente de l'emploi

Entre 2000 et 2007, le secteur des services d'eau potable et d'assainissement avait créé des emplois salariés à un rythme moyen de 2,8% par an, soit une progression plus rapide que l'ensemble des secteurs (+0,8% par an).

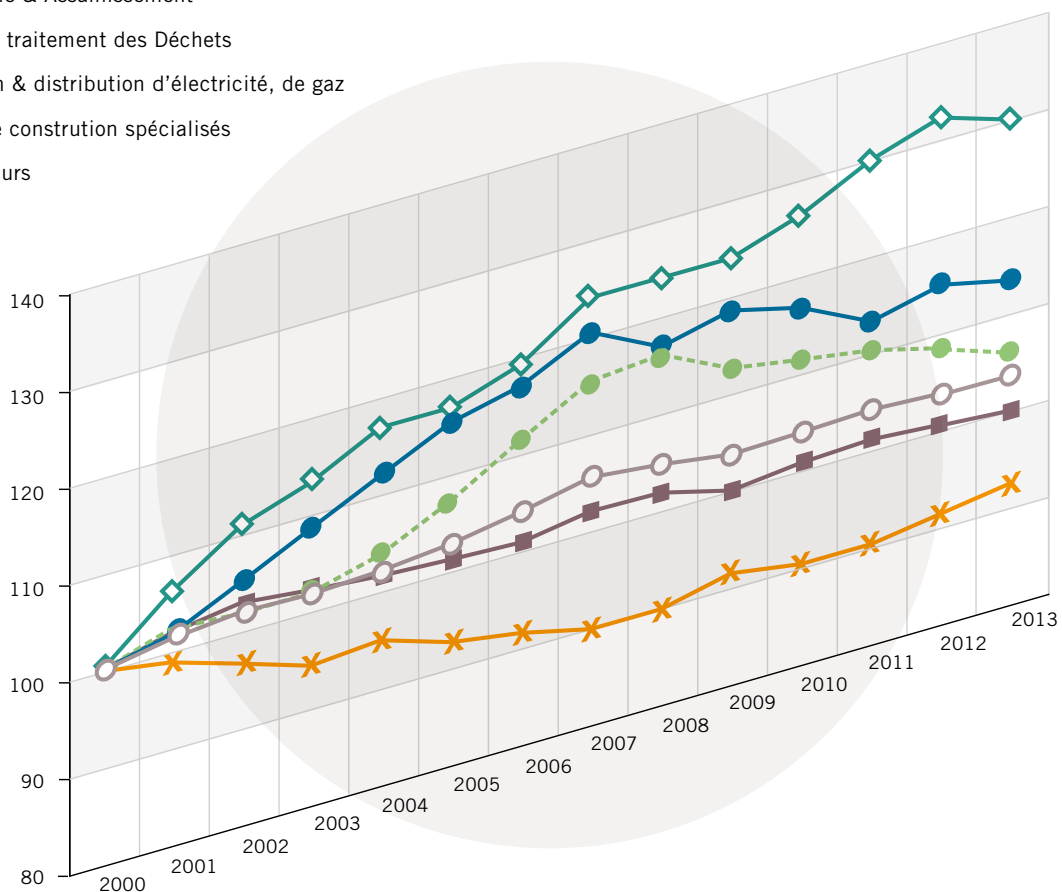
L'emploi salarié du secteur a été plus durement touché que la moyenne par les effets de la crise économique : il a reculé de 0,9% par an entre 2007 et 2012 comparé à un rythme annuel moyen de -0,3% pour l'emploi salarié total.

Après une hausse de l'emploi en 2012, l'érosion a repris en 2013 et 2014, exercice au cours duquel 31 000 salariés ont été recensés.

### ÉVOLUTIONS DES EMPLOIS SALARIÉS

Champ : France métropolitaine - indices base 100 en 2000

- Transport & Entreposage
- Eau potable & Assainissement
- ◆ Collecte & traitement des Déchets
- ✕ Production & distribution d'électricité, de gaz
- Travaux de construction spécialisés
- Tous secteurs

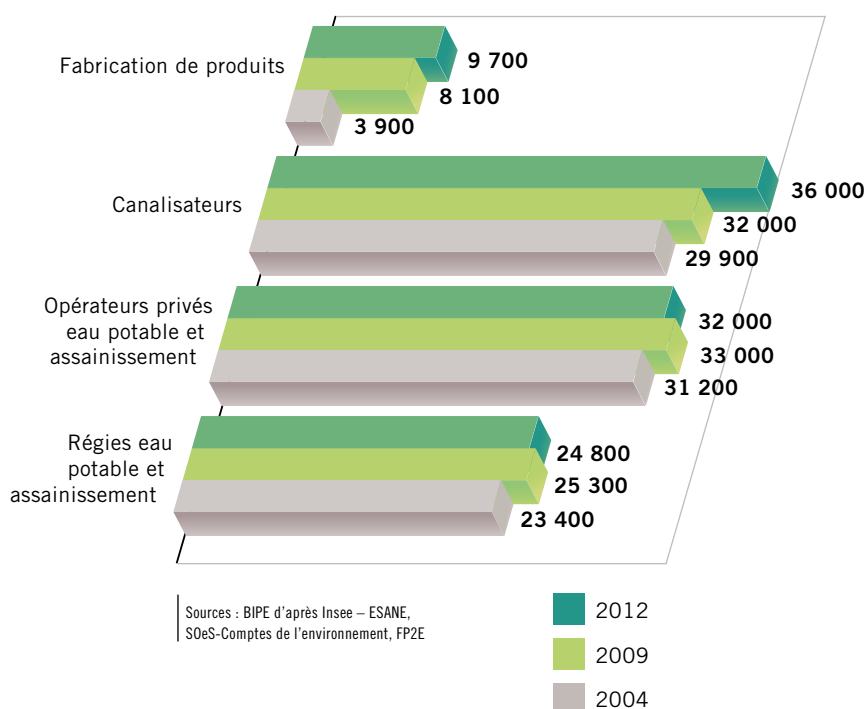


Source : Insee – estimations d'emplois

Les entreprises de l'eau,  
acteurs du  
développement durable

## Plus de 100 000 emplois au sein des services d'eau et d'assainissement

### LES EMPLOIS EN 2004, 2009 ET 2012

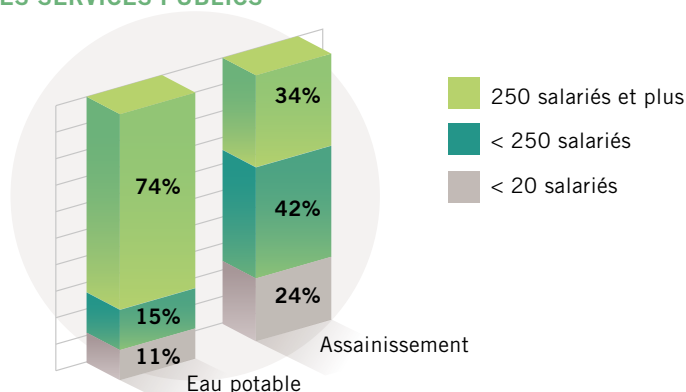


En 2012, l'emploi dans les services publics d'eau et d'assainissement était estimé à 57 000 personnes, dont plus de la moitié (56%) chez les entreprises de l'eau.

En 2008, et pour la première fois depuis le début des années 90, l'emploi dans les entreprises de l'eau a diminué. L'érosion de l'emploi dans les services de l'eau entre 2009 et 2012 a été tout autant constatée dans les régies que chez les opérateurs privés. Plusieurs facteurs semblent avoir conduit à rationaliser les effectifs, en particulier la baisse de la consommation d'eau potable, le regroupement des services avec le développement de l'intercommunalité, mais également la forte intensité concurrentielle pour ce qui concerne le secteur délégué.

Parallèlement, les emplois dans le secteur de la construction de réseaux d'eau ont progressé en raison des programmes de renouvellement des canalisations engagés par les collectivités. Ce secteur est cependant aujourd'hui touché par la crise de la commande publique. De même, les emplois dans la fabrication de produits destinés aux traitements des eaux progressent en continu, en raison de l'état écologique et chimique des eaux brutes prélevées et des exigences réglementaires en matière de dépollution.

### LES EMPLOIS PAR TRANCHES D'EFFECTIFS SALARIÉS DANS LES SERVICES PUBLICS



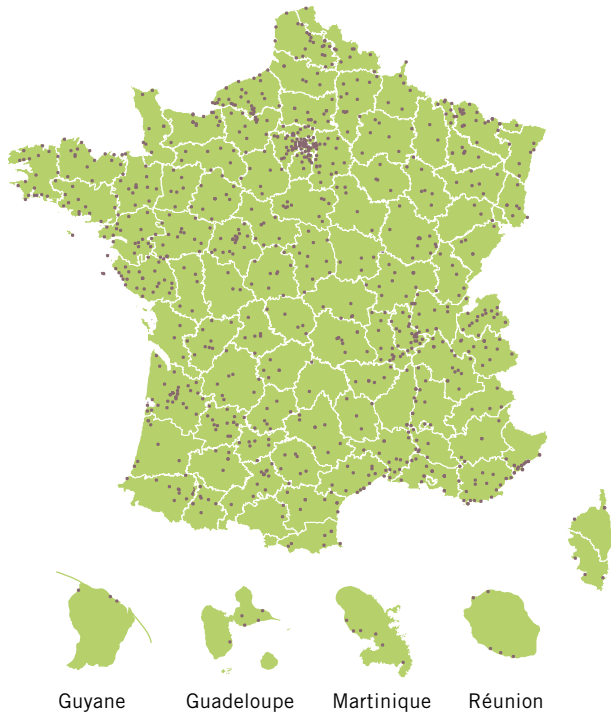
Source : BIPE d'après Insee - ESANE





## Des emplois répartis sur l'ensemble des territoires

### POINTS D'EMBAUCHES DES ENTREPRISES DE L'EAU EN FRANCE

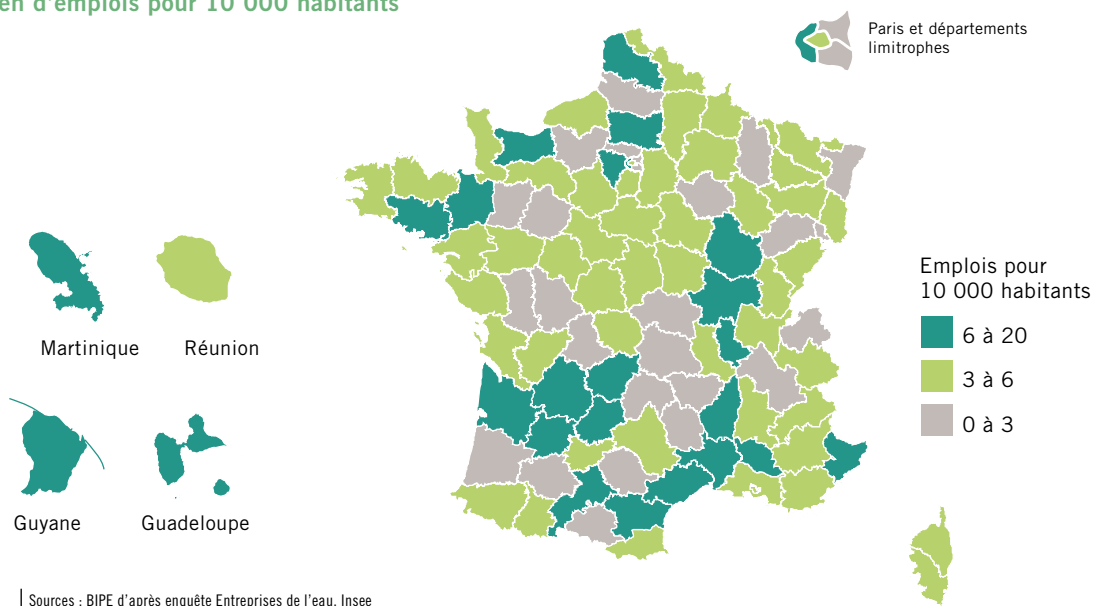


Source : BIPE d'après enquête opérateurs

Les entreprises de l'eau sont implantées sur tous les territoires, avec une moyenne de 4 salariés pour 10 000 habitants.

A travers leurs implantations locales dans chaque département, les délégataires participent à la vie économique des territoires : 79 millions d'euros ont ainsi été versés aux communes en 2013 au titre de la contribution économique territoriale, en cotisation foncière et en cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, soit 3 millions de plus qu'en 2010 (+3,8 %).

### EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT DES ENTREPRISES DE L'EAU Nombre moyen d'emplois pour 10 000 habitants



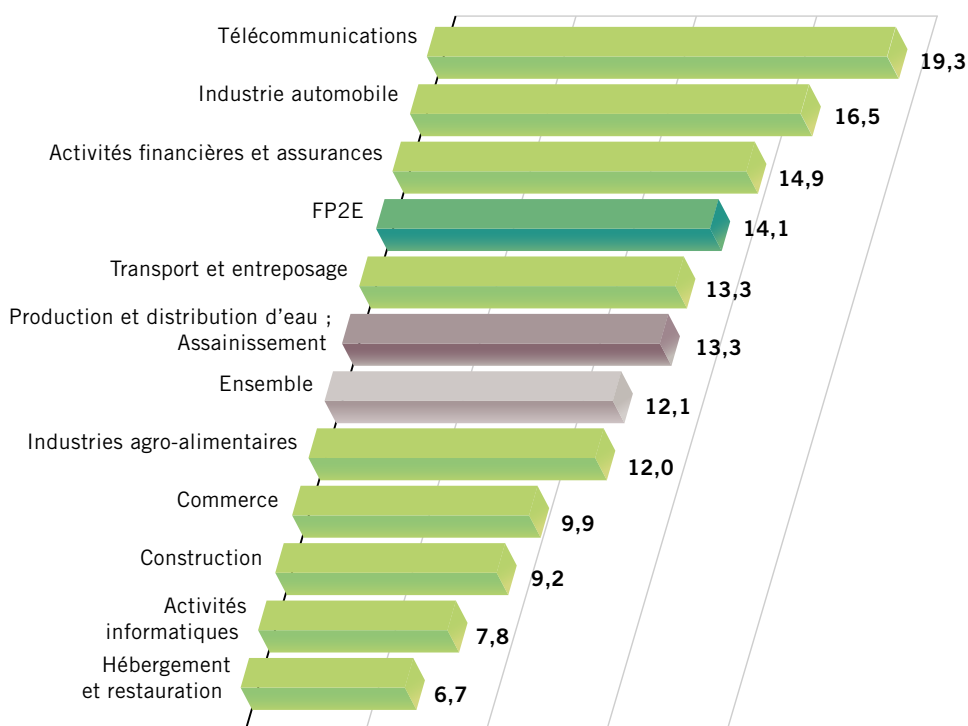
Sources : BIPE d'après enquête Entreprises de l'eau, Insee

Les entreprises de l'eau,  
acteurs du  
développement durable

## Le maintien de bonnes conditions d'emploi

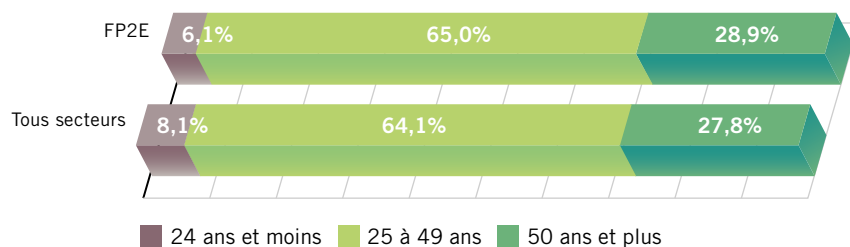
Dans les entreprises de l'eau, les politiques de pérennisation des savoir-faire se traduisent par le maintien des salariés dans l'emploi et le développement de l'apprentissage. L'ancienneté moyenne est de 14,1 années, favorisée par un taux élevé de CDI. Les salariés des entreprises de l'eau se situent au-dessus de la moyenne nationale, sur ce plan.

### L'ANCIENNETÉ MOYENNE DES SALARIÉS, COMPARÉES À D'AUTRES SECTEURS En nombre d'années



| Sources : BIPE d'après Insee – Enquête emplois 2012 et enquête Entreprises de l'eau 2012

### LES EFFECTIFS SALARIÉS PAR TRANCHE D'ÂGE, COMPARÉS À LA MOYENNE NATIONALE



| Sources : BIPE d'après Insee – Enquête emplois 2012 et enquête Entreprises de l'eau 2012



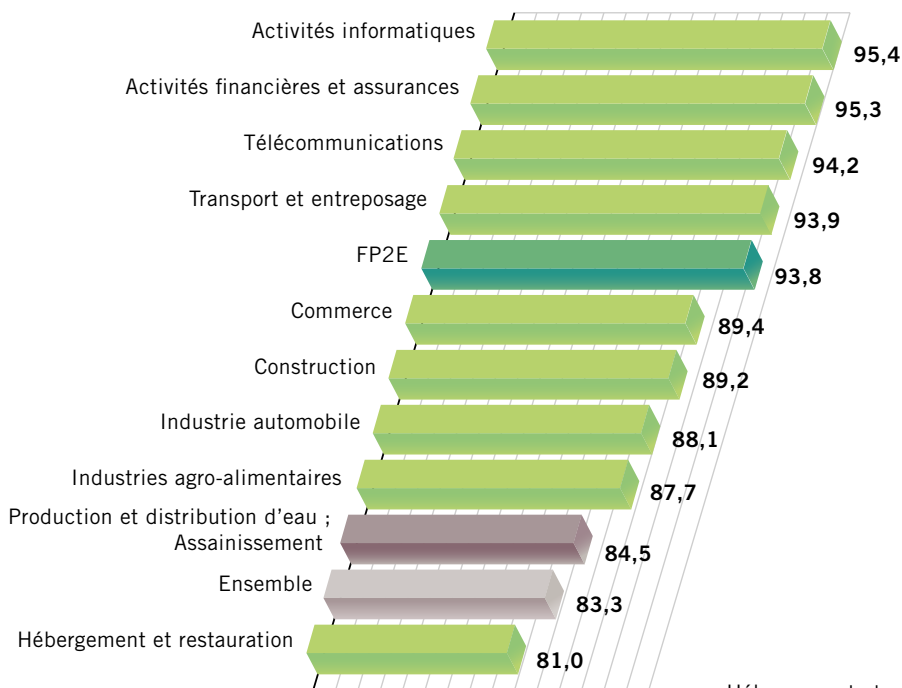
## La stabilité de l'emploi

Près de 94% des salariés des entreprises de l'eau sont en contrat à durée indéterminée (CDI), ce qui représente un taux de 10 points supérieur à la moyenne des secteurs.

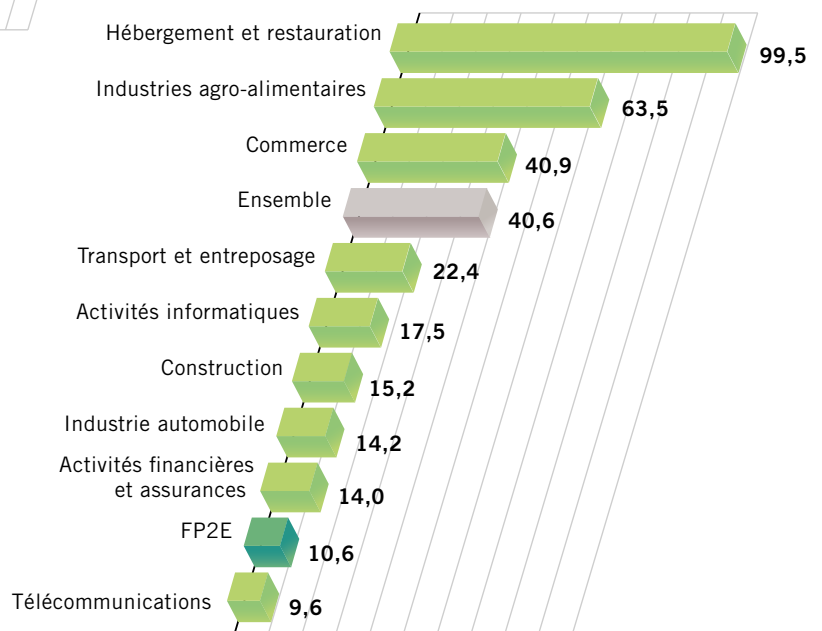
Les entreprises de l'eau ont un niveau d'emploi qui s'accompagne d'un taux de rotation (turnover) plus faible que la moyenne des secteurs.

### INDICATEURS D'EMPLOIS : LE TAUX DE SALARIÉS EN CDI, COMPARÉ À D'AUTRES SECTEURS (en pourcentage)

TAUX DE SALARIÉS EN CDI



TAUX DE TURN OVER



| Sources : BIPE d'après Insee – Enquête emplois 2012 et enquête Entreprises de l'eau données 2012

## Les apports sociétaux

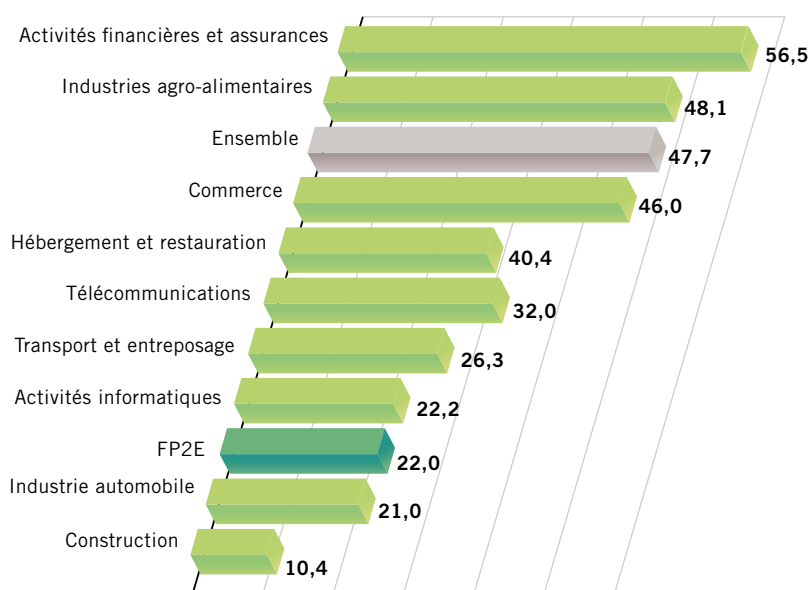
### Les entreprises de l'eau, acteurs de la diversité

Les entreprises de l'eau portent une attention particulière au sujet de la diversité

En 2012, 22% des salariés des entreprises de l'eau sont des femmes. Ce taux de féminisation est proche de la moyenne du secteur (21,5%) et il a progressé de 1% en trois ans. Parallèlement, les femmes représentent près d'un tiers des embauches annuelles, ce qui traduit une féminisation croissante des métiers.

#### LA FÉMINISATION DE L'EMPLOI

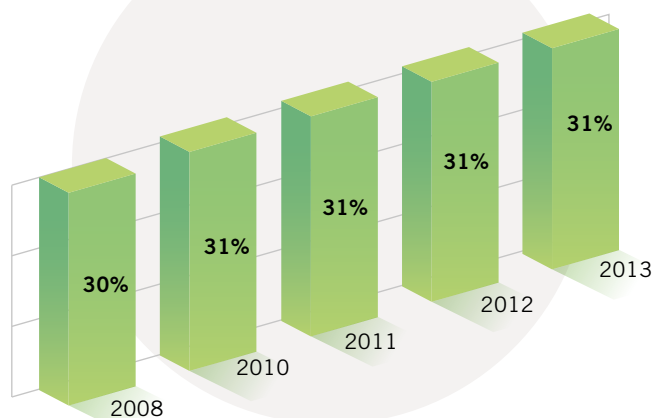
Effectif de sexe féminin ramené à l'effectif total (%)



Sources : BIPE d'après Insee – Enquête emplois 2012 et FP2E-FDEI 2012

#### ENTREPRISES DE L'EAU : TAUX D'EMBAUCHE DE SALARIÉS FÉMININS

Embauches de salariés féminins ramenées aux embauches totales

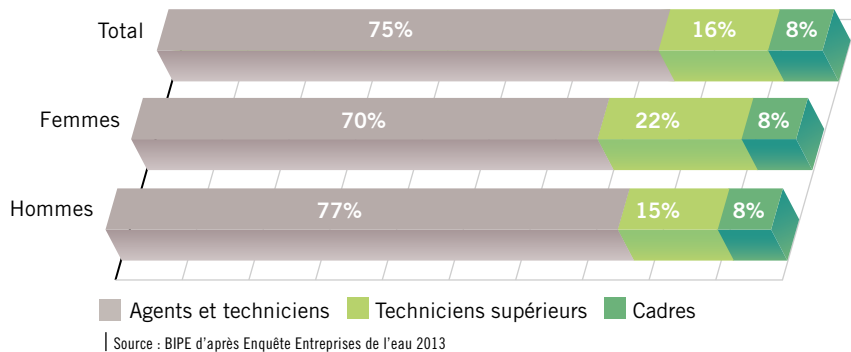


Sources : Enquêtes Entreprises de l'eau





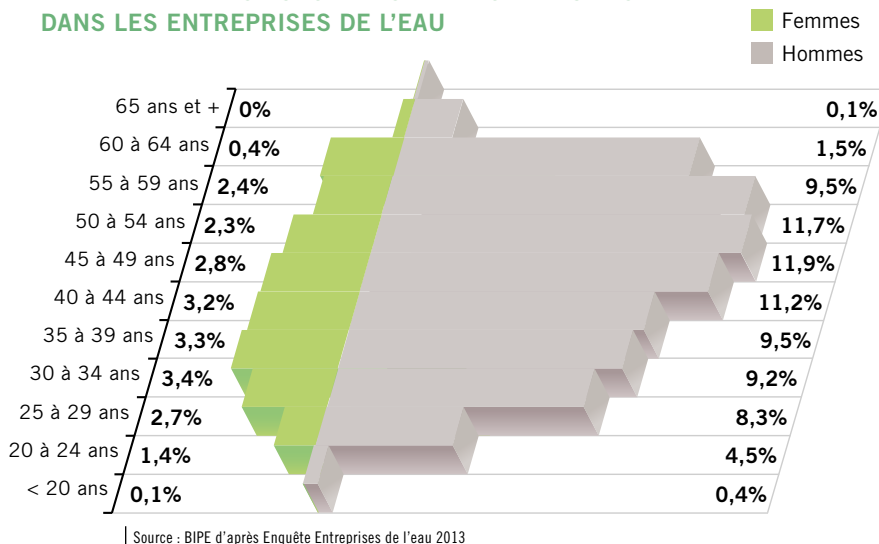
## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÉCHELON ET PAR SEXE DANS LES ENTREPRISES DE L'EAU



Les femmes sont autant représentées parmi les cadres supérieurs que les hommes (8% de l'effectif total) et sont relativement plus présentes parmi les postes d'encadrement intermédiaires (22% contre 15%).

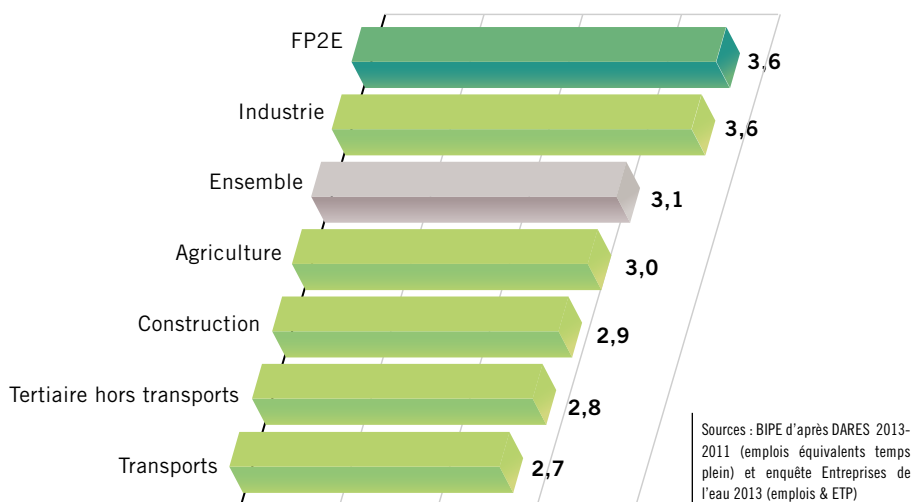
**Le salaire moyen des femmes est inférieur de 4% à celui des hommes** : cet écart est particulièrement faible comparé aux moyennes nationales (18% en salaire horaire), du tertiaire (19,6%), comme des industries (11,7%).

## LA PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE DES EFFECTIFS DANS LES ENTREPRISES DE L'EAU



La féminisation des métiers se traduit par une présence plus importante des femmes parmi les jeunes: les salariés de 25-45 ans représentent plus de la moitié de l'effectif féminin (56%), mais moins de la moitié de l'effectif masculin (48%). La relative jeunesse des salariés féminins s'accompagne d'une politique en faveur de l'adaptation aux métiers, puisque 69% des femmes salariées dans les entreprises de l'eau ont suivi au moins une action de formation dans l'année.

## LE TAUX DE SALARIÉS HANDICAPÉS Effectif handicapé ramené à l'effectif total (%)

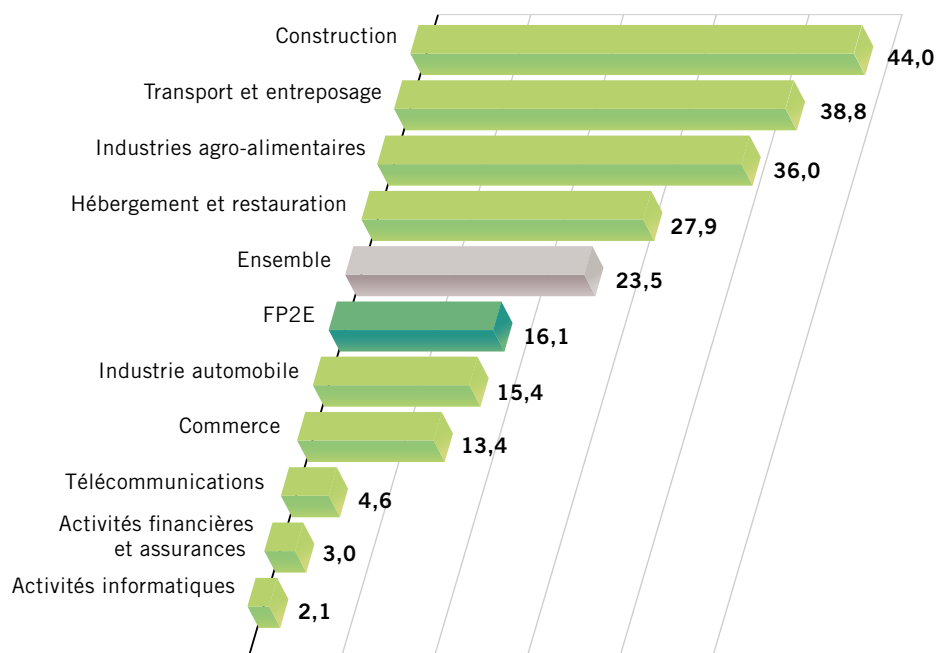


Les salariés handicapés représentent une part croissante des effectifs des entreprises de l'eau (3,6% en 2013 comparé à 2,1% en 2004). Les entreprises de l'eau versent par ailleurs 0,8% de leur masse salariale aux établissements et services d'aide par le travail (ESATS).

## Les entreprises de l'eau, acteurs du développement durable

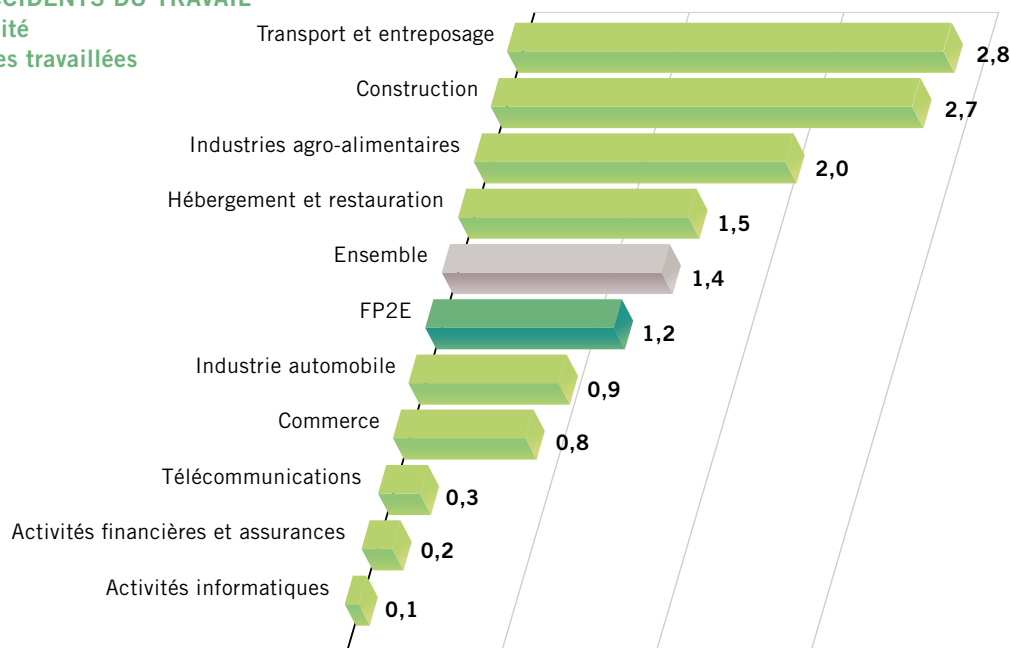
Dans les entreprises de l'eau, les accidents du travail sont relativement peu nombreux en dépit de la technicité des emplois et le taux de gravité des accidents est inférieur à la moyenne française. Ces bons résultats s'expliquent par une politique de prévention des risques souvent très affirmée au sein des entreprises.

### LE TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL Nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées



Sources : BIPE d'après Caisse nationale de l'assurance maladie 2012  
Enquête Entreprises de l'eau 2012

### LE TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL Nombre de journées d'incapacité temporaire par milliers d'heures travaillées



Sources : BIPE d'après Caisse nationale de l'assurance maladie 2012  
Enquête Entreprises de l'eau 2012



## Un dialogue social actif au sein des entreprises

Les entreprises de l'eau mènent un dialogue social actif en leur sein, ainsi qu'au niveau de leur Branche d'activité.

Les entreprises de l'eau comptent plus de 2 200 représentants du personnel (délégués syndicaux, délégués du personnel, élus du comité d'entreprise et du CHSCT), soit 7% des effectifs.

En 2013, les entreprises de l'eau ont signé plus de 60 accords :

- 43 concernant les évolutions de rémunérations ;
- 12 relatifs au dialogue social ;
- 8 dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

La FP2E, via sa Commission Sociale, composée paritairement de représentants des entreprises et des 5 organisations syndicales représentatives dans la Branche, est en charge de faire évoluer la convention collective applicable depuis décembre 2000 à l'ensemble des salariés de la Branche. La FP2E signe avec ces organisations syndicales des accords qui sont étendus par arrêtés ministériels à l'ensemble des entreprises de la Branche.

En 2013 et 2014, ont été signés et étendus :

- un avenant à la convention collective de Branche revalorisant les salaires minimaux par groupe de classification ;
- deux avenants à l'accord de Branche sur la formation professionnelle de janvier 2005.

De plus, au sein de la Commission Sociale, a été créé en 2008 un observatoire prospectif des métiers de l'eau et de l'assainissement. Sa fonction est d'engager des réflexions sur l'évolution prévisible des métiers de la Branche. Depuis sa création, trois études ont été réalisées. La première portait sur la cartographie des métiers de la Branche. La seconde a porté sur l'analyse des principaux indicateurs de diversité et la troisième s'est intéressée à l'insertion des jeunes au sein des entreprises de la Branche.

En 2015, dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, la Branche s'est engagée dans une démarche de création de certificats de qualification professionnelle, pour répondre aux exigences de cette nouvelle loi.

Enfin, un nouvel accord sur la formation professionnelle a été signé au cours de ce même exercice. L'ensemble de ces éléments témoigne de la vitalité du dialogue social au sein de la Branche.

Les entreprises de l'eau,  
acteurs du  
développement durable

## La limitation de l'impact des activités sur l'environnement

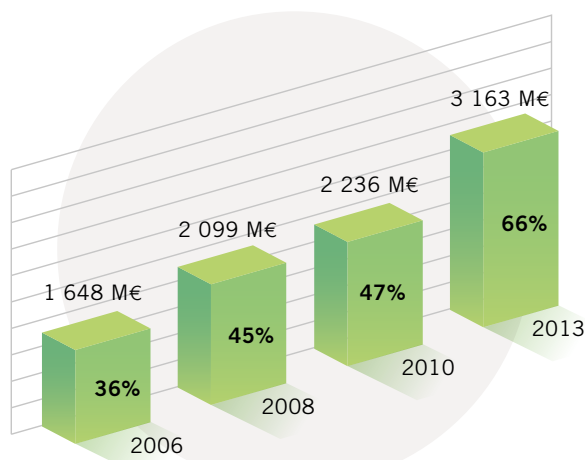
### Les entreprises de l'eau développent leur certification environnementale

Les entreprises de l'eau veillent à limiter l'impact environnemental de leurs activités en s'engageant dans des démarches globales, lesquelles se traduisent, par le développement de la certification ISO 14001 en partenariat avec les collectivités.

En 2013, 66% de l'activité réalisée par les entreprises de l'eau étaient générés par une activité certifiée ISO 14001. La progression a été significative en 3 ans avec un gain de près de 20 points.

Plus précisément, la part du chiffre d'affaires de l'activité eau potable certifiée ISO 14001 est de 65% et celle de l'assainissement de 68%.

#### PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES CERTIFIÉ ISO 14001



Source : BIPE d'après enquêtes Entreprises de l'eau 2007, 2011 et 2014





## La limitation des émissions de gaz à effet de serre

Les entreprises de l'eau limitent les émissions d'énergie de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'optimisation énergétique des procédés industriels. Les principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre des services d'eau et d'assainissement sont :

- pour l'eau potable, dans le cadre de l'activité de production, le pompage et le premier refoulement ;
- pour l'assainissement, l'aération des eaux usées dans les usines et le relevage dans les réseaux.

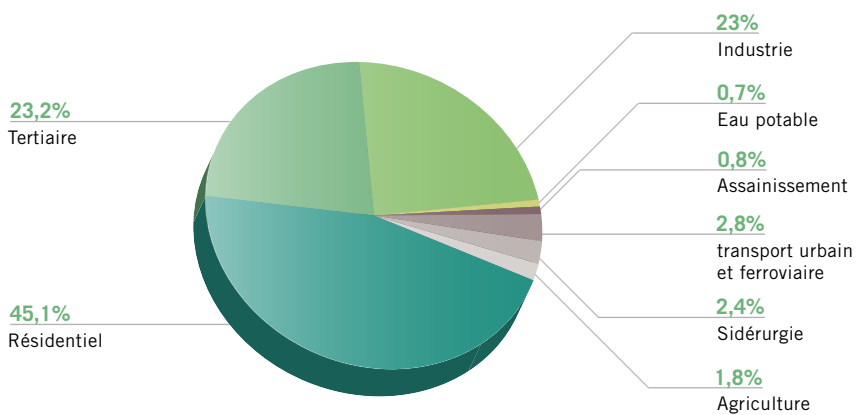
En 2013, la consommation d'énergie, hors carburant, des entreprises de l'eau est évaluée à 49 kWh/habitant desservi pour l'eau potable et à 69 kWh/hab. pour l'assainissement, soit la consommation en électricité d'un ménage moyen pendant respectivement 5 et 7 jours.

Dans les services d'eau potable gérés par les entreprises de l'eau, la consommation énergétique est restée stable entre 2010 et 2013. En revanche, elle a progressé dans les services d'assainissement collectif, en raison de l'augmentation des exigences de qualité de rejet des eaux à traiter et de l'amélioration des niveaux de traitements.

Ces consommations énergétiques, eau et assainissement, générant l'émission annuelle de 4,2 kg d'équivalent CO<sub>2</sub>/habitant pour l'eau potable et de 5,9 kg d'équivalent CO<sub>2</sub>/hab. pour l'assainissement collectif. À titre de comparaisons, ce niveau d'émissions annuelles équivaut au gaz carbonique émis pour parcourir 95 km avec un véhicule de type Renault Twingo (essence). Pour rappel, les émissions énergétiques totales se situaient en 2011 en France à 5 tonnes CO<sub>2</sub>, soit en deçà de la moyenne européenne à 7 tonnes (UE-27).

Afin de poursuivre les actions en faveur de la réduction de leurs émissions, les entreprises de l'eau ont de plus en plus recours aux énergies renouvelables. En 2013, celles-ci représentent 11% de l'énergie totale consommée. La progression de 1 point en 3 ans se fait au même rythme que dans le mix électrique français. L'énergie renouvelable utilisée par les entreprises de l'eau est par ailleurs autoproduite à hauteur de 18% en 2013.

### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES À LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ En kWh, données 2012



Sources : BIPE d'après Insee, SOeS, CGDD janvier 2014

## La FP2E

---

Créée en 1938, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France après mise en concurrence. Ses adhérents sont :

- **Alteau**
- **Derichebourg Aqua**
- **Saur**
- **Société des Eaux de Fin d'Oise**
- **Sogedo**
- **Suez (ex Lyonnaise des Eaux)**
- **Veolia**

La Fédération apporte aux parties prenantes – élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique – un éclairage professionnel sur les thématiques liées aux métiers de l'eau. Pour ce faire, elle s'appuie sur la pratique quotidienne de ses adhérents dans le pilotage des installations, la gestion de la clientèle, les relations avec les administrations locales. Elle développe ses travaux au sein de ses sept commissions (économique, scientifique & technique, juridique, sociale, consommateurs, affaires européennes, prévention santé sécurité) ouvertes aux experts des entreprises membres.

## Le BIPE

---

Créé en 1958, le BIPE est une société d'études économiques et de conseil en stratégie auprès des grandes entreprises privées et des pouvoirs publics. Ses cinquante consultants sont basés à Paris. Les interventions du BIPE couvrent les secteurs et filières clé de l'économie. Sur des périmètres allant de l'infrarégional à l'international, le BIPE éclaire les décisions de ses clients à travers plusieurs savoir-faire : l'impact socioéconomique et environnemental, les dynamiques des marchés et de la demande, le positionnement stratégique et le marketing stratégique.

Afin d'être en mesure de répondre à des problématiques de plus en plus complexes, le BIPE s'appuie sur des compétences pluridisciplinaires (macroéconomie, économie sectorielle, socio-démographie, ingénierie, marketing BtB & BtC) et sur des méthodologies robustes et évolutives (prospective, prévisions, modèles et outils d'analyse). Le BIPE est une société indépendante portée par des valeurs de respect des faits, de rigueur scientifique et d'innovation.

## Méthodologie

---

Les résultats présentés dans ce document sont fondés sur l'analyse des données collectées auprès des principaux acteurs de référence :

- plusieurs sources publiques nationales et internationales (en France: MEDDE & SOeS, ONEM/SISPEA, Agences de l'eau, Agences Régionales de Santé...);
- une enquête exhaustive auprès des entreprises membres de la FP2E.

D'année en année, la FP2E et le BIPE ont pour objectif de renforcer l'information produite. Sur ce plan, le domaine de l'eau est en constante évolution : les actions des acteurs institutionnels sont orientées vers une meilleure compréhension du secteur et, de leur côté, les opérateurs privés s'organisent pour produire davantage d'informations. Aussi, certaines données présentées dans le cadre de cette brochure sont appelées à évoluer et ne peuvent parfois être strictement comparées d'une année sur l'autre.





BIPE - Le Vivaldi  
11-13, rue René-Jacques,  
92 138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. 01 70 37 23 23  
Fax 01 70 37 23 00  
E-mail [contact@bipe.fr](mailto:contact@bipe.fr)  
[www.bipe.fr](http://www.bipe.fr)



*LES ENTREPRISES*  
**DE L'EAU**

FP2E  
Fédération Professionnelle  
des Entreprises de l'Eau  
48, rue de la Bienfaisance,  
75 008 Paris  
Tél. 01 53 70 13 58  
Fax 01 53 70 13 41  
E-mail [fp2e@fp2e.org](mailto:fp2e@fp2e.org)  
[www.fp2e.org](http://www.fp2e.org)